FO FAGE

Revue de Presse

Revue de Presse du 7 au 11 mars 2016

Dernier édito de Brigitte PERROT

Premier coup de semonce

400 000 manifestants – au bas mot · dans toute la France soit l'étiage de la première manifestation contre le CPE il y a dix ans. Le premier acte visant à empêcher la néfaste réforme El Khomri dite loi du Travail à devenir réalité, s'est soldée par un véritable succès. Reste maintenant à le concrétiser, notamment avec la journée de grève et de manifestation interprofessionnelle prévue le 31 mars prochain. Parce qu'il va falloir tenir et aller au bout, à savoir obtenir le retrait ce qui n'est rien d'autre qu'une mise à mort du code du Travail ! Le Premier ministre a beau déclarer à l'Assemblée Nationale, de la compassion plein la bouche « *Bien sûr qu'on écoute le peuple* » personne n'est dupe. Ni les jeunes ni les salariés. Tous les salariés ! Pour ne prendre que le seul cas des fonctionnaires, la maison brûle depuis déjà longtemps. Et le feu est loin d'être éteint. Si l'on s'en tient aux premières déclarations de Madame Girardin, la nouvelle locataire du 80 rue de Lille, le point d'indice restera au congélateur, son cabinet allant jusqu'à déclarer : *«La discussion est reportée à une date qui n'est pas encore fixée (...) la ministre souhaite se réapproprier les dossiers et prendre contact avec ses interlocuteurs»*. Voilà qui n'est guère encourageant quand on voit les multiples dossiers en cours : PPCR, projet de loi déontologie, CPA, temps de travail, gestion RH ... Les grèves et manifestations du 26 janvier dernier semblent passer en pertes et profits ! Raison de plus pour remettre le couvert en élargissant grèves et manifestations à l'interprofessionnel.

Parce que franchement, entre le mépris affiché envers les fonctionnaires, la casse du service public et la mise à mort du code du Travail dans le privé, il y a de quoi réunir l'ensemble des salariés de ce pays pour qu'ils disent NON à l'avenir sombre qui se profile.

Ils ont commencé lundi 9 mars. Et ce n'est pas fini ! La balle est désormais dans le camp du gouvernement.

Brigitte Perrot

Acteurs Publics

Bernard Pêcheur ne veut pas d'une fonction publique sous-rémunérée

Les mécanismes régissant la haute fonction publique se sont ouverts et assouplis ces dernières années, a salué le conseiller d'État lors d'une audition à l'Assemblée nationale le 2 mars. En matière salariale, Bernard Pêcheur juge nécessaire de sortir du gel du point d'indice.

"*Une politique salariale ne peut pas se limiter à un gel des salaires.*" C'est ce qu'a répété le conseiller d'État Bernard Pêcheur, auteur d'un rapport remarqué sur l'avenir de la fonction publique remis en 2013 à Matignon, à l'occasion de son audition, mercredi 2 mars, par la mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale sur la formation continue et la gestion des carrières dans la haute fonction publique. Un constat déjà formé dans son rapport de 2013 sur lequel Bernard Pêcheur a insisté pendant son audition. Des propos qui résonnent avec l'actualité puisque la ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, rencontrera le 17 mars les organisations syndicales pour évoquer un possible dégel du point d'indice, figé depuis l'été 2010.
"*Il fallait (ce gel),* a expliqué le conseiller d'État, *c'était sans doute nécessaire, mais il faut en sortir. J'avais écrit qu'un État développé comme la France ne pouvait pas avoir une fonction publique sous-rémunérée. On ne doit pas avoir (non plus) une haute fonction publique qui serait sous-rémunérée par rapport aux pays comparables et au secteur privé.*"

Et d'indiquer : *"C'est une question de délai"*, pour étudier *"comment on sort de cette situation de gel"* et voir comment *"le moment venu revaloriser les salaires des fonctionnaires"* sans laisser de côté la haute fonction publique. Plus généralement, Bernard Pêcheur a détaillé quelques évolutions mises en œuvre ces dernières années en matière de gestion des carrières dans la haute fonction publique.

Réforme territoriale. La réforme de l'État territoriale (RéATE) menée sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy a été l'occasion *"d'une petite révolution copernicienne"* : *"Les administrations de l'État vivaient sur des paradigmes dépassés"*, a-t-il détaillé, les tâches prétendues nobles relevant des administrations centrales, les hauts fonctionnaires des services déconcentrés étant nettement moins bien considérés. Les reclassements d'emplois, désormais par groupes de responsabilités, a permis de revoir l'articulation entre échelons centraux et déconcentrés. *"Cela a permis d'attirer des administrateurs civils, d'avoir des débouchés à des niveaux de responsabilités et de rémunérations tout à fait importants"* au niveau de l'État territorial, dont les emplois de direction ont de fait été revalorisés, s'est félicité Bernard Pêcheur.

Administrateur général. La création du grade d'administrateur général pour les administrateurs civils, en 2012, permet désormais aux administrateurs civils ayant occupé des emplois de direction de dérouler leur carrière *"sur des échelons tout à fait acceptables"* une fois qu'ils quittent ces emplois. *"C'est une réforme structurelle importante,* a expliqué Bernard Pêcheur, *parce que les administrateurs civils étaient historiquement en décalage par rapport aux autres corps ENA."*

Égalité. La haute fonction publique est-elle aujourd'hui en capacité de placer la meilleure personne aux places stratégiques ? *"Nous avons progressé dans les processus de nominations"*, estime Bernard Pêcheur, soulignant notamment les bienfaits de la mise en œuvre des quotas de femmes sur les postes à hautes responsabilités – 40% de primo nominations en 2017.

"Cela a été vécu comme une contrainte par certains corps, raconte-t-il, *qui ont avancé qu'ils n'avaient pas les viviers suffisants. Mais cette contrainte a été vertueuse parce qu'elle a conduit les administrations à rechercher un peu plus loin, à s'interroger sur les parcours types. Si vous vous arrêtez deux ans pour élever un enfant, vous avez passé votre tour."* Un raisonnement qui commence heureusement à être dépassé aujourd'hui.

Nominations. Depuis 2013, les nominations des quelque 550 postes soumis à la discrétion du gouvernement relèvent d'un processus particulier. Trois profils doivent être soumis à l'exécutif pour chaque nomination, d'abord retenus par le secrétariat général du gouvernement, qui pilote la mission "cadres dirigeants". *"C'est intéressant,* estime Bernard Pêcheur, *parce que la nomination s'inscrit dans un processus beaucoup plus ouvert. "*

Et de citer l'actuel secrétaire général du ministère de la Justice – Éric Lucas –, contrôleur général des armées. Un profil qui ne relevait pas *"d'un réflexe naturel"*. Un exemple pour l'heure toutefois assez rare en matière d'ouverture... *"Il ne faut pas aller trop loin non plus et ne pas étouffer le pouvoir discrétionnaire du gouvernement"*, nuance Bernard Pêcheur.

Sylvain Henry

fonctionnaires-gouvernement-social-emploi-syndicats-salaires

Rémunération des fonctionnaires: Girardin défend une hausse générale

Paris, 10 mars 2016 (AFP) - La ministre de la Fonction publique Annick Girardin a défendu jeudi une "augmentation générale" de la rémunération des fonctionnaires, à une semaine du rendez-vous salarial avec les organisations syndicales tout en précisant que rien n'était acté pour l'instant.

"Il y a, un moment, besoin de reconnaissance", a-t-elle dit lors d'une rencontre informelle avec la presse, en évoquant "l'effort des fonctionnaires" dans le redressement des finances publiques. Cet effort est estimé à sept milliards d'euros, du fait du gel, depuis 2010, du point d'indice qui sert au calcul de leur rémunération.

Les organisations syndicales de la fonction publique réclament une revalorisation "significative" du point d'indice - jusqu'à 8% pour FO qui réclame le rattrapage immédiat de cinq années de perte de pouvoir d'achat - et menacent d'une nouvelle grève le 22 mars. Ils ont rendez-vous le 17 mars avec la ministre.

Cette négociation salariale, prévue par le protocole sur les parcours, les carrières et les rémunérations des agents (PPCR), et qui devait se tenir en février, a pris un peu de retard pour cause de remaniement. Le PPCR l'assortissait de conditions liées aux indicateurs économiques "qui ne vont pas justifier un dégel du point", a observé Mme Girardin.

Mais, "à l'effort global" des fonctionnaires, la ministre souhaite "une réponse globale".

"Il est temps de le faire (...). Je plaide pour que la plus grande partie soit une augmentation générale", a-t-elle dit, en réponse à une question sur les modalités d'une éventuelle revalorisation salariale.

Elle a cependant souligné qu'aucune décision n'était à ce stade "actée" et que le contexte social, au lendemain de la première mobilisation nationale contre le projet de loi sur le droit du travail, "oblige à une cohérence dans les arbitrages".

sp-ls/db/fm

2016/03/10 16:57:43 GMT+01:00
#532560 DVBP 1765 NGH98 (4) AFP (282 words)

Acteurs Publics du 7/03/2016

Les hautes fonctionnaires restent sous-représentées aux postes d'encadrement supérieur et de direction

Les femmes représentent un tiers de quelque 23 000 postes des corps et emplois d'encadrement supérieur et de direction du secteur public. Un chiffre publié dans le rapport annuel sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique, que s'est procuré *Acteurs publics* et qui sera présenté le 15 mars au Conseil commun de la fonction publique.

Les quelque 5,4 millions de fonctionnaires sont à 62 % des femmes. Mais elles ne sont plus que 40 % dans les corps et emplois de catégories A +. Et 33 % sur les 22 732 postes dans les corps et emplois d'encadrement supérieur et de direction des trois versants du secteur public : 30 % à l'État, 28 % dans la territoriale et 45 % dans l'hospitalière. Des chiffres publiés dans le rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, qui sera présenté aux organisations syndicales lors du Conseil commun de la fonction publique du mardi 15 mars et dont *Acteurs publics* s'est procuré une "version projet ». La nouvelle ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, présidera à cette occasion son premier Conseil commun.

En matière de rémunération, le salaire net mensuel moyen était, en 2013, de 2 706 euros pour les hommes dans la fonction publique d'État contre 2 308 euros pour les femmes, de 1 963 euros contre 1 769 euros dans la territoriale et de 2 707 euros contre 2 104 euros dans l'hospitalière. À titre de comparaison, dans le privé, l'écart est de 2 389 euros pour les hommes contre 1 934 euros pour les femmes.

Parmi les autres chiffres marquants, donnés pour l'année 2013 : les femmes représentent 38 % des recteurs, 28 % des secrétaires généraux, 31 % des directeurs d'administration centrale, 16 % des ambassadeurs et 11 % des préfets.

Il s'agit de la deuxième édition de ce rapport annuel, qui était prévu par la loi Sauvadet de mars 2012 et le protocole d'accord de mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, après celui publié l'année dernière. L'occasion de mesurer le chemin accompli ces dernières années sur une problématique qui fait consensus entre droite et gauche. Ainsi, à partir du 1er janvier 2017, les nominations au sein de l'encadrement dirigeant et supérieur des trois fonctions publiques devront compter chaque année au moins 40 % de femmes. *"En cas de non-respect, le montant de la pénalité par unité d'emploi manquante s'élèvera à 90 000 euros à partir de 2017"*, rappelle le rapport.

Rattrapage à l'Intérieur, à la Défense et à l'Écologie

Le rapport souligne que les ministères *"sociologiquement éloignés de l'égalité professionnelle"*, c'est-à-dire l'Intérieur, la Défense ou l'Écologie, ont développé une politique volontariste *"dans une optique de rattrapage"*. Par ailleurs, la mise en place de réseaux de "référents égalité" se développe dans toutes les administrations.

En matière de nominations, l'enjeu de la constitution et de l'alimentation des viviers est devenu prioritaire. *"Un double effet d'éviction est souligné par certains ministères,* indique le rapport, *des hommes par rapport aux femmes ; et des femmes déjà nommées sur des emplois à la décision du gouvernement par rapport à des femmes primo-nominables, seuls les flux de primo-nominations pouvant donner lieu à des sanctions financières".*

En termes d'égalité, les priorités jusqu'en 2017 sont détaillées : *"formation et sensibilisation"* des acteurs publics aux enjeux de l'égalité professionnelle, particulièrement les jurys de concours ; *"efforts pour lever les freins à l'avancement"* ; nominations équilibrées ; développement du réseau de référents égalité ; réduction des écarts de rémunération ; mixité des métiers ; candidature des administrations aux labels "Diversité" et "Égalité".

Sylvain Henry

Acteurs Publics du 8/03/2016

Marcel Gauchet : "La demande d'État continue d'être forte mais les gens ne veulent plus de l'État à l'ancienne"

Dans un entretien exclusif à *Acteurs publics*, le philosophe et historien analyse la nouvelle attente des citoyens vis-à-vis de l'État depuis la vague d'attentats, l'évolution des services publics, la transparence, notre système de nominations... Il dresse un constat d'échec de la *"décentralisation à la française"*, faute de contre-pouvoirs locaux.

La période que nous vivons depuis les attentats de 2015 en France peut-elle recréer un lien de confiance entre les citoyens et leurs responsables publics ?
Nous assistons, de la part des citoyens, à une sorte de prise de conscience de la fonction de sécurité publique. Cette dimension s'était diluée avec la disparition de l'horizon de la guerre. Il faut savoir que toute l'organisation publique depuis des siècles s'était définie sur des impératifs constitutifs du pouvoir régalien de la défense nationale. Avec un renforcement de principe avec la Révolution française, car cette fonction de défense devient aussi celle des citoyens. C'est alors l'affaire de tous. Cela a évidemment été le cas au XXe siècle, avec ses guerres terribles, et jusqu'à une date récente. La grande rupture, c'est la fin de la guerre froide. Et puis, avec la vague terroriste de 2015, la fonction de sécurité retrouve une certaine acuité. Qui s'est d'ailleurs extraordinairement manifestée par le plébiscite de la police et de l'armée, fonctions qui n'avaient plus forcément la cote ces dernières années. La grande nouveauté, c'est la réappropriation de cette nécessité de sécurité. À partir de là, il faut distinguer les institutions, les fonctions et leurs titulaires. La fonction régalienne rentre dans l'indiscutable, les institutions qui la manifestent retrouvent une popularité qui peut surprendre et, dans le même temps, est-ce que les dirigeants politiques retrouvent la confiance des citoyens ? Sur le fond, j'ai des doutes...

Vous dénoncez souvent l'incapacité ou le manque de volonté des responsables politiques à prendre en compte les évolutions de notre époque. La période sécuritaire que nous vivons peut-elle faire évoluer les choses ?

Il est impossible de se prononcer pour le moment, mais la question reste sur la table. Il faut toutefois souligner une contradiction. Le désir de sécurité est grand, mais ses moyens sont mal acceptés. D'un côté, nous avons une situation stratégique inédite avec une menace généralisée aux frontières de l'Europe : la Russie dont les intentions restent floues, la situation en Ukraine, la Turquie, le chaudron moyen-oriental, la crise de succession qui s'ouvre en Algérie, la Tunisie, l'Afrique et en particulier le Sahel… Les armées les plus puissantes comme celle des États-Unis semblent désarmées face la spécificité de la menace terroriste. De l'autre côté, nos sociétés se sont fabriqué depuis vingt ans une sorte de logiciel qui les rend peu capables de faire face à quelque menace que ce soit. Elles tiennent à leur ouverture vers l'extérieur et elles n'aiment pas les contrôles et les contraintes qu'implique la mise en défense. On l'a vu après les attentats de janvier 2015 contre *Charlie Hebdo* et l'Hyper Cacher. Dans un premier temps, il y a eu sursaut, volonté de riposte, puis, au bout de quelques semaines, les mesures ont commencé à ennuyer tout le monde. On a observé le même phénomène quelques semaines après les attentats du 13 novembre. Les mesures sécuritaires sont pesantes, on se pose des questions : a-t-on besoin de l'état d'urgence ? Et nos libertés ? On est vite entré dans la polémique. Jusqu'où faut-il renforcer les moyens de sécurité sans peser sur les libertés publiques ? Les oppositions se focalisent sur la déchéance de nationalité comme elles s'étaient exprimées après les attentats de janvier 2015 à propos de la loi sur le renseignement.

"L'État ne sait pas pour vous, il sait pour tous."

Comment le rapport des citoyens à l'autorité que représente l'exécutif, l'élite administrative, a-t-il évolué ? Cette verticalité est-elle définitivement révolue ?

Tout se joue sur la finesse du diagnostic. En gros, vous avez raison quand vous dites "fin de la verticalité", mais est-ce la fin "finale" ? Est-ce l'abolition de la verticalité ou la remise en question de ses modalités traditionnelles ? Ce qui me frappe en France, c'est que la demande d'État continue d'être forte mais les gens ne veulent plus de l'État à l'ancienne, l'État gendarme. Le style caporaliste est terminé ! La dynamique de nos sociétés est double : d'un côté, les acteurs sociaux, les entreprises, les citoyens ont de plus en plus le sentiment d'une compétence accrue dans leur domaine et supportent mal des interférences extérieures, vécues comme la volonté de brimer leur liberté. D'un autre côté, plus cette logique est forte et plus il y a la demande d'une instance qui réponde aux besoins de l'ensemble et qui assure la cohérence. Quel reproche font souvent les chefs d'entreprise, très attachés par ailleurs à leur liberté ? On n'a pas de visibilité, on ne sait pas où l'on va dans le domaine économique… L'État a la capacité de s'occuper du tout et la demande d'action publique se situe à ce niveau. L'État ne sait pas pour vous, il sait pour tous. Il garde toute sa légitimité, mais dans un registre différent. Il continue de servir la cause de la cohérence et du bien collectif, mais les moyens d'autorité traditionnels sont récusés.

L'État doit donc exercer son autorité différemment…
Nous sommes à la recherche d'un style d'État très différent mais qui n'en annule pas la nécessité. Nous ne sommes plus sous le style de la hiérarchie du commandant, cet héritage "cléricalo-militaire" d'autorité, mais nous appelons de nos vœux une instance très spéciale, dont la nécessité n'est plus discutée, qui occupe une fonction décisive dans la vie collective. C'est le besoin d'une instance qui permette aux gens de se réfléchir dans un espace commun.

Comment voyez-vous l'évolution du rapport aux services publics ? On dit souvent que l'usager se comporte de plus en plus en consommateur, qu'il veut "en avoir pour son argent", en l'occurrence ses impôts…
Le constat n'est pas faux, mais il faut se demander d'où vient cette attitude. Elle résulte largement à mon sens d'une évolution malsaine des services publics eux-mêmes. Au nom d'une haute idée du "public" en général, ils ont eu tendance à oublier leurs usagers en particulier. Le cas bien connu des transports est une caricature à cet égard, en dépit de très modestes efforts d'information. Le résultat est que, face à cette forme de mépris, les gens renoncent à comprendre. Ils adoptent une attitude de protestation et de consommation. Les services publics ne peuvent fonctionner que sur un contrat, c'est-à-dire la mutualisation entre ceux qui l'accomplissent et les usagers. Ce n'est pas commercial. Cela appelle une révision du style de relations sociales. Il n'y a aucune fatalité à cette évolution consumériste. Je crois à l'avenir des services publics et je crois que la manière de les piloter doit changer radicalement. Regardez l'éducation nationale, service public par excellence, qui détermine la trajectoire de vie des gens. Sa nécessité se mesure en fonction d'une idée simple : en termes objectifs de dépenses, c'est ce qui devrait coûter le plus cher aux familles. À un prix de marché, l'éducation serait la charge principale des ménages et non l'immobilier ! Nous aurions alors un bouleversement économique majeur. C'est en mettant une donnée comme celle-là en perspective qu'on voit mieux ce qu'est un service public, assuré de façon quasi gratuite en France jusqu'à l'université. Il faudrait le faire comprendre comme tel.

Croyez-vous à un modèle qui passerait par la coproduction de services publics, par une plus grande implication des citoyens qui, par ailleurs, en France, plébiscitent le bénévolat et l'engagement associatif ?
Bien sûr que cela peut beaucoup évoluer, mais j'émets une réserve sur cette évolution. Au Royaume-Uni, le Premier ministre David Cameron qui a voulu mettre en œuvre le projet de "Big Society" a, en grande partie, échoué car cette politique s'est fracassée sur la notion d'égalité. S'il s'agit d'une offre supplémentaire de services publics, de l'optionnel en quelque sorte, oui, on peut sans doute coproduire avec les citoyens, mais pas sur les fonctions fondamentales comme l'éducation, la fourniture d'eau, d'électricité, d'Internet… Sur ces biens fondamentaux, la valeur égalité est absolument nécessaire. À côté de ce socle, on peut imaginer une offre qui viendrait compléter, enrichir les services publics traditionnels. En réalité, la "Big Society" de Cameron visait à remplacer l'État social par une forme de délégation de service public, l'État se contentant d'apporter les moyens à la société civile. Autour de ce modèle, se pose la question de l'égalité territoriale, que la France a traitée dans les années 1960 sous un biais "aménagement du territoire". Aujourd'hui, les gens sont très attentifs à cette question, c'est un pur problème de justice. Face à

cette aspiration, on ne pourrait déléguer à la société civile des pans entiers de services publics.

Quel regard portez-vous sur le mouvement de décentralisation en France ? Est-elle un bon moyen de redonner confiance aux citoyens ?
L'idée stupide et démagogique que l'on vend depuis des années aux populations est que, dans la mesure où l'autorité serait plus proche des citoyens, elle serait mieux comprise. Cela ne se vérifie pas. La proximité, c'est un leurre. Un pouvoir municipal peut être parfaitement opaque. La question des contre-pouvoirs est essentielle. Il faut voir qu'en France, pour des raisons historiques, les contre-pouvoirs sont concentrés au centre dans la mesure où le centre est le lieu du débat politique. On ne le trouve que très faiblement au niveau local. De la même façon, les contre-pouvoirs d'information et de contrôle y sont très peu développés. Du coup, l'implication des citoyens est aussi très limitée, hors de circonstances exceptionnelles.

"Quand on entend Gérard Collomb, on se demande parfois si la France existe !"

Dans ces conditions, la réforme territoriale est-elle donc vouée à l'échec ?
Pour faire une décentralisation crédible, il fallait raisonner en termes de contre-pouvoir. Pas un contre-pouvoir de la périphérie par rapport au centre, qui a toujours existé, notamment par le jeu du cumul des mandats et des élus qui sont à la fois parlementaires et chefs d'exécutif local. La France ne l'a pas fait et, en pratique, la décentralisation s'est traduite par une énorme déception de la population, qui n'y comprend rien et n'y croit plus. La décentralisation a globalement échoué par rapport à ses intentions officielles. Ce mouvement a surtout profité aux métropoles régionales car il y a des territoires qui ont bénéficié de la décentralisation. Le problème est que si cela a apporté du dynamisme à des zones privilégiées, cela a aussi accentué la fracture territoriale.

La dernière réforme territoriale a pour ambition de clarifier les compétences. Le résultat est loin d'être à la hauteur. Comment expliquez-vous cette incapacité à simplifier le paysage institutionnel local ?

La vérité est que l'obscurité a grandi. Personne ne sait plus qui fait quoi, alors que l'aspiration des gens était effectivement à la simplification et à la clarification… La décentralisation à la française est en réalité un fruit de l'évolution de la Ve République. Au départ, elle se voulait un régime au dessus des partis. En pratique, une fois de Gaulle parti et Pompidou décédé, la Ve République est devenue un régime de partis car il faut une machine puissante pour porter un candidat à la présidentielle. Mitterrand et Chirac l'ont bien compris et ont contribué à cette évolution. Comment faire un parti politique puissant ? En lui assurant un socle territorial. La décentralisation a été faite dans l'idée d'assurer le socle de la vie partisane. La décentralisation est une machine à ancrer la carrière des élus. Dans une époque où l'engagement militant se raréfie, où les forces sociales se désorganisent, il faut créer une machine politique de toutes pièces. La

décentralisation a été conçue d'abord au service des élus. D'ailleurs, l'homme qui l'a mise sur les rails est Gaston Defferre, un homme de la IVe République, qui avait son fief à Marseille. Je ne pense pas que le souci de rapprocher les citoyens de la décision politique le guidait prioritairement.

Par conséquent, l'État joue-t-il ce rôle de contre-pouvoir face aux élus locaux ?

Oui, l'État et ses représentants sont devenus un contre-pouvoir aux pouvoirs locaux parce qu'il n'y en a pas d'autre. C'est un système pervers. Dans la plupart des régions, les préfets veillent à ce que les métropoles n'écrabouillent pas les territoires autour. La protection des petits élus, c'est le préfet qui l'assure face au puissant cacique de la ville ou de la grande ville. Aujourd'hui, la logique des métropoles est purement compétitive. Elle ignore facilement ce qu'il y a autour. Quand on entend Gérard Collomb *[sénateur-maire et président PS de la métropole de Lyon, ndlr],* on se demande parfois si la France existe !

Quel équilibre doit-on trouver entre les grandes régions et les puissantes métropoles ?

C'est la grande question. Comment cela va-t-il se passer entre, par exemple, Laurent Wauquiez *[président LR de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes, ndlr]* et Gérard Collomb ? Entre Carole Delga et Jean-Luc Moudenc *[respectivement présidente PS de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et maire LR de Toulouse, ndlr]* ? Entre Martine Aubry et Xavier Bertrand *[maire PS de Lille et président LR de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, ndlr]* ? En théorie, nous avons affaire à un système pyramidal où chacun fait son travail à sa place. Mais en réalité, cela ne marche pas de cette manière. Il y a des divergences d'intérêts et il doit y avoir des compromis entre les différents niveaux de collectivités territoriales. Le problème est qu'avec ce schéma, les négociations, les compromis se jouent dans la coulisse alors qu'ils devraient être dans l'espace public. C'est aussi cela qui rend la décentralisation illisible pour les citoyens.

"Les banques paraissent être là pour offrir des débouchés aux inspecteurs des finances !"

La prise de conscience des pouvoirs publics sur la demande de transparence, sur les questions déontologiques peut-elle changer la manière d'exercer les responsabilités publiques ?

Cette demande vient de loin. C'est même une aspiration démocratique par excellence, depuis la Révolution. L'article 15 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen est clair : *"La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration."* Mais cette aspiration était contrebattue par l'autorité de l'État et notre fonctionnement politique. La nouveauté est que dans le contexte où nous

sommes, les médias ont acquis un pouvoir très important et la capacité d'information des citoyens s'est renforcée. Nous sommes passés pour de bon dans la société de l'information. Je pense que les responsables publics devraient se dire, une fois pour toutes, qu'ils n'ont aucun espoir de parvenir à cacher quelque chose… Désormais, tout peut se savoir. La transparence n'est pas un simple thème à la mode, c'est une donnée de notre société.

Dans ce domaine, la vigilance des citoyens et des médias s'accroît avec la défiance vis-à-vis des responsables politiques…

C'est le cas partout en Occident. Prenons les États-Unis : le taux de confiance dans le personnel public dépassait les 70 % au début années 1970. Aujourd'hui, il est tombé autour de 20 %. Les résultats n'étant pas au rendez-vous, les gens se posent légitimement des questions sur leurs responsables. En France, nous avons un système insoutenable, produit, là aussi, de la Ve République. Avec de Gaulle, ont commencé les passages de hauts fonctionnaires dans la vie politique. Avec Mitterrand et les nationalisations, les hauts fonctionnaires sont passés en masse dans la vie économique. Les banques paraissent être là pour offrir des débouchés aux inspecteurs des finances ! Je ne sais pas comment faire techniquement mais, dans ce domaine, je suis partisan d'un *aggiornamento* radical. Regardez notre système de nominations. Le président de la République, c'est quelqu'un qui nomme des gens ou qui les place indirectement. On l'a vu ces dernières années, le cabinet du chef de l'État sert à désigner les patrons des grandes entreprises françaises. Tout cela ajoute au climat de suspicion qui est délétère pour la vie publique.

Vous êtes donc défavorable aux passerelles public-privé, dont le développement est pourtant en vogue dans la haute fonction publique…

Mais aujourd'hui, il n'y pas d'aller-retour entre public et privé. Ce sont des allers simples ! On passe de l'autorité de l'État aux affaires et à l'argent. Si on allait chercher des gens dans le privé pour être ministres, pour diriger une agence de l'État, cela ne me dérangerait pas mais, hormis quelques exceptions, nous ne faisons pas cela en France. Vous avez, en gros, 3 000 personnes entre lesquelles se répartissent les postes. C'est un système condamné.

Propos recueillis par Bruno Botella et Sylvain Henry

Acteurs Publics du 8/03/2016

Trois articles de la loi "Égalité et Citoyenneté" retouchent le statut des fonctionnaires

Des dispositions de la loi "Égalité et Citoyenneté" qui modifient le statut de la fonction publique seront présentées en conseil commun le 15 mars. Elles élargissent notamment les conditions d'accès au troisième concours pour favoriser la prise en compte de l'apprentissage et facilitent l'entrée dans le secteur public pour des jeunes peu qualifiés.

Le prochain Conseil commun de la fonction publique, programmé mardi 15 mars, étudiera 3 articles du projet de loi "Égalité et Citoyenneté" retouchant le statut des fonctionnaires. D'une part, les articles 39 et 40 qui, selon l'exposé des motifs et le texte du projet de loi, qu'a pu consulter *Acteurs publics, "visent à accompagner et soutenir la mise en œuvre des politiques publiques destinées à diversifier l'accès à la fonction publique"*. Et l'article 8, compris dans un chapitre intitulé "Citoyenneté et émancipation des jeunes", destiné à *"encourager l'engagement de la société dans son ensemble et de tous les citoyens au profit de missions de service public et d'intérêt général"*.

Les conditions d'accès au troisième concours élargies. L'article 39 modifie les règles pour postuler au troisième concours des trois fonctions publiques avec pour objectif, selon le projet de loi, de leur redonner *"une vocation d'ouverture à la diversité"*. Le troisième concours s'adresse à des postulants disposant d'une expérience professionnelle antérieure. Pour résumer, le texte permettra aux apprentis et anciens apprentis souhaitant intégrer le secteur public de valoriser cette expérience.

Il précise par ailleurs *: "En fonction des besoins identifiés, les statuts particuliers des corps et cadres d'emplois seront modifiés pour ouvrir plus largement la possibilité de recourir à cette troisième voie, notamment en catégorie B." "Les durées d'activité professionnelle seront de même réduites et harmonisées par voie réglementaire ultérieurement afin d'élargir le vivier de candidats"*, ajoute le projet de loi.

CDD et alternance. L'article 40 modifie les règles du "Pacte", le parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État. Ce dispositif permet un contrat public alternant formation et stage à l'issue desquels une titularisation est ouverte. Le projet de loi détaille les changements souhaités par le gouvernement : *"Il prévoit de faciliter l'accès à la fonction publique pour des jeunes âgés de moins de 28 ans peu ou pas qualifiés et étend aux emplois de catégorie B le dispositif dit « PACTE » qui n'est ouvert actuellement que pour l'accès à des emplois de la catégorie C dans les trois versants."*

Et de développer : *"Cette nouvelle mesure permet à ces jeunes d'exercer dans le cadre d'un contrat à durée déterminée des fonctions relevant d'un emploi de la catégorie B tout en bénéficiant d'une formation en alternance pour obtenir le titre, le diplôme ou le niveau de qualification attendu dans le corps ou le cadre d'emplois concerné."* Deux dispositions sont ajoutées : l'une pour assurer *"une plus grande*

transparence des recrutements", via une commission pour la sélection des candidats ; l'autre pour *"garantir le respect du principe d'égalité" via* le contingentement des recrutements par cette voie à 10 % des emplois vacants ouverts au recrutement.

Le congé pour formation d'animateurs ouvert à tous les fonctionnaires. Aujourd'hui, les fonctionnaires de moins de 25 ans peuvent bénéficier d'un congé non rémunéré de 6 jours pour participer à des activités associatives, citoyennes ou d'éducation populaire leur permettant de *"favoriser la formation ou le perfectionnement d'animateurs"*. L'article 8 du texte de loi élargit à tous les agents la possibilité de bénéficier de ce congé. Une mesure destinée *"à aménager le congé existant pour l'élargir et le rendre plus accessible et plus utile"*. Le dispositif sera ouvert *"à tous les bénévoles, toutes les associations pour la participation à la gouvernance associative"*.

Qu'en pensent les organisations syndicales ? Pour FO, l'élargissement des conditions d'accès au troisième concours pose problème. *"C'est détourner le troisième concours de son objectif initial et apporter une mauvaise réponse à la place des apprentis dans la fonction publique,* relève Philippe Soubirous, secrétaire fédéral de la FGF-FO. *Nous ne sommes bien sûr pas défavorables au développement de l'apprentissage dans le secteur public, mais ce procédé qui contourne des règles établies pose clairement problème."* Les syndicats s'exprimeront le 15 mars dans le cadre d'un Conseil commun de la fonction publique qui devrait par ailleurs aborder l'application du dispositif du compte personnel d'activité (CPA) – prévu dans le cadre du projet de loi initial de la ministre du Travail, Myriam El Khomri – dans la fonction publique. Un autre sujet sensible.

Sylvain Henry

Acteurs Publics du 8/03/2016

Les syndicats de fonctionnaires demandent en chœur l'équité salariale entre les femmes et les hommes

Les organisations syndicales pointent les écarts persistants de rémunération entre les femmes et les hommes dans le secteur public et réclament des actions *"volontaristes"* des employeurs publics. Une mobilisation qui intervient, le 8 mars, dans le cadre de la journée de la femme.

Les appels à la mobilisation des fonctionnaires sur le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes se poursuivaient, mardi 8 mars en fin de journée, dans le cadre de la journée internationale de la femme, à l'appel des organisations syndicales. À l'image de ce rassemblement programmé en début de soirée dans le cœur de Paris portée par la CGT fonction publique, premier syndicat du secteur public.
Un sujet qui fait consensus entre les différentes organisations représentatives, toutes signataires de l'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Mais toutes s'accordent aussi pour mettre en avant des inégalités qui perdurent, particulièrement en matière de rémunération : un écart de 10,8 % dans la territoriale, de 15 % dans la fonction publique d'État et de 21,9 % dans l'hospitalière, énumère la CGT. *"La suppression de tous les écarts de salaires doit être un objectif à court terme,* martèle la Confédération, *le statut des fonctionnaires garantissant l'égalité de traitement."*

FO pointe le protocole PPCR

"*L'égalité statutaire est la première condition pour construire l'égalité de rémunération",* prolonge Force ouvrière dans un communiqué. Pour FO, c'est la politique globale du gouvernement à l'endroit de la fonction publique qui est en cause. Et de pointer ainsi *"la politique d'austérité budgétaire, la pression sur les rémunérations et les carrières, les suppressions de postes et les réformes successives diminuant les retraites"* qui portent *"particulièrement préjudice aux femmes".*

Le dispositif PPCR, portant sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations, est ainsi accusé d'être spécialement désavantageux pour les femmes, qui seraient bloquées davantage que les hommes sur certaines échelles de rémunérations. *"La ségrégation structurelle continue",* insiste FO.

De manière plus générale, les syndicats CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires et Unsa cosignent un communiqué commun appelant à *"une action volontariste et déterminée"* pour faire reculer les inégalités, particulièrement en matière de salaires. Ils ciblent notamment les différences en matière de retraite, pointent les mécanismes renforçant les inégalités tels que les politiques indemnitaires, demandent une

revalorisation des métiers à prédominance féminine et invitent les employeurs à tout faire pour casser *"les mécanismes du plafond de verre pour permettre l'accès des femmes à toutes les fonctions d'encadrement et de direction"*.

Au-delà des syndicats, tous les acteurs publics semblent s'être appropriés cette problématique de l'égalité. Après un colloque à l'Assemblée nationale sur la place des femmes dans la haute fonction publique, la ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, présentera, à l'occasion du prochain Conseil commun de la fonction publique le 15 mars, le rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

Sylvain Henry

La Gazette des Communes.fr du 10/03/2016

Annick Girardin dans les starkings blocks

Près de trois semaines après son arrivée, en remplacement de Marylise Lebranchu, Annick Girardin se dit prête à affronter les syndicats sur la question cruciale du dégel du point d'indice, même si de son aveu même tous les arbitrages, notamment du côté de Bercy, n'ont pas encore été rendus.

Au moment où le projet de réforme du code du travail fait descendre les jeunes dans la rue et où les primaires à droite poussent à la surenchère en matière de baisse de l'emploi public, Annick Girardin entend imprimer sa marque. « Je crois en une fonction publique exemplaire qui doit néanmoins se remettre en cause sur certains points, affirme-t-elle. Je ne crois pas en une fonction publique qui ne soit que régalienne et je ne laisserai pas perdurer les attaques incessantes contre les fonctionnaires. »

Dès le 15 mars, elle pourra ainsi s'exprimer devant le Conseil commun de la fonction publique et dévoiler le nouvel agenda social avant de se retrouver face aux syndicats à l'occasion du rendez-vous salarial du 17 mars découlant du protocole PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations). Ces deux dates, initialement prévues fin février, avaient été reportées en raison du remaniement ministériel.

Besoin de reconnaissance

Soulignant les efforts des fonctionnaires qui subissent le gel du point d'indice depuis 2010, Annick Girardin n'entend donc pas venir « les mains vides » mais reconnaît que quel que soit le geste du gouvernement « symbolique » ou pas, il impactera les restrictions budgétaires consenties jusqu'ici.

« Les fonctionnaires ont besoin de reconnaissance aujourd'hui mais nous devons être exigeants en matière de temps de travail, d'efficacité, de formation, de diversité de recrutement, indique notamment la ministre. Je suis venue pour faire bouger les lignes même si je n'ai qu'un an devant moi. Il ne s'agit pas d'impulser une grande loi fonction publique puisqu'elle existe déjà avec le projet de loi déontologie mais tout ne dépend pas du législatif. Il y a aussi la voie réglementaire. »

Aux yeux de la nouvelle ministre, le projet de loi égalité et citoyenneté est ainsi « la dernière occasion forte du quinquennat de faire évoluer certains sujets notamment dans la fonction publique ». S'agissant du compte personnel d'activité, reconnaissant un déficit de communication gouvernemental, elle juge néanmoins nécessaire de saisir cette opportunité pour la fonction publique. « Nous laissons la porte ouverte à toute innovation, insiste la ministre. Nous avons plusieurs mois pour travailler avec les employeurs et les syndicats. »

Emmanuelle Quémard

Acteurs Publics

Les ministres connaissent enfin leurs décrets d'attribution

Suite au remaniement du 11 février, les décrets précisant les missions des ministres et secrétaires d'État et leurs prérogatives sur les administrations ont été publiés au Journal officiel du 4 mars. Sont notamment concernés : l'Écologie, l'Aménagement du territoire, la Fonction publique et l'Égalité réelle.

Trois semaines après le remaniement gouvernemental du 11 février, les décrets d'attribution des ministres de l'équipe de Manuel Valls ont été publiés au Journal officiel du 4 mars. Cette opération administrative permet après chaque remaniement de préciser les missions et les périmètres de compétence des nouveaux ministres dont les nominations modifient toujours l'architecture gouvernementale en fonction de leurs intitulés, reflets des priorités politiques du moment. La publication des décrets d'attribution constitue une deuxième étape, généralement sensible, et fruit de négociations en coulisse à l'issue de laquelle chaque nouveau ministre a une première occasion de tester son poids, parfois sur des détails par toujours très perceptibles. Un ministre peut exercer une autorité sur une administration, seul, ou de manière conjointe avec un collègue. Il peut aussi en «disposer», selon l'expression consacrée, c'est-à-dire qu'il peut «passer» des commandes sans exercer d'autorité directe.

Les effets de l'éclatement de l'ancien «ministère Pinel»

Le principal changement induit par le remaniement du 11 février tenait à l'entrée au gouvernement du PRG Jean-Michel Baylet, nommé ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales. Des attributions auparavant assumées par deux ministres Sylvia Pinel (Territoires) et Marylise Lebranchu (Collectivités). Selon son décret d'attribution, l'élu Tarn-et-garonnais *«élabore et met en œuvre la politique du Gouvernement en matière de développement équilibré du territoire et de solidarité entre les territoires».* Il prépare aussi et met en œuvre la politique à l'égard des collectivités territoriales, conjointement avec le ministre de l'Intérieur qui détient un pouvoir historique en la matière. Le ministre des Collectivités participe, en lien avec la ministre de la Fonction publique, à la définition des orientations du gouvernement concernant la fonction publique territoriale.

De fait, Jean-Michel Baylet n'exerce pas une autorité exclusive sur une grosse administration en particulier. Il a une autorité conjointe avec le ministre de l'Intérieur sur la direction générale des collectivités locales (DGCL). La grande administration des territoires, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) à vocation interministérielle - qui a succédé à l'ancienne Datar en 2014 - reste rattachée à Matignon et Jean-Michel Baylet, en dispose.

L'écologiste Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, chargée de l'autre volet de l'ancien ministère Pinel, exerce pour sa part une autorité, conjointement avec la ministre de l'Environnement Ségolène Royal, sur le secrétariat général commun de leurs ministères et sur la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature mentionnés. Elle a autorité, en propre, sur la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement. En revanche, la délégation interministérielle à la mixité sociale dans l'habitat pilotée par l'ex-ministre Thierry Repentin reste solidement arrimée à Matignon. Emmanuelle Cosse en dispose.

Les priorités de la fonction publique réaffirmées

La PRG Annick Girardin promue le 11 février ministre de la Fonction publique, en lieu et place de Marylise Lebranchu, voit aussi ses attributions précisées. Elle a notamment autorité, conjointement avec le Premier ministre, sur la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). Le texte comporte plusieurs ajouts par rapport au précédent de l'ère Lebranchu et grave ainsi dans le marbre certaines priorités de ce ministère en chantier depuis quelques mois. Ainsi Annick Girardin *«assure le pilotage et la coordination de la gestion des ressources humaines de l'État et veille au renforcement de sa dimension interministérielle».* Une précision qui fait écho à la refonte de la fonction RH au plan ministériel et interministériel conduite par la DGAFP. Mais le décret précise aussi que la ministre prépare les mesures relatives à l'égalité des carrières professionnelles et des rémunérations et à la mixité des métiers. Elle est aussi chargée de favoriser la mixité sociale dans la fonction publique, *«dans le respect du principe d'égal accès aux emplois publics»* alors que l'équipe Valls tient tout particulièrement à ce sujet.

De la diplomatie à l'Écologie

Le remaniement du 11 février avait aussi permis à la ministre de l'Environnement de prendre la main sur les relations internationales sur le climat. Une prérogative directement inscrite dans son titre ministériel et jusque-là jalousement conservée par le quai d'Orsay de Laurent Fabius. La ministre conduit les négociations européennes et internationales sur le climat et veille à la mise en œuvre des accords conclus, précise son décret d'attribution. Avant d'ajouter de manière assez diplomatique : *«en concertation avec le ministre des Affaires étrangères et du développement international ».* La ministre a aussi «gagné» à l'occasion du remaniement un secrétaire d'État, l'écologiste Barbara Pompili chargée elle de la biodiversité. Cette dernière *«concourt»* à la mise en œuvre des politiques relatives à la gestion de la nature et de la diversité biologique terrestre et marine au regard, notamment, des engagements conventionnels conclus par la France à la suite de la Convention sur la diversité biologique adoptée à Rio le 5 juin 1992.

Des précisions pour les secrétaires d'État

Parmi les nouveaux secrétariats d'État dont certains intitulés ont parfois pu surprendre, on peut relever celui de l'Égalité réelle confié à Ericka Bareigts. L'élue réunionnaise anime et coordonne l'action du Gouvernement en faveur de l'égalité dans les domaines politique, économique, social et culturel. De façon plus pratique, elle prépare, pour le compte du Premier ministre, les comités interministériels à l'égalité et à la citoyenneté et assure le suivi de la mise en œuvre de leurs conclusions. Sa collègue Juliette Méadel chargée de l'Aide aux victimes dispose pour sa part de la cellule interministérielle d'aide aux victimes et coordonne son action. Elle préside aussi le comité de suivi des victimes en veillant à la continuité de l'aide apportée dans le prolongement du traitement d'urgence assuré par la cellule interministérielle.

De « famille » à familles »

Par ailleurs, le Journal Officiel du 4 mars a modifié l'intitulé du ministère de "la famille", qui devient celui "des familles", conformément à la volonté du président François Hollande de refléter la diversité des modèles familiaux. Le décret précise ainsi les attributions de la "ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes", Laurence Rossignol.

Pierre Laberrondo

Le Canard enchaîné du 9 Mars 2016

La Mar

Le faux chômeur traquait les faux chômeurs

Directeur de l'informatique à l'Unédic, il touchait en même temps son salaire et ses indemnités.

L'UNÉDIC, qui gère les fonds de l'assurance-chômage, abrite de véritables artistes. Son ancien directeur de l'informatique, Pierre Lachaize, a réussi à exercer deux fonctions difficilement conciliables. D'un côté, chasseur en chef des faux chômeurs ; de l'autre, demandeur d'emploi indemnisé !

L'affaire commence en novembre 2013, lorsque plusieurs salariés de l'Unédic, en train de pianoter sur le fichier des demandeurs d'emploi, tombent sur un nom qui ne leur est pas inconnu : celui de leur propre directeur des systèmes informatiques. Recruté en septembre 2012, celui-ci est resté inscrit pendant plus d'un an à Pôle emploi. Mieux : il a cumulé son salaire de directeur et son allocation chômage. Peu avant de se faire bêtement pincer, ce grand expert avait confié à ses techniciens une importante mission : traquer les fraudeurs grâce au fichier Aude (pour « Application unique de la demande d'emploi »), qui recense la totalité des chômeurs indemnisés.

Au mois d'octobre 2013, soit plus d'un an après son embauche, l'homme touchait encore une alloc de 4 982,30 euros. Simple étourderie ? Pas vraiment : Lachaize a en effet pris soin d'actualiser son dossier à Pôle emploi, prétendant qu'il faisait à l'Unédic un petit boulot de quinze heures ne lui rapportant que 1 050 euros par mois.

Mes ennuis chez Aude

Le syndicat FO de l'assurance-chômage s'est emparé de l'affaire, et, un mois après cette découverte, le patron de l'informatique a fait l'objet d'une mise à pied conservatoire. Suivie d'une « rupture conventionnelle », qui maquille un licenciement. A l'Unédic, le linge sale se lave en famille.

Interrogée sur ce départ précipité, la directrice des ressources humaines se borne à répondre : « *Il s'agit d'une situation individuelle qui ne fait l'objet d'aucune communication.* » Elle oublie de préciser que l'Unédic a accordé au faux chômeur 160 000 euros d'indemnités de rupture du contrat de travail. Pas mal, pour quatorze mois de présence. De quoi faire exploser le barème proposé dans le projet de loi El Khomri. L'Unédic refuse également de préciser s'il a été demandé au petit malin de rembourser les allocs qu'il a palpées en se glissant frauduleusement dans le fichier Aude.

En revanche, l'informaticien qui a découvert le pot aux roses en consultant le fichier Aude et a lancé l'alerte n'a pas eu droit, lui, à une rupture conventionnelle. Il a été licencié comme un malpropre : pas un sou d'indemnité et une humiliante dispense de préavis, généralement infligée à ceux qui ont tapé dans la caisse. Selon la direction, il a bien mérité son licenciement, car « *il n'avait pas fait une demande de consultation du fichier à sa hiérarchie* ». Sûr qu'il aurait obtenu un franc succès s'il avait demandé à Pierre Lachaize l'autorisation de consulter la fiche informatique de Lachaize Pierre.

Le lanceur d'alerte, qui plaidera sa cause le 21 mars devant les prud'hommes, a au moins une consolation : il continue d'être payé… en allocs par l'Unédic.

Alain Guédé

Les Echos - mercredi 9 mars 2016

La réforme pénale passe le cap de l'Assemblée à une écrasante majorité

ANTITERRORISME

La réforme pénale adoptée mardi a été peu contestée, sauf par une partie de la gauche.

Le Sénat l'examine à partir du 29 mars.

Joël Cossardeaux
@JolCossardeaux

Ça n'a presque pas fait un pli. Le projet de loi contre le crime organisé et le terrorisme, défendu par le garde des Sceaux Jean-Jacques Urvoas, a reçu mardi l'approbation massive de l'Assemblée. A l'issue d'une première lecture express, entamée le 1er mars, 474 députés, sur 538 votants, ont adopté ce texte qui doit prendre le relais du régime d'état d'urgence en vigueur depuis les attentats du 13 novembre. Un projet de loi en faveur duquel la droite, à la différence de la gauche, nettement plus partagée, a quasiment fait bloc.

La droite vote pour en bloc

Chez Les Républicains, seules deux voix, dont celle de Patrick Devedjian, député et président du Conseil général des Hauts-de-Seine, se sont prononcées contre l'adoption de ce texte qui fait l'objet d'une procédure accélérée et passera devant le Sénat le 29 mars. En comptant les suffrages des députés centristes de l'UDI, qui ont tous voté pour, la droite s'est presque autant mobilisée pour le texte que le groupe socialiste.

Une petite trentaine de suffrages PS, essentiellement issus des rangs des frondeurs, lui auront en effet fait défaut. Six d'entre eux ont même voté contre ce texte dont Christian Paul, député de la Nièvre, et qui compte parmi leurs principaux chefs de file. Ces frondeurs se sont encore plus largement retrouvés chez les abstentionnistes (22 députés socialistes sur 32 abstentions). Du côté des écologistes, la réforme n'est pas passée. Neuf de leurs députés sur les 17 votants appartenant à leur groupe ont voté contre, comme ceux du Front de gauche.

De fait, lors de la semaine écoulée, les critiques à l'égard de cette réforme jugée attentatoire aux libertés par les magistrats et associations auront surtout fusé depuis les bancs de la gauche. La rétention pendant les quatre heures qui suivent le contrôle d'identité de toute personne signalée a été très critiquée. Tout comme l'assouplissement du recours aux armes à feu par les forces de police ou la possibilité d'assigner à résidence durant un mois les « djihadistes » autorapatriés.

Ce texte, qui vise aussi à moderniser la procédure pénale, s'est enfin vu reprocher d'organiser une sorte de transfert de responsabilité du juge judiciaire vers le juge administratif.

Beaucoup moins remuante, la droite n'est pas pourtant sortie bredouille de cette première lecture. A la demande de ses députés, une peine de trente ans incompressible (« perpétuité réelle ») pour les auteurs de crimes terroristes a été créée et l'interdiction de sortie de territoire des mineurs rétablie. Enfin, les fabricants de smartphones fermés à toute coopération dans les enquêtes s'exposeront à des peines accrues. ■

32

VOTES CONTRE
dont six socialistes et neuf écologistes.

Le Canard Enchaine - mercredi 9 mars 2016

Une réforme qui fait peine

HOLLANDE, Valls et Urvoas en tête, toute la gauche serait descendue dans la rue si Sarko avait, de son temps, osé présenter la réforme pénale que l'Assemblée vient d'adopter en première lecture.

Ces mesures, comme les perquisitions de nuit et le renforcement des prérogatives de la police administrative, transfèrent dans la législation ordinaire la plupart des restrictions des libertés individuelles prévues par l'état d'urgence. Elles vont même parfois au-delà. En témoigne, le fort alambiqué article 19, qui donne aux forces de l'ordre, mais aussi à l'armée, le droit – sous certaines conditions, très restrictives – de tuer des terroristes présumés.

Et la plaisanterie ne fait, sans doute, que commencer. Il y a fort à parier qu'au prochain attentat élus et ministres exigeront, à grands coups de menton, l'adoption de nouvelles lois d'exception pour regonfler un état d'urgence désormais privé de contenu. Avant de proposer, quelques mois plus tard, leur inscription dans la loi ordinaire. Et ainsi de suite « ad nauseam »...

De glissements successifs en dérapages incontrôlés, tout l'équilibre des pouvoirs finit par se retrouver cul par-dessus tête. Le ministre de l'Intérieur s'octroie ainsi des prérogatives judiciaires avec le droit de décider seul de mesures de contrôle et de coercition contre de présumés djihadistes. Et son collègue de la Justice, Jean-Jacques Urvoas, semble passer son temps à chercher à plaire aux policiers – dont il appuie quasiment toutes les revendications législatives – au lieu de garder ses Sceaux.

Autre changement majeur : les parquets, qui restent soumis à l'autorité hiérarchique de la Place Vendôme, se voient dotés de possibilités d'investigation et d'un cadre qui étaient jusqu'à présent réservés aux juges d'instruction. Les procureurs, qui traitent déjà la plupart des affaires pénales, se retrouvent du coup dans une position pour le moins bancale. D'un côté, ils se voient obligés d'enquêter « **à charge et à décharge** », comme les magistrats instructeurs, qui sont – en principe ! – indépendants. De l'autre, ils sont tenus d'appliquer la politique pénale définie par le ministre de la Justice.

Certes, la pratique des « instructions individuelles » a été bannie – en théorie, au moins – en 2013 et les procureurs sont désormais nommés sur avis conforme du Conseil supérieur de la magistrature. Mais, faute de majorité au Parlement pour inscrire l'indépendance du parquet dans la Constitution, rien n'empêche de remettre en vigueur les vieilles traditions... **H. L.**

Acteurs Publics du 9/03/2016

Éric Woerth : "Nous supprimerons les corps de la fonction de publique et créerons 50 cadres d'emplois"

Le secrétaire général des Républicains et ancien ministre de la Fonction publique et de la Réforme de l'État détaille les orientations – un véritable big-bang – que son parti a définies concernant la fonction publique en vue de la prochaine élection présidentielle : suppression des corps et remplacement par des cadres d'emplois, passage aux 37 heures hebdomadaires, fin de la *"cogestion"* avec les syndicats, reconfiguration du statut et montée en puissance du contrat dans les recrutements.

Votre parti souhaite-t-il réinstaurer un plan de suppression d'emplois dans la fonction publique comme il l'avait fait de 2007 à 2012 ?
Avant tout, je tiens à rappeler que nous avons en France une fonction publique de qualité, à laquelle les Français sont attachés. À chaque crise que traverse notre pays, nos compatriotes savent qu'ils peuvent compter sur l'engagement et le dévouement des agents publics. Mais aujourd'hui, pour que la France avance, il faut réformer la fonction publique, pour l'intérêt de notre pays et pour celui des fonctionnaires. Nous proposons de réduire de 300 000 le nombre de postes d'agents publics sur le prochain quinquennat, dans la suite logique de ce que nous avions déjà fait sous la Présidence de Nicolas Sarkozy (2007-2012). À l'époque, nous avions supprimé 150 000 postes de fonctionnaires de l'État et réalisé par ce biais entre 4,5 et 5 milliards d'euros d'économies. Nous considérons que la réduction de la masse salariale participe à notre effort de baisse de la dépense publique : c'est une clé de la lecture de nos propositions.

À quoi ce chiffre de 300 000 correspond-il ?
Cet objectif de 300 000 suppressions de postes concerne à la fois la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale. Nous traiterons de manière spécifique la question de la fonction publique hospitalière. Ce chiffre correspond en réalité à un effort plus conséquent que le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux de l'État partant à la retraite, tel qu'il a été mis en œuvre entre 2007 et 2012. L'atteinte de cet objectif nécessitera de la part des administrations un effort d'adaptation et de modernisation. Cet effort doit nous permettre de réaliser de 7 à 8 milliards d'euros d'économies sur cinq ans, en année pleine. Cette baisse des effectifs peut être absorbée par des mesures de productivité et de réorganisation. Et dans un souci d'équité entre les travailleurs publics et les travailleurs privés, nous devons augmenter le temps de travail dans la fonction publique, en remettant à plat les lois relatives aux 35 heures. C'est la première étape pour remettre les services publics véritablement à 35 heures hebdomadaires. Les collectivités seront autonomes dans la gestion du temps de travail, ce qui n'est pas du tout le cas aujourd'hui. Un accord interne pourra fixer une durée supérieure à 35 heures. Concernant la fonction publique d'État, la durée légale et effective sera portée à 37 heures par semaine payées 37. Car chaque heure travaillée doit être rémunérée.

Vous donnez des objectifs chiffrés qui couvrent les collectivités alors que celles-ci jouissent d'une autonomie constitutionnelle. De quels leviers disposez-vous, mis à part la baisse des dotations de l'État ?
Alors que la baisse brutale des dotations aux collectivités territoriales a affaibli ces dernières, nous souhaitons donner plus d'autonomie aux collectivités dans la gestion de leur personnel car aujourd'hui, elles n'en ont pas assez. Prenons l'exemple du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), qui cristallise de nombreuses critiques. Nous proposons de mettre le CNFPT en concurrence afin d'obtenir un service de meilleure qualité : les collectivités qui choisiront de recourir à un autre organisme de formation n'auront plus l'obligation de verser une cotisation au CNFPT. C'est extrêmement important. En matière de recrutement dans les collectivités, la base doit être le contrat, puisque la plupart des tâches ne relèvent pas de la prérogative de puissance publique.

Le statut des fonctionnaires est souvent décrié au sein de votre parti. Quelle est la position officielle ?
Le statut général de la fonction publique est aujourd'hui trop rigide et il est un obstacle à la gestion performante de nos administrations. Hors le cas des militaires, tous les autres agents publics travailleront sous un statut remanié, allégé, pour ce qui concerne les agents chargés de prérogative de puissance publique ou de souveraineté. Toutes les tâches de puissance publique seront assurées par des agents sous statut remanié et le mode d'accès restera le concours. Les autres fonctions seront assurées par des agents sous contrat, qui en précisera la durée. Ce type de recrutement aura dès lors une portée beaucoup plus large qu'aujourd'hui. Un droit d'option sera par ailleurs donné aux fonctionnaires pour passer sous contrat avec une rémunération supplémentaire, afin d'agir sur le stock et pas uniquement le flux. Tout cela doit être discuté, négocié, administration par administration, et en fonction du coût du droit d'option. Il n'y aura pas automaticité.

Pouvez-vous préciser le concept de "prérogative de puissance publique" ?
Il s'agit de fonctions – comme le pouvoir de réglementer, d'interdire, d'autoriser ou encore de sanctionner – qui n'existent pas dans le secteur privé, avec un impact direct sur votre condition de citoyen. Un employé d'état-civil peut assurer une tâche liée à une prérogative de puissance publique : il vous inscrit dans un registre, il joue sur votre identité. S'il se trompe, cela peut avoir des conséquences assez directes sur ce que vous êtes. Tout comme un policier, un magistrat, un enseignant ou un inspecteur des impôts. En revanche, un mécanicien, un jardinier ou un informaticien n'assurent pas de tâches entrant dans ce champ-là. Au stade de la campagne présidentielle, nous en resterons aux grands principes, mais nous devrons ensuite faire une classification des métiers dans le dialogue.

Souhaitez-vous reprendre une politique de réduction du nombre de corps ?
Nous créerons une fonction publique de métiers et non plus de corps, une unité d'appréhension de gestion que nous supprimerons. Nous créerons environ 50 cadres d'emplois. Il s'agit d'améliorer la mobilité d'un métier à l'autre et d'accroître la logique interministérielle. Les cadres d'emplois dans la fonction publique de l'État et dans la territoriale seront les mêmes. Lorsque l'on est reconnu sur un métier ou sur une compétence, on doit pouvoir le faire partout dans l'État, avec des passerelles plus importantes avec la fonction publique territoriale, même si l'on garde deux cadres de fonction publique distincts.

Pourquoi proposer aujourd'hui ce que vous n'avez pas réalisé entre 2007 et 2012 ? Qu'est-ce qui a changé ?

J'avais à l'époque lancé une réflexion sur les valeurs de la fonction publique avec une idée : modifier le statut. Mais cette volonté s'est brisée sur le mur de la crise financière économique et sociale qui a explosé en septembre 2008. Il s'agissait d'une crise épouvantable. On ne savait plus où on allait, et pas seulement en France. Réformer le statut de la fonction publique n'avait dès lors plus aucun sens. Mais nous avons à l'époque modernisé le système, en mettant notamment en place la prime de fonctions et de résultats *[PFR, supprimée en 2012, ndlr]*, qui a commencé timidement à se mettre en place. Timidement, car les ministères n'en voulaient pas au-delà de la catégorie A, alors que la PFR était faite pour pénétrer l'ensemble de la fonction publique et que le gouvernement socialiste a stoppé son développement. Il faut maintenant mettre en œuvre une politique de rémunération en fonction de la manière de servir.

Ce statut remanié remet-il en cause l'une des pierres angulaires du statut : l'emploi à vie, dans l'immense majorité des cas ?
Nous pensons que l'emploi public doit avoir une limite : la manière de servir. La France a une tradition de services publics de qualité et les Français y sont légitimement attachés. La protection du citoyen vaut la protection du fonctionnaire. Cependant, même si cette protection doit rester étroitement attachée au statut du fonctionnaire, même remanié, il ne peut y avoir d'impunité envers les agents dont la manière de servir fait apparaître de graves manquements. Les textes permettent aujourd'hui d'aller dans cette direction, mais ils ne sont pas appliqués en réalité. La réorganisation de l'administration doit aussi être un motif de rupture avec un fonctionnaire dès lors qu'il refuse un certain nombre de postes de réaffectation. Les textes prévoient là encore cette situation, mais ils ne sont jamais appliqués.

Que préconisez-vous en matière de réforme de l'État ?
Nous insistons sur la nécessité de développer une relation différente entre l'État et le citoyen, fondée sur la confiance. Il existe un besoin de plus de confiance. Il faut supprimer les contrôles apparaissant comme très abusifs réalisés par un certain nombre de corps d'inspection : impôts, travail, agriculture. L'inspection du travail ne doit, par exemple, pas contrôler les conditions de travail, les heures de travail ou les modalités d'application des accords : c'est au juge de le faire le cas échéant. Par contre, l'inspection doit contrôler les conditions d'hygiène et de sécurité au travail. Il faut limiter le rôle de contrôleur pour développer celui de "conseilleur". En matière de pilotage, nous souhaitons des administrations centrales plus resserrées. Le mouvement de regroupement n'est probablement pas terminé. Et des directions doivent être pilotées par des directeurs qui adhèrent à la vision politique du gouvernement et à son projet de transformation administrative, sinon cela ne marche pas.

N'est-ce pas déjà le cas aujourd'hui ?
La question mérite d'être posée. Le gouvernement applique le programme que les citoyens ont décidé par un vote. Ce n'est pas à l'administration de choisir si, oui ou ou non, il est appliqué ou de mettre des bâtons dans les roues du pouvoir politique comme on l'a vu à plus d'une reprise. Les directeurs d'administration centrale sont une courroie de transmission. Le programme politique est organisé par le gouvernement, le Conseil des ministres et le Parlement. L'administration conseille le gouvernement dans l'élaboration de ses réformes et les met en œuvre juridiquement, financièrement, techniquement.

Mais sous votre ministère, vous n'aviez pas eu de souci lorsque, par exemple, vous avez confié la fusion des impôts et de la comptabilité publique à Philippe Parini…
Il faut que les choses soient claires avec les directeurs qui peuvent retarder, compliquer ou faciliter la mise en place d'un certain nombre de réformes. On n'a pas le temps pour cela. L'administration doit être tournée vers la réforme.

Pour créer une cinquantaine de cadres d'emplois, devrez-vous harmoniser les grilles salariales ? Lorsque vous avez fusionné la direction de la comptabilité publique et la direction des impôts en 2008 (pour créer la DGFIP), on vous a beaucoup reproché d'avoir été généreux sur le plan social…
Quand vous fusionnez deux administrations, c'est très difficile de dire que les règles de gestion ne sont pas les mêmes. Une réforme plus globale et la création d'une cinquantaine de cadres d'emplois n'impliquent pas nécessairement que l'on soit rémunéré de la même manière. Il peut aussi y avoir des phases intermédiaires. De plus, nous réaliserons d'importantes économies sur les dépenses publiques, avec les 300 000 suppressions de postes et sur les retraites.

Que proposez-vous en matière de retraites ?
L'âge légal de départ à la retraite sera porté à 63 ans à l'horizon 2020, puis à 64 ans en 2025. Pour garantir l'équité entre public et privé, nous proposons que la retraite des fonctionnaires soit calculée, comme dans le privé, sur les 25 meilleures années et non plus les six derniers mois, en intégrant bien sûr les primes. Nous mettrons par ailleurs fin aux régimes spéciaux d'entreprise, qui posent une vraie question d'équité entre le secteur privé et le public.

Quel rôle les syndicats joueront-ils dans la fonction publique telle que l'envisagent Les Républicains ?
Nous souhaitons la fin de la cogestion dans un certain nombre de ministères, notamment sur les recrutements et les promotions. D'une manière générale, les syndicats n'ont rien à faire dans l'élaboration des carrières. Les mesures individuelles doivent être prises par les services chargés des ressources humaines. L'administration doit reconquérir sa propre gestion des ressources humaines. C'est un changement qui tient autant à la culture qu'aux textes. Le rôle des syndicats doit être recentré sur les conditions de travail, les salaires et la vie professionnelle.

Tous les objectifs que vous énoncez sont-ils tenables ?
Tout ce que nous proposons est faisable – nos voisins européens le font – et sera réalisé car nous devons durablement réformer la fonction publique. C'est dans l'intérêt des citoyens et des fonctionnaires eux-mêmes. Le projet de Nicolas Sarkozy en 2007 ne contenait pas de réforme du statut de la fonction publique. Le fait d'inscrire ces propositions dans le programme change tout et en même temps, les fonctionnaires ne doivent pas considérer qu'il s'agit d'un tir de barrage contre eux ou d'un exercice de stigmatisation. Il y a une énorme attente d'équité entre les Français, qu'ils travaillent dans le public ou dans le privé. L'objectif de cette journée de travail *[organisée ce 9 mars par Les Républicains sur le thème de la fonction publique et de la réforme de l'État, ndlr]* n'est pas de montrer du doigt les fonctionnaires, de la même manière qu'on ne montre pas du doigt les salariés avec la réforme du code du travail *[le projet de loi El Khomri, ndlr]*. On a la chance d'avoir une fonction publique mobilisée et engagée. Nous le voyons à chaque crise, comme lors des attentats. Mais elle a une obligation de changement. Le *statu quo* n'est pas une option pour nous. Notre projet, c'est plus d'équité, plus de modernité et des fonctionnaires moins nombreux.

Acteurs Publics du 9/03/2016

Le programme choc de Nicolas Sarkozy pour réformer le secteur public

À l'approche de 2017, Les Républicains ont présenté, le 9 mars, un document d'orientation sur la fonction publique et la réforme de l'État arbitré par Nicolas Sarkozy. Le Parti propose des mesures de rupture pour la gestion des fonctionnaires, mais prévoit aussi d'accentuer la réforme de l'État, notamment au niveau déconcentré.

C'est un document d'orientation qui annonce un potentiel big-bang dans la fonction publique. À l'approche de la primaire de la droite pour l'élection présidentielle de 2017, le parti Les Républicains vient de rendre publiques ses orientations pour ce secteur, ainsi que pour la réforme de l'État. Le projet, arbitré *in fine* par le président du parti, Nicolas Sarkozy, n'engage à ce stade pas les autres candidats, qui peuvent apporter des nuances plus ou moins grandes, sujet par sujet. Mais l'état d'esprit général du projet colle assez bien avec leurs déclarations des derniers mois.

La droite veut recréer sa "DGME" avec une recentralisation du pilotage de la réforme de l'État. L'esprit de revanche est patent. Alors que Les Républicains rentrent peu dans le détail administratif de leurs propositions, ils font une exception en indiquant vouloir transformer l'une des branches du secrétariat général à la modernisation de l'action publique (SGMAP), à savoir la direction interministérielle pour la modernisation de l'action publique (Dimap), en une direction générale de la performance publique (DGPP). *"Il s'agit de donner un vrai pouvoir à l'ancienne DGME* [la direction générale de la modernisation de l'État, symbole des années Sarkozy rattachée à l'époque à Bercy, ndlr], *qui a été désossée avec l'arrivée du gouvernement de François Hollande".*

Le SGMAP a repris les attributions de la DGME en 2012 avec des missions élargies aux systèmes d'information et de communication, puis au numérique, avec une tutelle de Matignon. *"Pour que cette nouvelle direction soit efficace, elle devra être pilotée au plus haut niveau de l'État avec un fonctionnement collégial entre l'Élysée, Matignon et Bercy"*, poursuit le document, alors que la réforme de l'État était directement chapeautée, de 2007 à 2012, par un tandem formé par le secrétaire général de l'Élysée (alors Claude Guéant) et le directeur de cabinet à Matignon (Jean-Paul Faugère), en lien avec Bercy. Les membres de cette nouvelle DGPP seraient *"recrutés sur des critères spécifiques"*, devraient être dans une *"démarche d'amélioration de la performance"* et seraient soumis *"à des critères d'évaluation précis"*, énonce le document. Les agents du SGMAP apprécieront…

La réforme de l'administration territoriale de l'État accentuée avec un renforcement du préfet. Réforme importante de l'ère Sarkozy, globalement non retouchée par la gauche, la réorganisation de l'État départemental doit être poursuivie, estime la droite. *"Les actuelles directions départementales interministérielles de la cohésion sociale (DDCS) et les directions départementales de la protection des populations (DDPP) doivent se rapprocher autour du préfet, qui*

bénéficiera d'une plus grande déconcentration de compétences, d'un pouvoir renforcé d'interprétation et d'adaptation de la norme locale", annonce le document.

L'institution du préfet serait à nouveau clairement confortée. Les antennes régionales ou départementales d'agences nationales, notamment celles liées au ministère de l'Environnement, seraient placées pour emploi auprès des préfets. La droite propose aussi de rapprocher de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema, en cours d'intégration au sein de la future Agence de la biodiversité) avec les directions départementales des territoires, toujours sous l'autorité des préfets.

Effectifs, rémunération à la performance, retraite, statut, durée du travail, jour de carence… La droite maintient ses fondamentaux. Le parti de Nicolas Sarkozy propose de supprimer 300 000 postes d'agents publics sur cinq ans dans l'État et les collectivités. Les Républicains réaffirment leur attachement à la rémunération à la performance, alors que la gauche a supprimé la prime de fonctions et de résultats (PFR) créée sous Nicolas Sarkozy. La convergence des régimes de retraites entre secteurs public et privé est aussi prônée, avec un calcul de la retraite sur les 25 meilleures années et non plus sur les six derniers mois d'activité. Mais en contrepartie, les primes des fonctionnaires, aujourd'hui exclues du mode de calcul, seraient prises en compte.

L'âge légal de départ à la retraite serait porté à 63 ans en 2020 puis à 64 ans en 2025. Le statut de la fonction publique serait remanié, avec une application moins large au profit du contrat. L'idée serait de circonscrire le bénéfice du statut aux agents exerçant une tâche liée à une "prérogative de puissance publique ou de souveraineté", concept à ce stade pas encore clairement défini. Les Républicains veulent relever la durée légale du travail hebdomadaire dans la fonction publique de l'État de 35 à 37 heures (payées 37), en laissant la possibilité de réaliser 39 heures (payées 39) sur la base du volontariat. Alors que la gauche a supprimé en 2012 la journée de carence en cas d'arrêt maladie mise en place par Nicolas Sarkozy, la droite propose désormais d'instaurer deux jours.

Une révolution copernicienne dans la structuration et la gestion de la fonction publique. Les Républicains veulent supprimer les 304 corps de la fonction publique et définir un nouveau cadre de gestion en mettant en place une fonction publique de métiers, bâtie autour de 50 cadres d'emplois. L'idée d'une fonction publique de métiers n'est pas nouvelle. Elle figurait déjà dans un rapport du Conseil d'État de 2003, puis dans le livre blanc sur la fonction publique remis par le conseiller d'État Jean-Ludovic Silicani en 2008. Dans l'esprit des Républicains, cette réforme irait de pair avec une refonte du paritarisme. Si la suppression des commissions administratives paritaires (CAP), l'instance où les syndicats et l'administration décident des mesures individuelles des agents comme les promotions, n'est pas textuellement formulée, l'idée est bien celle-là.

Les CAP sont aujourd'hui justement organisées autour des corps que la droite veut supprimer. *"Il faut rompre avec une forme de cogestion avec les organisations syndicales des services administratifs et de la carrière des agents, contraire aux valeurs mêmes du service de l'État"*, indique le texte. Les Républicains prônent également un *"rapprochement du comité technique avec le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à l'échelle locale, autour du principe électif"*. Aucune indication n'est pour l'instant donnée sur les implications pratiques de la suppression des corps – et notamment sur le sort réservé aux trois grands corps : celui des magistrats de la Cour des comptes et ceux des membres de l'inspection

générale des Finances et du Conseil d'État – ni sur le coût budgétaire des inévitables opérations de regroupement.

Du nouveau dans la simplification des normes. Les Républicains veulent expérimenter une politique de *sunset clause :* chaque fois qu'une nouvelle réglementation ou une norme est adoptée, le gouvernement y appliquerait une date d'expiration, à l'image d'une date limite de consommation sur les produits alimentaires. Au moment de sa date d'expiration, la norme ou la réglementation serait donc abrogée automatiquement. Dans le même registre et à l'instar de ce que pratique au Royaume-Uni le gouvernement de David Cameron, Les Républicains souhaitent que chaque réglementation nouvellement votée soit accompagnée de la suppression d'une autre.

Le numérique pour compenser la baisse de l'emploi public. La soutenabilité des réformes et la baisse de l'emploi public doivent être corrélées avec un vaste développement du numérique au sein de l'État, juge le parti, en estimant qu'un *"simple alignement du taux de télédéclaration de l'impôt sur le revenu sur la moyenne de l'OCDE"* pourrait procurer une économie d'environ 1 000 emplois supplémentaires au sein des services fiscaux français. De manière pratique, il est aussi proposé de simplifier l'identification électronique des usagers sur le portail Service-public.fr. *"Comme le suggère la Cour des comptes, la relance du projet de la carte nationale d'identité électronique (projet initié en 2011) doit être engagée"*, indique par ailleurs le document.

Pierre Laberrondo

Médiapart du 10/03/2016

Loi sur le travail: des centaines de milliers de manifestants

Grosse mobilisation contre la loi sur le travail, mercredi, à Paris et dans toute la France. Pour beaucoup, cette réforme du code du travail est la loi de trop, celle qui aura réussi à les faire redescendre dans la rue.

Promis, juré, le gouvernement est à l'écoute. C'est la ministre du travail Myriam El Khomri, interrogée lors des questions au gouvernement, qui l'assure. Si c'est le cas, l'exécutif doit commencer à être préoccupé. Selon les syndicats, 500 000 personnes ont défilé dans les rues de toutes les villes de France contre la loi sur le travail ce mercredi 9 mars, dont 100 000 à Paris. Le ministère de l'intérieur, lui, en a compté 224 000 partout en France, et un peu moins de 30 000 personnes à Paris (selon l'AFP, il avait décompté 90 000 manifestants dans la capitale au plus fort de l'opposition à la réforme des retraites de François Fillon en 2010). Mais pour l'heure, le gouvernement a surtout affiché le fait qu'il ne comptait pas bouger sur le projet de loi, dont la présentation en conseil des ministres est prévue le 24 mars.

Place de la Nation, mercredi 9 mars 2016 © Rachida EL Azzouzi
« Bien sûr qu'on écoute le peuple », a lancé la ministre à l'Assemblée nationale, alors que la manifestation parisienne venait de partir de la place de la République. Elle venait pourtant de répéter la position gouvernementale, pour qui le projet de loi *« a été conçu comme un acte de confiance dans la négociation collective et dans les syndicats ». « Lorsque nous souhaitons décentraliser la négociation au niveau de l'entreprise, cela vise à redynamiser le dialogue social dans notre pays, en développant de nouvelles formes de régulations »*, a-t-elle déclaré, jugeant « *que notre pays aujourd'hui est mûr »*, et *« qu'il est essentiel (...) d'avancer »*.

Surtout, ne montrer aucune nervosité. Myriam El Khomri tient la ligne, tout comme Manuel Valls, qui a reçu à 17 heures à Matignon, aux côtés de sa ministre et d'Emmanuel Macron, ministre de l'économie, les représentants du syndicat Unsa et de l'organisation patronale des artisans, l'UPA.

Pourtant, difficile de faire comme si rien ne s'était passé. À 16 h 15, lorsque la tête du cortège parisien arrive à destination place de la Nation, une heure après avoir démarré et sous les rayons du soleil, le président de l'organisation étudiante UNEF, William Martinet, se dit *« très satisfait »*. Deux heures plus tôt, avant que ne démarre la manif, « Da Mien » s'avouait *« fasciné »* de voir que *« le virtuel se transforme en réel »*. Ce trentenaire, militant CGT mais irrité par la mollesse des premières réactions syndicales, est l'un des trois initiateurs du premier appel, sur Facebook, à la grève le 9 mars. Comme Mediapart l'a raconté en détail, c'est cet appel qui a tout déclenché, et qui a finalement été repris par les organisations de jeunesse (Unef, Unl et Fidl pour les lycéens) et a été soutenu par les syndicats CGT, FO, FSU et Sud, et par les mouvements politiques Europe Écologie-Les Verts, le Parti de gauche, les Jeunes communistes et les Jeunes socialistes.

« Da Mien » ne se dit *« pas surpris »* devant l'ampleur qu'a pris le rassemblement : *« Cela fait des jours que l'on sent monter la mobilisation. Notre page Facebook qui recense la carte de toutes les mobilisations en France avait été visitée par 100 000 personnes ces dernières semaines. Elle a été vue 300 000 fois ces trois derniers jours. Le plus dur, désormais, c'est de coordonner le désordre. »*

Leur coup de sonde sur internet a fini par rallier des manifestants partout en France. Entre 5 000 et 8 000 à Clermont-Ferrand, selon France Bleu Pays d'Auvergne, près de 4 000 à Strasbourg, selon la préfecture, entre 3 000 (selon la police) et 15 000 (selon les syndicats) à Bordeaux, près de 7 000 à Lyon (selon la préfecture), entre 4 000 et 5 000 à Tours, au moins 3 000 à Montpellier… À Nantes, ils étaient 10 000 selon la police (voir notre reportage sur place), et entre 5 000 et 15 000 à Grenoble, entre 6 000 et 7 500 à Lille (lire nos témoignages également sur place). À Poitiers, entre 2 500 et 6 000 manifestants s'étaient rassemblés (un portfolio de la journée est proposé par Marine Sentin, responsable du service abonnés de Mediapart).

À Paris, la journée a démarré avec la mobilisation des lycéens et des étudiants. Selon le ministère de l'éducation nationale, 90 lycées étaient bloqués à 11 heures. Et dans le courant de la matinée, un appel à la grève a été voté pour le 17 mars, dans de nombreuses facs partout sur le territoire. À Paris à la mi-journée, près d'un millier de lycéens ont défilé de Nation vers République, lieu du rassemblement général. La place de la Bastille s'est transformée en véritable agora, malgré les fortes pluies qui s'abattent sur la capitale. Escortés par des policiers, certains brandissent des banderoles reprenant les slogans partis du net, *« Loi travail non merci »* ou le désormais célèbre hashtag #OnVautMieuxQueCa, qui fédère depuis deux semaines les récits des conditions de travail des plus précaires. *« Dès lundi, on s'est dit que mercredi il y aurait un blocus au lycée et ensuite une manifestation*, raconte Lucien élève en terminale au lycée Maurice-Ravel (XXe arrondissement). *On est ici pour le retrait ou la modification de cette loi. » « Nous sommes, nous sommes, les travailleurs de demain ! »*, clament les lycéens. Sous les bruits des pétards, Marius, élève en première L, dirige les troupes au mégaphone : *« Direction place de la République ! »*

Côté étudiants, on prend la même direction, depuis la fac de Jussieu par exemple. L'AG à peine achevée, les étudiants et personnels se massent à l'extérieur de la fac, à 13 h 30. Un salarié cégétiste parle avec les plus jeunes de la suite à donner aux événements et plaisante : *« Avec le plan vigipirate qui a réduit le nombre d'entrées, c'est encore plus facile de bloquer les lieux que pour le CPE, je dis ça en passant... »* Le petit cortège s'ébranle, la bande d'étudiants syndiqués à Solidaires mène le mouvement bruyamment, un paquet de slogans anti-PS en réserve. *« P comme pourri, S comme salaud »*, ça pose une ambiance. République apparaît au loin. Un automobilisme, arrêté à un feu, s'énerve : *« Vous faites chier, on bosse ! »* Les mètres aidant, l'accueil est de plus en plus courtois. Les communistes hurlent *« bravo les jeunes »* en les voyant arriver, et un vieil homme sous sa casquette donne des tuyaux. *« J'ai un slogan pas mal pour vous : à programme ignoble, résistance ! »* Les étudiants rigolent, déjà aspirés par la place.

Devant la statue devenue mémorial des victimes des attentats de Paris et protégée par des grilles, des grappes de lycéens et d'étudiants se forment. *« On reprend des forces »*, dit Mélanie, 15 ans, qui bat le pavé depuis la fin de matinée et avale un sandwich sur le pouce. Un journaliste télé les interpelle, elle accepte de démonter la loi El Khomri, qu'elle fait rimer avec *« loi pourrie »*, en déroulant les éléments glanés dans les médias, sur les réseaux sociaux, dans les assemblées générales ou à table, avec ses parents, des profs en grève qui sont en

route. « *Cette loi, c'est un retour dans le passé. Le patronat écrase un peu plus les salariés. C'est nous, les prochaines victimes.* »

Peu avant 14 heures, ces cortèges de bric et de broc seront rejoints par les bataillons, autrement structurés, des syndicats, qui ont tenu à manifester une première fois à 12 h 30, dans les environs du siège du Medef, au ministère du travail (VIIe arrondissement). Un petit kilomètre et une grosse demi-heure de parcours, mais plusieurs milliers de militants, CGT en force, suivie de FO, Sud, Unsa ou des anarchistes de la CNT.

Le siège du Medef est barricadé derrière une double rangée de barrières et un cordon de CRS. Mais entre policiers, l'atmosphère est détendue, et pour cause : seules les sandwicheries voisines sont prises d'assaut, le cortège ne s'étant pas approché à plus de 300 mètres du siège de l'organisation patronale, et s'élançant dans l'autre direction. En tête, on trouve Mickaël Wamen et les autres militants syndicaux de Goodyear, récemment condamnés à de la prison ferme pour avoir retenu quelques heures deux cadres de l'usine de pneus d'Amiens (Somme), aujourd'hui fermée.

Juste derrière, les dirigeants de FO, Jean-Claude Mailly, et de la CGT, Philippe Martinez. « *L'heure n'est pas aux propositions, mais bien au retrait*, déclare le premier. *La philosophie de la loi remet en cause les négociations avec les syndicats, en les décentralisant, ce qui va accroître les inégalités envers et entre les salariés.* » Pour le second, « *il faut que le gouvernement arrête d'écouter le Medef, et écoute enfin la jeunesse* ». Il juge la mobilisation « *de bon augure* » pour la suite. Le leader cégétiste a un message à adresser aux militants du numérique : « *Un clic, c'est bien, marcher dans la rue et faire grève, c'est mieux !* », dit le dirigeant cégétiste, qui reconnaît tout de même que « *les réseaux sociaux sont un bon moyen de sensibilisation* ».

Voilà qui tombe bien, les manifestants de la place de la République sont d'accord avec lui. « *Vous pensiez vraiment qu'on allait rester sur Twitter ?* », clame crânement une pancarte.

À l'appel des Verts, des manifestants s'activent pour tracer avec leur corps le slogan « *On vaut mieux que ça* ». Iona et Maëlle, 19 et 22 ans, étudiantes à l'IUT de Créteil, prennent place dans la lettre géante C, tracée à la craie sur le sol, « *pour rappeler au gouvernement que nous sommes des êtres humains* », selon un jeune intermittent du spectacle. Un photographe, hissé dans une nacelle, a immortalisé la chaîne humaine… avant de rester coincé dans la nacelle en panne.

Les responsables politiques à la gauche de la gauche sont là

Certains responsables politiques ont décidé de ne pas rater l'occasion. Peu après 14 heures, l'aile gauche du PS s'est donné rendez-vous rue de Malte, juste derrière la place de la République. Le député Christian Paul, la sénatrice Marie-Noëlle Lienemann, l'ancien inspecteur du travail Gérard Filoche sont sur place. « *C'est ma première manifestation depuis le début du quinquennat, si l'on excepte bien sûr celle du 11 janvier 2015*, dit Christian Paul, leader des « frondeurs ». *Le problème, c'est que notre modèle social est remis en cause avec cette loi, alors qu'il n'est pas du tout démontré que ça marche contre le chômage de masse.* » « *Ce n'est pas l'économie française qui est rigide en ce moment, c'est le premier ministre* », ajoute-t-il, avant de lancer un appel : « *Il y a une opération séduction du pouvoir envers la CFDT qui, j'espère, ne se fera pas prendre au piège.* »

Vers 15 heures, Jean-Luc Mélenchon, fondateur du Parti de gauche et candidat en 2017, arrive sous une nuée de caméras place de la République. Visiblement satisfait du monde présent, il prend le temps de serrer les mains, discuter avec des salariés sur des questions techniques comme un problème de calcul d'heures supplémentaires. *« Avec les jeunes qui se mobilisent,* explique-t-il, *le pouvoir va se rendre compte qu'il a affaire à des gens sérieux. » « Et comme le calendrier du gouvernement est étalé* [le projet de loi arrive au Conseil des ministres seulement le 24 avril], *on va avoir encore le temps d'expliquer »*, ajoute-t-il, prenant en exemple la réduction du nombre de jours de congés en cas de décès d'un proche (que nous avons expliquée ici) : *« On se demande quel cerveau malade a pu inventer une chose pareille ! »* Sur le mouvement lui-même, le fondateur du Parti de gauche affiche sa confiance : *« On sent que le mouvement commence et il commence bien, on est aujourd'hui à la phase un, la jeunesse est mobilisée, les facs sont mobilisées. Mais comment François Hollande a-t-il pu se fourrer dans une histoire pareille ? »* s'interroge-t-il avant de partir vers le boulevard Voltaire.

Un peu plus en avant dans le cortège, la députée EELV Eva Sas défile sous les drapeaux de son parti. *« On a l'impression que la France se réveille après la sidération »*, se réjouit-elle. Elle salue Isabelle Attard, autre députée écologiste qui défile avec son confrère Philippe Noguès et l'humoriste Bruno Gaccio. *« La mobilisation d'aujourd'hui, j'y crois parce que ce sont les réseaux sociaux, les jeunes, qui ont mobilisé, les syndicats et les partis ont suivi »*, dit Isabelle Attard dans un large sourire. *« Il n'y a plus aucune limite dans ce pouvoir, depuis le début du quinquennat, on voit une vraie stratégie qui consiste à sortir tous les projets Sarkozy du tiroir au fur et à mesure »*, ajoute-t-elle. Philippe Noguès, député breton, abonde : *« Des gens comme Macron, Hollande et Valls ont entériné le fait qu'il n'y a pas d'alternative possible, on en arrive à la caricature des choses avec la loi El Khomri. Mais cette loi peut être un déclencheur : les partis traditionnels sont à bout de souffle, alors aujourd'hui, on n'ose pas encore parler de Podemos mais bien sûr on y pense. »*

Sous les drapeaux du NPA, Olivier Besancenot est tout aussi satisfait. *« Visiblement, c'est gros aujourd'hui, il y a un parfum de CPE avec ce type de manifs, ces cortèges de jeunes qui débordent sur les trottoirs, ce côté intergénérationnel. » « Cette loi qui arrive juste après la déchéance de nationalité, ça montre que les politiques sont vraiment dans une bulle, c'est le propre d'une crise politique »*, lance-t-il. *« Cette étape d'aujourd'hui peut vraiment être un déclencheur. »*

Au gré du cortège, on croisera aussi Julien Coupat et Mathieu Burnel, figures des activistes de Tarnac. Mais la masse est bien entendu anonyme… et créative. *« On gattaz gratis », « Tout ça ne dit rien qui Valls », « Gattaz the blues », « On nous Trump, on nous Gattaz », « Hollande la main très visible du marché »…* La brune Stéphanie et ses amis rivalisent de banderoles chocs, réalisées la veille dans un bar lors d'un atelier *brainstroming*. Elle est psychologue et tient une consultation de souffrance et travail, dans le cadre du réseau lancé par l'experte de la question Marie Pezé. Le projet de réforme du gouvernement la révolte : *« C'est une opération de destruction des individus à très grande échelle. Les entreprises sont déjà hors la loi. Les salariés que je reçois sont déjà pressés jusqu'à la moelle et de plus en plus nombreux. »*

Elle a signé tout de suite la pétition, le groupe qui l'accompagne aussi. Il y a là une avocate en droit social, deux médecins généralistes, des profs, des chômeurs et Fabrice, salarié dans une association *« où il y a les mêmes problèmes que dans les PME et des conditions de travail difficiles »*. Sur vingt salariés, ils étaient deux à faire grève ce mercredi. En chemin, le groupe a rencontré des syndiqués CFDT : *« Il faut que la base fasse déborder les centrales. »*

David Ammar ne serait pas d'accord, lui qui tire comme un fou sur la corde encadrant la tête de cortège de la manifestation. *« Avancez, avancez »*, hurle le militant, vieux briscard du monde politique et syndical, aux jeunes réquisitionnés pour le service d'ordre. Tout en avançant, il gronde contre l'Ani, la réforme des retraites, la déchéance, et cette loi *« scélérate »*, qui ne concerne pas *« que les jeunes »*. Membre du PG, il ne voit qu'une seule solution : le retrait de la loi, et *« Jean-Luc Méléchon en 2017 »*.
Le cortège emporte aussi son lot de novices. Cette manif est une première pour Guillaume, ouvrier de 23 ans dans le BTP à Fontainebleau. Ex-apprenti, le passage possible à la semaine de 40 heures pour ses congénères mineurs l'a poussé dans la rue. *« Déjà 35 heures, c'était dur, alors 40, c'est pas possible ! »* Son ami Rémi est serrurier mais cumule les missions en intérim et les CDD, faute de trouver un *« vrai emploi »*. Il s'insurge contre les heures supplémentaires moins payées. *« L'histoire des prud'hommes »* l'inquiète tout autant, même s'il n'a *« jamais été licencié »*.

Perdue entre le grand ballon des métallos et celui de cheminots, on trouve une psychologue, pas décontenancée pour deux sous. *« Je suis adhérente à la CGT quand même ! »* La trentaine, dix ans de CDD et autre CAE au compteur, cette jeune Franco-Grecque n'hésite pas une seconde sur les raisons de sa présence dans le cortège. *« Je sais très bien ce que donne une politique libérale, dictée par Bruxelles. En Grèce, la retraite est tombée à 350 euros, le code du travail est détricoté, les cotisations des patrons, elles, n'ont pas bougé. Si on va vers ça, non merci. »*

Vincent, 18 ans, autocollant du syndicat « solidaires » sur le blouson. À force, il va finir par adhérer. *« Ça suffit quoi ! Ils cassent tout ce qu'ils touchent. Le code du travail, c'est le truc de trop, surtout avec une approche aussi libérale. »* Le jeune homme, étudiant en sciences politiques à Paris I, ne comprend pas qu'on augmente la durée du temps de travail. *« Les gens vont bosser toujours plus, et donc il y aura de moins en moins de travail pour nous les jeunes. On ne sortira jamais de la précarité avec une logique pareille. »*

Sur le trottoir, Malika dit au revoir à ses copines, qui quittent le cortège à Charonne. Malika continue encore un peu, *« extrêmement touchée »* de voir que beaucoup de jeunes sont au rendez-vous. *« La loi a finalement un avantage*, plaisante cette militante CGT, *elle nous aura permis de nous replonger dans le code du travail, pour voir ce que l'on risque de perdre. »* Conseillère prud'homale auprès des salariés dans des petites et moyennes entreprises, Malika ne comprend pas cette hystérie autour du verrou du licenciement. *« Je suis loin d'être anti-patron, mais honnêtement, depuis le temps que je pratique, j'ai dû voir 3 ou 4 salariés qui déconnaient. Les autres ont simplement besoin d'être protégés contre le licenciement abusif. »* La question sociale est loin d'être son seul moteur. Algérienne vivant en France depuis toujours, Malika a obtenu la nationalité il y a peu. Le débat sur la déchéance l'a profondément meurtrie. *« Le droit de vote aux étrangers oublié en 1981, oublié en 2012, puis ça ! Quelle honte ! »* Battre le pavé tant que nécessaire, voter blanc et convaincre les autres de faire de même aux prochaines élections, voilà son programme pour l'année à venir.

À une intersection, rue de Chanzy, des lycéens croisent des collégiens, venus en curieux. *« Ne nous regardez pas, rejoignez-nous ! »* hurlent les plus grands. Hystérie collégienne et pointe d'inquiétude. *« Si on travaille pas plus tard, on va faire quoi, dormir dans la rue ? »* demande la toute jeune Fatia.

Sur le bord du boulevard Voltaire, trois employés d'un Subway regardent passer le cortège sur le pas de porte de la sandwicherie. *« On bosse de 7 h 30 à minuit 7 jours sur 7, pas le temps*

de penser à la politique. Vous croyez quoi ? Ici c'est l'Amérique, on travaille plus pour gagner plus ! »

Sur tout le parcours, l'ambiance est bon enfant. Les policiers sont restés invisibles, sauf en queue de manifestation. Un cortège d'*« inorganisés »*, pour certains masqués, arrive place de la Nation, derrière une banderole *« Lycéens, étudiants, contre la loi code du travail »*. Après avoir discrètement vandalisé au marteau les distributeurs de banque sur le parcours du défilé, ils ont ensuite brisé quelques vitrines de banques sous des applaudissements et aux cris de *« Anti, Anti, Anti-capitalistes »*.

Une cinquantaine de policiers en civil se sont approchés, et ont procédé à deux interpellations, sans incident majeur. La plupart de ces « autonomes » se sont ensuite dispersés dans la foule. Ailleurs en France peu de débordements ont été signalés. À Lyon, des affrontements avec des forces de l'ordre ont éclaté vers 16 heures lorsqu'une partie des manifestants a refusé de se disperser place Macé, lieu prévu pour la fin du défilé. Selon Rue89 Lyon, trois policiers ont été blessés et trois manifestants interpellés. À Nantes, cinq interpellations ont aussi eu lieu en marge du cortège. Des individus cagoulés ont jeté des pavés et des fumigènes sur les policiers, faisant quatre blessés. Les syndicats locaux et les organisations étudiantes dénoncent des actes qui *« décrédibilisent le mouvement social »*.

Par Rachida El Azzouzi, Mathilde Goanec, christophe Gueugneau, Dan Israel, Karl Laske et kalidou

■ L'ÉDITO

Le langage des signes

Ils étaient au rendez-vous. Etudiants, lycéens, syndicalistes, élus frondeurs… Ils furent plusieurs centaines de milliers à braver le vent et la pluie pour montrer leur opposition à la loi El Khomri. Ils étaient là mais sont restés sur leur réserve. Hors les discours convenus des syndicats et les slogans potaches, les manifestants ont semblé chercher leurs mots et leur colère, comme si il leur était encore pénible d'appeler à la révolte contre un gouvernement issu d'une majorité de gauche. Au terme de ce premier round, le langage des signes politiques dit à François Hollande et à Manuel Valls que la situation est grave, mais pas désespérée.

FRÉDÉRIC VÉZARD
@FVEZARD

Lire aussi
Portraits de manifestants PAGE 4

VIDÉO leparisien.fr
La jeunesse dans la rue pour dire « Non à la loi El Khomri »

La bataille du Code

LOI EL KHOMRI. Les opposants à la dernière grande réforme du quinquennat Hollande crient victoire après la mobilisation d'hier. L'exécutif ira-t-il au-delà d'une simple retouche ?

LA PLUIE ÉTAIT BIEN au rendez-vous hier… mais elle n'a duré que la matinée et n'a pas empêché les salariés, les étudiants et les lycéens de sortir dans la rue, un peu partout en France, pour dire non au projet de loi El Khomri sur la réforme du Code du travail.

Combien étaient-ils ? C'était bien sûr la grande interrogation à la veille de cette première mobilisation du peuple de gauche contre le pouvoir de gauche. De l'ampleur des rassemblements dépend l'avenir de cette dernière grande réforme du quinquennat. Et, au-delà, de l'avenir du tandem Hollande-Valls.

Entre un Premier ministre arc-bouté sur son image de réformateur sans peur ni états d'âme et un président d'autant plus enclin à réaliser la synthèse des contraires qu'il a l'œil fixé sur sa réélection en 2017, il n'est pas certain que les deux hommes maintiennent le même cap. En clair, un recul sur ce texte — comme Chirac et Villepin calèrent face aux jeunes, il y a dix ans tout juste sur la réforme du CPE (Contrat première embauche) — reste toujours possible.

C'est en tout cas ce que veulent croire les marcheurs d'hier, qui étaient 400 000 au total dans le pays selon Force Ouvrière, 500 000 selon l'Unef (premier syndicat étudiant) et… 224 000 selon la police *(lire ci-dessous)*. « La même mobilisation qu'aux débuts du CPE, voire plus, relève Jean-Claude Mailly, leader de FO. Le gouvernement devrait être particulièrement attentif. »

Pas la peine de répéter deux fois ce conseil : le gouvernement, qui sait bien que rien n'est plus incontrôlable qu'un mouvement de jeunes, poursuit ses concertations. Discret hier, il dévoilera d'ici à lundi sa nouvelle mouture du projet de loi. Certes, la mobilisation étudiante et lycéenne reste assez modeste comparée à celle de leurs aînés en 2006, mais elle n'en est pas moins significative (piquets de grève, lycées bloqués, slogans rageurs contre la « trahison » de la gauche au pouvoir, mais aussi contre la « vie pourrie ») qu'ils associent à la réforme du travail. D'ores et déjà, l'Unef a rajouté une date au programme avec une nouvelle manif le 17 mars.

Des frondeurs du PS dans les rangs des manifestants

Image inédite, et qui a dû ulcérer un Valls toujours prompt à fustiger la « gauche passéiste », on a vu défiler hier des élus frondeurs du PS. De quoi alimenter au passage les soupçons de « grosse manip », d'instrumentalisation des jeunes : l'Unef, pouponnière traditionnelle du parti socialiste, serait-elle téléguidée par les opposants à la ligne « libérale » de Matignon ? Un thème qui réjouit la droite, devenue la meilleure avocate de la réforme El Khomri. Les lycéens, gronde ainsi Nicolas Sarkozy, chef de l'opposition, valent mieux « qu'une marge de manœuvre utilisée par des conservateurs ».

Une réforme défendue par la droite, contestée dans la rue par la gauche : l'affaire se corse pour le camp Hollande.

SÉVERINE CAZES ET HENRI VERNET
@SCazes1
@HenriVERNET

Comment la police compte les manifestants

DANS LE PETIT BUREAU qui domine le boulevard Voltaire (Paris XIe), on n'entend que les slogans qui montent de la rue… et le cliquetis des compteurs. La manifestation des lycéens et des étudiants contre la loi El Khomri vient à peine de débuter. Deux fonctionnaires de la préfecture de police (PP) chargés de dénombrer les manifestants ont pourtant déjà appuyé plusieurs centaines de fois sur leur petit boîtier.

A la fenêtre d'à côté, deux de leurs collègues ont pour mission de repérer les éventuels participants à la manifestation du matin qui ont rejoint le cortège « lycéen ». Pas de logiciel de mesures automatiques des foules. Pas de système informatique complexe non plus permettant d'établir le nombre de manifestants à partir d'un échantillon « représentatif ».

Une méthode artisanale

Les policiers de la direction du renseignement — qui vont scruter le cortège du premier au dernier manifestant — disposent pour tout matériel d'un compteur manuel « d'hôtesse de l'air » et de deux caméras braquées sur la rue.

« Nous avons testé divers systèmes de comptages informatiques. Ils n'ont pas donné satisfaction, explique le directeur du renseignement de la PP. Notre méthode est certes artisanale. Mais c'est la plus efficace. » La méthode est simple. Sur chaque parcours, les policiers installent (au moins) deux points d'observations en hauteur d'où les fonctionnaires recensent par paquets de dix les manifestants qui franchissent une ligne fictive. Leur résultat, majoré de 10 %, est ensuite confirmé par le visionnage des vidéos.

Après les polémiques sur le nombre de participants aux manifs pour tous et les accusations de manipulation des chiffres, la PP avait confié à un comité indépendant le soin d'auditer sa méthode de comptage. Les trois « sages » qui avaient jugé le dispositif artisanal mais pertinent avaient fait deux recommandations à la PP : donner une fourchette plutôt qu'un chiffre précis et installer au moins trois postes d'observation pour les grosses manifestations.

Hier, il n'y en avait que deux, installés au dessus d'un commerce et dans une chambre d'hôtel. Ces policiers ont compté entre 27 000 et 29 000 personnes dans le défilé parisien. En fin de journée, la CGT a de son côté annoncé 100 000 manifestants dans Paris. Le grand écart…

BENOÎT HASSE

Le parcours d'obstacles continue

Réunions, séminaires et manifestations vont se succéder d'ici au 24 mars, jour de la présentation en Conseil des ministres de la nouvelle mouture de la loi El Khomri.

Samedi 12 mars. Les syndicats réformistes — CFDT, CFTC, Unsa et CFE-CGC (cadres) — appellent à des rassemblements locaux « pour faire pression » avant les arbitrages qui seront rendus ce week-end sur le projet de loi Travail.

Lundi 14 mars. Second séminaire avec les députés socialistes. Le gouvernement présentera également ce jour-là sa nouvelle version du projet de loi en réunion plénière avec les syndicats de salariés et de patrons.

Jeudi 17 mars. Hier, après la première mobilisation qualifiée de « succès », le syndicat étudiant Unef a appelé « dans toutes les universités » à une « nouvelle journée d'action » pour obtenir le retrait du projet de loi Travail.

Mardi 22 mars. Rien n'est décidé, mais dans les états-majors syndicaux (principalement ceux de FO et de la CGT) on réfléchit à un nouvel appel à manifester le 22 mars qui pourrait être une journée d'action dans la fonction publique.

Jeudi 24 mars. Présentation du texte en Conseil des ministres.

Jeudi 31 mars. La CGT, FO, Solidaires, la FSU, la Fidl et l'UNL (lycéens) appellent à une journée de grève et de manifestation.

du travail a commencé

Hollande et Valls font le dos rond

« QUAND LES JEUNES sortent, il faut les écouter, quel que soit leur nombre. » C'est le message qu'hier soir François Hollande devait faire passer aux ténors de sa majorité venus dîner à l'Elysée. Au lendemain de la première journée de mobilisation contre la loi El Khomri, le président joue la carte de l'extrême prudence. Bien loin des propos de Jean-Marie Le Guen, le secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement, pour qui la mobilisation « n'a pas fait la démonstration du refus » du projet. En clair, c'est un échec.

Certes, l'exécutif, silencieux à l'issue de la journée de manifestations, a évité le pire alors que, sur Internet, plus de 1,2 million de personnes avaient signé une pétition contre l'avant-projet de loi. Hantise de tout gouvernement, aucun incident grave n'a été à déplorer avec les étudiants et lycéens.

En même temps, personne ne peut pavoiser vu les nombreux rassemblements dans les villes moyennes. « Quand la province bouge, c'est un signe », alerte le député PS Yann Galut. Et dans les cortèges, le gouvernement a pris cher. « Hollande, Valls, Macron : on n'est pas de la chair à patrons ! » hurlaient certains jeunes alors que le président a fait de la jeunesse sa priorité.

Par ailleurs, l'Unef appelle déjà à une nouvelle journée d'actions le 17 mars. « C'est donc une situation prévisible mais encore incertaine », analyse un conseiller du Palais. Annick Lepetit, élue parisienne et porte-parole du groupe des députés PS, abonde : « Il est très difficile de sentir ce qui va se passer derrière ».

Attendus à l'Elysée : les Gipsy kings !

Hollande et Valls, qui déjeuneront aujourd'hui à l'Elysée, n'ont pour autant pas décidé de brusquer les échéances. Le déplacement que doit effectuer cet après-midi François Hollande dans une entreprise de Moissy-Cramayel (Seine-et-Marne) lui fournira l'occasion d'appeler au dialogue. Le moment clef reste lundi prochain lorsque Valls rendra sa copie aux partenaires sociaux et aux parlementaires PS.

D'ici là, que va-t-il se passer ? Le gouvernement, la majorité et la CFDT essayent de lever les principaux points de blocage — notamment le plafonnement des indemnités de licenciement devant les prud'hommes et les conditions d'assouplissement des licenciements, deux lignes rouges pour la CFDT.

« Le chemin est étroit », admet le député Christophe Caresche. Car le gouvernement, attendu au tournant par la droite, ne doit pas donner l'impression de capituler. La mise en musique de l'accord est donc délicate. Cela tombe bien : un célèbre groupe sera de passage demain à l'Elysée pour une remise de décoration... les Gipsy kings !

ÉRIC HACQUEMAND
ET PHILIPPE MARTINAT
@erichacquemand

Elysée (Paris VIIIe), hier. François Hollande et Manuel Valls quittent le Conseil des ministres. L'exécutif est resté silencieux sur la journée de manifestations. *(LP/Frédéric Dugit)*

Les jeunes se sentent pousser des ailes

Paris (Xe), hier. Pour les jeunes, lycéens ou étudiants, le bras de fer ne fait que commencer.

Des militants du NPA ont prêté un mégaphone, les mots d'ordre ont circulé sur les réseaux sociaux et comme prévu, malgré la pluie battante, un amas de poubelles vertes de la Ville de Paris « gentiment prêtées par des éboueurs » ont obstrué au petit matin l'entrée du lycée Hélène-Boucher, hier, à deux pas de la place de la Nation (Paris XXe).

« La finance dehors, l'humain d'abord », « Non à la Gattaztrof », proclamaient les pancartes surgies devant les lycées. Selon la Fidl (Fédération indépendante et démocratique lycéenne), 150 établissements se sont mobilisés, et 90 étaient « bloqués à 11 heures sur un total de 2 500 lycées publics », selon le bilan de l'Education nationale.

Dans les facs, « les assemblées générales ont fait le plein comme rarement pour un début, se félicite-t-on à l'Unef, principale organisation étudiante. Il y a une majorité pour exiger le retrait du projet. On ne peut cautionner une loi qui pose comme philosophie globale d'accepter une précarisation accrue pour avoir accès au marché de l'emploi. » L'argument, qui a fait mouche chez les jeunes et a été très repris hier, sera à nouveau discuté dans des assemblées générales programmées dans une semaine. Il s'agit de « maintenir la pression », alors qu'approchent le bac et les partiels. Gabriel, trempé comme une soupe devant Hélène-Boucher, croit que l'étincelle prendra. « Bien sûr qu'il se passe quelque chose... Nos parents ne nous auraient pas laissés partir de la maison à 5 heures du matin pour faire un blocus s'ils n'étaient pas, eux aussi, d'accord avec nous », insiste le lycéen. « On sait d'expérience que les mobilisations peuvent continuer sans problème en avril », assure-t-on à la Fidl. La grogne s'est pourtant passée d'un certain nombre de jeunes hier, comme Hélèna, qui s'est précipitée dans son lycée quand le blocus a été levé en fin de matinée : « Je dois réviser mon dossier sur les totalitarismes, je passe mon oral de TPE (Travaux personnels encadrés) pour le bac dans une semaine ».

CHRISTEL BRIGAUDEAU

Les syndicats enclenchent déjà la seconde

« APRÈS CETTE JOURNÉE, on entre dans un bras de fer dont personne ne connaît l'issue », dit Jean-Claude Mailly, le leader de FO. « Le cycle est enclenché », assène son homologue de la CGT, Philippe Martinez, persuadé que l'heure de vérité vient de sonner pour le gouvernement. Le succès de ce « tour de chauffe » est d'autant moins discutable à leurs yeux que la jonction avec les jeunes présents dans les cortèges a bien eu lieu. « Les manifestations ont pris un coup de jeune. A Paris, le niveau est même meilleur que lors de la première mobilisation contre le CPE », affirme un autre responsable cégétiste.

Les réformistes absents

Dans les QG, l'état d'esprit après ce test social réussi est clair : il faut multiplier les journées d'actions pour réclamer le retrait de la loi El Khomri. Au niveau national, CGT, FO, FSU, Solidaires appellent déjà à manifester et à la grève le 31 mars. Un « plat de consistance » après « l'apéro » de ce mercredi, assure le patron de FO. Mais une autre date de mobilisation pourrait être décidée d'ici-là, celle du 22 mars : rendez-vous est déjà lancé par les syndicats de fonctionnaires qui réclament des hausses salariales. Une réunion doit se tenir la semaine prochaine pour en décider.

Grands absents des cortèges, les syndicats dits réformistes (CFDT, CFE-CGC, CFTC, Unsa) en dissidence avec les partisans du retrait de la loi El Khomri, ont préféré appeler à des rassemblements distincts samedi. Ils étaient jusque-là très sceptiques sur la capacité de mobilisation des opposants purs et durs. Par ailleurs, ils souhaitaient aussi ménager le gouvernement auquel ils réclament des modifications en profondeur du projet. Une position qui ne passe pas toujours bien auprès des syndiqués. Certaines sections CFDT étaient dans les défilés hier, malgré la consigne. Et les chiffres de la mobilisation pourraient bien échauffer un peu plus les esprits. Peut-être même contraindre la CFDT à épouser la tactique des syndicats contestataires. L'idée fait déjà son chemin en interne.

CATHERINE GASTÉ

Paris (Xe), hier. Jean-Claude Mailly, leader de FO *(au centre à gauche)* et Philippe Martinez *(au centre à droite)*, le numéro 1 de la CGT, ont défilé côte à côte. *(AFP/Matthieu Alexandre.)*

Paris, hier. Marie Coudrieu, 51 ans, est mère de quatre enfants et travaille dans une maternelle. (LP/Yann Foreix)

Paris, hier. Jules Chantôme, 23 ans, a également signé la pétition en ligne « Loi travail : non, merci ».

EN PARKA ROUGE, couleur de la CGT, « son syndicat de cœur », Marie Coudrieu, 51 ans, n'a pas hésité une seule seconde à venir manifester. « Même sous la pluie et le vent », ironise-t-elle. C'était comme une évidence. « Quand on est syndiqué, notre rôle c'est d'être dans la rue et de nous mobiliser pour défendre les intérêts des Français. J'ai pris le bus ce matin depuis Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne) et je ne repartirai que ce soir », affirme cette mère de quatre enfants. Les enfants justement, elle les adore. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle est devenue, il y a dix-neuf ans, agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem). Et c'est pour eux, pour ses 130 élèves de l'école maternelle Danielle-Casanova à Vitry-sur-Seine, qu'elle se bat contre le projet de loi El Khomri. « Je suis là pour défendre le futur de nos jeunes, avec cette loi ils ne pourront pas construire de projet solide. Ils pourront se faire virer du jour au lendemain, comme lui », souligne-t-elle, tout en pointant du doigt le petit garçon sur la photographie en noir et blanc accrochée autour de son cou. Voilà onze ans maintenant que Marie Coudrieu est syndiquée CGT. « Je ne compte plus le nombre de manifestations que j'ai pu faire », rigole-t-elle. Mais cette fois-ci, Marie est particulièrement inquiète. Et elle n'abandonnera, ni la mobilisation, ni son badge CGT.

« Ils ne pourront pas construire de projet solide »

CHLOÉ COHEN

UN PEU HÉSITANT, à l'écart du cortège bien garni place de la République, Jules Chantôme cherche sa place. « C'est ma première manifestation », admet le jeune homme de 23 ans. Il avait déjà voulu descendre dans la rue à l'occasion de la COP21 en décembre, mais il s'était finalement résigné à cause d'un bras en écharpe. Alors cette fois-ci, il a vraiment tenu à être présent pour protester contre le projet de loi El Khomri. Ni syndiqué, ni encarté politique, car il n'a « pas réussi à trouver de représentant convaincant », Jules est venu en son nom, pour défendre ses convictions personnelles.

« Sous prétexte de faciliter l'embauche, cette loi fragilise le travail », souligne-t-il, l'air grave. Après avoir obtenu un diplôme en graphisme et communication visuelle, aujourd'hui Jules cherche du travail, « des CDD de quelques mois, pas forcément un CDI, précise-t-il. Mais pas d'intérim, car j'ai envie de pouvoir me projeter au moins à moyen terme ». Le jeune homme vit encore chez son père à Paris. La recherche d'emploi n'est pas une période facile pour prendre son envol... Mais « le jour où j'aurai envie de m'installer, d'acheter un appartement, je ne pourrai pas le faire à cause de la loi El Khomri, estime-t-il. Car si l'entreprise pour laquelle je travaille rencontre des difficultés, elle pourra me virer facilement. Nous les jeunes, on vivra dans une instabilité permanente. » C'est d'ailleurs principalement pour cette raison qu'il a aussi décidé de signer la pétition contre la loi, « dans les 24 heures après sa mise en ligne ».

C.C.

Paris, hier. Louise, 21 ans, est en licence AES (Administration économique et sociale) à la Sorbonne.

Paris, hier. Elias, 17 ans, a participé au blocage de son lycée avant de venir manifester. (LP/Arnaud Dumontier)

« JE SÈCHE mon cours de droit du travail pour venir défendre le code du travail ! », commence d'emblée Louise, 21 ans, le regard malicieux. Venue de la prestigieuse fac parisienne de la Sorbonne avec des amis, l'étudiante en licence AES (Administration économique et sociale) a un discours bien rôdé. « Cette loi libérale flexibilise le marché du travail et avantage les entreprises, elle introduit plus de précarité. On remet en cause des acquis sociaux », s'exclame-t-elle. Le plafonnement des indemnités de licenciement ? « Le gouvernement doit y renoncer, c'est inacceptable.

A la base, le code du travail doit défendre le salarié », poursuit Louise, d'un ton assuré. Mais au fond, « ce qui me choque le plus, c'est que c'est un gouvernement socialiste qui fait ça ». Bardée de nombreux tracts, scotchés à son sac et à ses vêtements, l'étudiante n'en est pas à sa première manif. « J'ai protesté le 30 janvier contre l'état d'urgence », explique-t-elle. Il faut dire que Louise, adhérente au syndicat étudiant Unef depuis 2 ans, est une militante combative. Au collège déjà, elle s'était impliquée contre la réforme des lycées menée par Xavier Darcos en 2008... et finalement abandonnée.

Originaire de Choisy-le-Roi (Val-de-Marne), la jeune femme explique venir d'une famille très politisée. « Mon grand-père militait à la CGT » détaille-t-elle fièrement. Depuis peu, Louise est aussi devenue adhérente à la « Nouvelle gauche socialiste », le parti créé en juin 2015 par des déçus du PS. Ses attentes après ce rassemblement ? « Que ce gouvernement retire ce texte et entende la colère qui monte. »

GUILLAUME POINGT

« C'EST NOTRE FUTUR et notre vie quotidienne qui sont touchés », explique Elias, 17 ans, à mesure qu'avance péniblement le cortège, boulevard Voltaire, à deux pas du Bataclan. Vêtu d'un blouson de cuir, l'adolescent s'est levé à 5 heures pour participer au blocus de son lycée, Sophie-Germain (Paris IVe), avant de rejoindre le rassemblement en compagnie d'amis de son lycée mais aussi d'adultes, « parents d'amis ». « Cette loi va pourrir notre avenir », clame-t-il avant d'embrayer : « Faire travailler un apprenti jusqu'à 10 heures par jour est une aberration. »

« Je suis aussi là pour protester contre l'évolution du quinquennat de François Hollande »

« C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase », assène ce Parisien qui n'appartient à aucun syndicat lycéen et se prépare à faire de longues études de médecine dès l'année prochaine. Mais pour lui, la contestation va bien au-delà de la seule loi travail. « Je suis aussi là pour protester contre l'évolution du quinquennat de François Hollande », déclare-t-il. Avant de poursuivre, « J'ai des parents de gauche, des valeurs de gauche, il n'y a aucune valeur socialiste dans ce gouvernement, comme on l'a vu avec la déchéance de nationalité. » Auparavant, Elias avait déjà participé à d'autres rassemblements, notamment pour s'indigner de l'expulsion de la jeune Rom Leonarda Dibrani, ou encore après la mort du militant écologiste Rémi Fraisse. Et maintenant ? « Si le gouvernement ne recule pas, on va rebloquer le lycée et redescendre dans la rue », prévient-il.

G.P.

Journée noire sur les rails

Pendant que des milliers de personnes battaient le pavé contre le projet de loi El Khomri, les cheminots protestaient pour défendre leurs conditions de travail. Cette grève unitaire a été suivie par 35,5 % du personnel d'après la direction de la SNCF, 60 % affirme la CGT. Au-delà de la bataille de chiffres, la mobilisation a été importante et le trafic très perturbé. En moyenne, seulement un tiers des trains en Ile-de-France, sur les lignes régionales et la plupart des lignes TGV a circulé. Pour la plupart des destinations de TER, la SNCF a mis en place des bus de substitution. Des galères qui risquent de se poursuivre encore tôt ce matin, puisque le préavis court jusqu'à 8 heures. Ce mouvement n'est pas reconductible. En revanche, malgré l'appel à la mobilisation de la CGT et de Sud à la RATP, bus, tramways et métros ont circulé normalement.

SÉBASTIEN LERNOULD

L'événement

« CE NE SERA PAS LA LOI EL BERGER »
Invité de l'émission *Questions d'info* sur LCP, hier, le secrétaire général de la CFDT a tenu à préciser que *« ce ne sera pas la loi El Berger, ce sera la loi El Khomri et cela restera la loi El Khomri »*. Laurent Berger insiste pour faire valoir que le gouvernement est *« le seul porteur de la loi »* et le législateur le seul à la *« voter »*. *« Il faut qu'ils assument leur position. Mais, faute de modifications importantes, le gouvernement prend le risque d'un conflit social. »*

500 000
Tel était le nombre des manifestants dans le pays selon FO et l'Unef, la CGT les estimant à 100 000 à Paris.

HIER, À BORDEAUX. PHOTO NICOLAS TUCAT/AFP

LOI TRAVAIL

Un démarrage encore plus fort que contre le CPE !

Des quatre coins de la France, 500 000 salariés, retraités, lycéens, étudiants et chômeurs ont défilé contre la mise à mort du droit du travail par la loi El Khomri. Du jamais-vu depuis la mobilisation contre le CPE, en 2006. Immersion au cœur du défilé parisien, fort de 100 000 manifestants.

« Nos droits valent plus que leur profit », ont scandé partout en France hier 500 000 salariés, retraités, lycéens, étudiants et chômeurs. Tous ensemble, unis pour obtenir une vraie « loi des travailleurs », de 10 000 à 20 000 manifestants ont défilé sous la pluie à Toulouse, 60 000 à Marseille, 7 500 à Lille, 8 000 à Lyon, 5 000 à Rennes, 100 000 à Paris contre le projet de loi El Khomri. *« Un mouvement de jeunesse est en train de se lancer ! Ces milliers de jeunes montrent que la mobilisation sur Internet est désormais présente dans la rue »*, s'est félicité William Martinet, président de l'Unef, l'une des vingt organisations de jeunesse qui ont appelé les premières à la mobilisation. *« Une prouesse quelques jours après la rentrée, deux jours seulement pour Paris »*, a souligné Naïm Shili, l'un des responsables de l'Union nationale des lycéens (UNL). L'heure est aux réjouissances pour la porte-parole du MJCF, Camille Lainé, qui se projette déjà : *« La prochaine étape, c'est la manifestation du 17 mars qui reste encore à fixer, et évidemment, celle du 31 mars aux côtés des syndicats de salariés. »*

Les salariés, justement n'ont pas été en reste, manifestant aux côtés de la jeunesse avec entrain. *« Ces mobilisations sont de bon augure pour la suite, il y a une prise de conscience importante de la nocivité du texte »*, s'est réjoui Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, qui avait enjoint les salariés la semaine dernière, avec FO, la FSU et Solidaires, à s'associer à ce mouvement. *« Nous exigeons le retrait du texte,* a rappelé Jean-Claude Mailly (FO). *Il faut le suspendre, pas le reporter. »* Même exigence pour Éric Beynel, de Solidaires, dont l'union syndicale sera finalement reçue aujourd'hui par Manuel Valls pour discuter du texte, après toutes les autres organisations. Mais déjà, Bernadette Groison, de la FSU, a lancé les invitations à tous les syndicats, présents ou non ce jour, pour avancer sur des propositions communes, le 18 mars.

Devant le Medef, les travailleurs ouvrent le bal

À Paris, à midi trente, le siège du Medef, lieu de rendez-vous de la manifestation intersyndicale (CGT, FO, FSU, Solidaires), est bien gardé, défendu par une vingtaine de CRS, à l'abri des barrières et de leurs carapaces. Cela n'a pas empêché des milliers de salariés de Carrefour, de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP), des aéroports de Paris, d'Air France, de Radio France, de l'Agence France Presse (AFP), des retraités et même des cheminots, en grève par ailleurs sur leurs propres revendications sectorielles (lire page 14), de participer à une marche jusqu'au ministère du Travail. Petit tour de chauffe avant de rejoindre plus tard la place de la République et renforcer les rangs des organisations de jeunesse.

À l'angle de la rue, devant un magasin Carrefour, employés et agents de maîtrise sortent les banderoles. *« C'est une première pour Carrefour Market aujourd'hui,* se réjouit Frédéric Girard, délégué syndical CGT, *nous sommes une soixantaine ! Manuel Valls dit que les salariés ne connaissent rien à ce projet, mais je me suis renseigné, j'ai écouté les avocats du droit du travail. J'ai bien com-*

LE LAPSUS VÉRITÉ?
« C'est le sens d'une gouvernance ouverte de savoir prendre 15 minutes… 15 jours, pardon, pour revoir avec l'ensemble des partenaires sociaux l'ensemble de cette démarche. »
Myriam El Khomri, hier à l'Assemblée.

Les chômeurs ne veulent pas servir d'alibi

PRÉCARITÉ De nombreux privés d'emploi étaient présents dans les cortèges. Solidaires avec les salariés et plaidant pour le partage du temps de travail.

« *Faire croire qu'en facilitant les licenciements on créera des emplois n'est pas simplement stupide. C'est une insulte!* » Jacqueline est en colère. Et a porté bien haut la bannière jaune du Mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP) dans la manif parisienne contre la loi travail. Cette jeune retraitée, investie depuis plus de vingt ans dans une association de chômeurs à Montpellier, n'en peut plus d'entendre les gouvernants répéter, à l'image de Manuel Valls, que la loi El Khomri va « *casser les barrières à l'entrée du marché du travail* ».

« *Qui peut croire que des embauches faites dans des entreprises qui pourront licencier si le carnet de commandes n'est pas rempli soient une vraie solution contre le chômage et la précarité?* » dénonce Chantale Gauthier, licenciée « économique » en janvier 2015 et présidente du MNCP. « *On a l'habitude, nous les chômeurs, d'être utilisés pour justifier tout un tas de choses, d'être des bêtes noires, d'être assimilés à des fainéants, des assistés, etc. Mais que l'on serve aujourd'hui d'alibi à une loi qui va créer encore plus de chômage et de précarité, c'est une provocation.* » D'autant plus de la part d'un gouvernement dont la politique n'a pas permis jusque-là d'inverser la courbe dudit chômage. « *Depuis 2008, notre pays a produit 600 chômeurs de catégorie A chaque jour* », rappelle Jean-Paul, longtemps chômeur de longue durée avant de militer au sein de l'association Chôm Actif à Clermont-Ferrand. Il a encore en travers de la gorge le CICE et les 40 milliards distribués sans contrepartie aux entreprises pour créer des emplois. « *Avec cette somme on aurait pu embaucher près de quatre millions de personnes au Smic pendant un an, et dégager des milliards de cotisations supplémentaires pour l'Unedic.* »

Les véritables experts du marché du travail, ils étaient hier dans le cortège. « *Cette loi ne fait que pressurer ceux qui ont un emploi alors qu'il faudrait mieux partager le temps de travail* », souligne Pauline, 27 ans, militante de la JOC qui vient de passer 18 mois au chômage. À 28 ans, Anne-Gaëlle est elle aussi inscrite à Pôle emploi. « *Le gouvernement veut faire croire qu'une plus grande flexibilité va créer des emplois. Mais lesquels? Ce ne sera pas de bons emplois, respectueux des salariés.* » ●

PIERRE DUQUESNE

pris les dangers de cette loi : l'encadrement des 35 heures pas mal amoché, l'élargissement des possibilités de licenciement… » Plus loin, derrière une pancarte qui affiche « Hollande, arrête tes Khomri », une jeune inspectrice du travail raconte les difficultés que les salariés ont pour obtenir des employeurs l'accès aux accords d'entreprise que la prochaine loi veut valoriser. Avec parfois de drôles de surprises : « *J'ai découvert un accord d'entreprise d'une déchetterie où il était écrit que le ramassage de déchets n'était pas salissant, ça permettait à la boîte de ne pas payer le temps de douche du salarié, le lavage de la tenue de travail, etc. Or, dans la loi, il est précisé que cette activité est salissante. Quand je contrôle une entreprise, je peux aujourd'hui lui opposer la loi. Dans certains domaines, ça ne sera plus possible demain avec ce projet de loi.* » Avant d'atteindre le ministère du Travail, un retraité de 75 ans glisse : « *Moi, je suis hors jeu* », mais Gérard Gourguechon continue depuis 1968 de battre le pavé. « *Je manifeste pour mes petits-enfants. En 1995, Juppé était droit dans ses bottes et faisait le malin. On se donne rendez-vous dans trois semaines : si la jeunesse s'en mêle, ça sera réglé!* »

Étudiants, salariés ou non, lycéens, tous se sentent concernés

À 14 heures, place de la République, la rue va dans son sens. Les étudiants se sont donné rendez-vous sur ce lieu devenu l'emblème d'une jeunesse qui refuse de se soumettre. Des cortèges d'écoles ou d'universités, à l'instar de Paris-VIII ou Sciences-Po, des étudiants venus individuellement ou en groupes d'amis et des mouvements de jeunesse prennent la rue dans une atmosphère bon enfant. De la musique résonne avant que sonne le départ de la manifestation. Aux alentours de la statue au centre de la place, des militants hurlent le slogan : « Loi travail, t'es foutue ; la jeunesse est dans la rue! » Partout, des jeunes en colère marchent ensemble pour demander le retrait du texte.

Parmi eux, Anaïs est une habituée des manifestations « *sous le gouvernement de Sarkozy* ». Mais hier, l'étudiante de 20 ans a manifesté pour la première fois aux côtés de sa mère venue la soutenir. Elle déplore « *qu'un gouvernement de gauche applique des lois qu'on aurait pu voir sous la droite* ». La révision du Code du travail reste aussi en travers de la gorge de cette étudiante de Sciences-Po Paris, qui jure de « *ne pas voter socialiste en 2017. Je l'avais fait en 2012, plus jamais* », car s'exclame-t-elle, « *le gouvernement nous prend pour des jambons* »!

La réforme n'épargne pas non plus les apprentis. À l'instar de Valentin, en alternance dans un BTS, qui raconte se sentir ●●●

L'événement

PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, À PARIS : « ON VAUT MIEUX QUE ÇA. » DANS LES CORTÈGES LES SALARIÉS ONT CONVERGÉ AVEC LES JEUNES. PHOTOS DOMINIQUE FAGET/ANÇOIS NASCIMBENI/AFP

Un démarrage encore plus fort que contre le CPE !

« *trahi* », d'autant qu'il « *travaille déjà dans de mauvaises conditions. Il arrive que mes congés ne me soient pas accordés ou que mes heures supplémentaires ne soient pas payées… Et les pressions de la hiérarchie, je les vis. Par exemple, dès l'obtention de mon bac pro, mon patron m'a demandé de faire plus de tâches et plus rapidement… Je ne suis pas un flemmard mais je constate qu'il y a déjà des abus* ». Avec cette « réforme », il craint de voir sa « *situation empirer* ».

Tom, lui, n'a pas d'étiquette. Étudiant au cours Florent, il a répondu à l'appel lancé sur les réseaux sociaux. Il liste les points de la loi qui seraient néfastes pour les salariés et tout bénéfice pour les patrons. « *À Saint-Brieuc, d'où je viens, j'avais déjà manifesté contre l'expulsion de Leonarda. Là, j'ai bien lu le texte. Comme la majorité de ceux qui sont là. Ne pas l'avoir fait serait le meilleur moyen de décrédibiliser le mouvement. Et certains ne cherchent que ça !* » Quant aux étudiants salariés, ils étaient aussi présents pour protester contre l'avant-projet de loi. Jérémy, militant à l'Unef, fait partie de ces étudiants qui travaillent à côté de leurs études. Pour lui, « *venir manifester aujourd'hui, c'est lancer un message fort au gouvernement* », car cette réforme va condamner la jeunesse à davantage d'incertitudes sur le marché de l'emploi : « *Cela va juste réussir à nous rendre encore plus précaires !* » Un peu plus loin, un groupe d'étudiants militants lance un petit débat sur la loi travail. L'occasion pour Sarah, étudiante en droit, d'écouter les avis de chacun. « *C'est important de venir car c'est pas tous les jours que le pays a les yeux rivés sur les jeunes* », lance-t-elle.

LA PREMIÈRE MOBILISATION NATIONALE CONTRE LE CPE, LE 7 FÉVRIER 2006, AVAIT RASSEMBLÉ 400 000 PERSONNES.

Les lycéens franciliens convergent à République

Les lycéens ont aussi répondu présent. Certains, venus d'Hélène-Boucher, de Ravel à Paris, ou de Jaurès à Montreuil (Seine-Saint-Denis), ont même anticipé la manifestation parisienne. Ils ont battu le pavé dès 11 heures du matin, partis de la place de la Nation pour rejoindre celle de la République. Ceux de Louise-Michel à Bobigny (Seine-Saint-Denis) se sont également montrés très vaillants. Tôt, hier matin, ils ont organisé un blocage « filtrant » de leur lycée sous une pluie battante et des rafales de vent violentes. Ceux qui le voulaient pouvaient rejoindre les quelques cours maintenus. Au final, peu ont franchi le portail, devant lequel s'étaient massés plusieurs dizaines de filles et de garçons. Serrés dans leurs blousons, les capuches rivées sur la tête, sautillant sur place pour se réchauffer, les discussions allaient bon train. « *L'administration nous dit que nous ne sommes pas concernés. Que nous sommes trop jeunes pour comprendre mais, dans cinq ans, nous serons sur le marché du travail à subir* », s'énerve Yanis, jeune communiste et l'un des animateurs du blocage. Lui est particulièrement remonté contre le plafonnement des indemnités chômage, l'augmentation du temps de travail et les 40 heures auxquelles risquent d'être soumis les apprentis. « *C'est non seulement une erreur politique mais historique*, juge le jeune garçon. *On nous serine que nous devons être entreprenants, autonomes mais on nous enferme dans la précarité. Comment entreprendre ? Les banques ne prêtent pas aux personnes en CDD.* »

Yanis prépare le concours d'entrée à Sciences-Po. Il aimerait créer une entreprise mais pas capitaliste, « *où les salaires ne seraient pas plafonnés. Où on ferait des choses utiles dans le domaine des énergies renouvelables* ». Un coup de vent. Les tracts s'envolent. Le garçon s'éloigne. Anna Maria, également élève de terminale, poursuit la conversation énergiquement. « *Trop, c'est trop. Le gouvernement abuse* », dénonce-t-elle. Elle pense à son père, maçon, aux mères de ses copines qui travaillent dans l'entretien. Des boulots durs. « *Franchement, si on allonge le temps de travail, les jeunes ne sont pas près d'être embauchés. Et puis la vie personnelle et familiale vont être négligées.* »

Aurore, 18 ans, ne marche pas. Avec sa pancarte qui dit « Non à l'aliénation », la lycéenne attend d'être rejointe par des amis. « *Je suis lycéenne, mais mon lycée n'est pas bloqué.* » Regret, mais pas de déception : « *Je ne m'attendais pas au blocage immédiat.* » Elle se réjouit que la mobilisation semble « *largement dépasser le cadre des militants des organisations de jeunesse* ». « *Je ne suis pas contre le travail. Ce serait idiot de dire ça. Mais je ne veux pas juste être quelqu'un qui travaille métro, boulot, dodo. Or cette loi reflète la vision que les capitalistes ont des gens qui bossent. Corvéables à merci et le plus clair de la journée !* » Aurore est définitive : « *Ce gouvernement n'est pas de gauche !* »

Observant le cortège lycéen, ni drapeau, ni autocollant. Dominique, bonnet de laine rivé sur la tête, a déjà « *fait des manifs et des grèves* », mais « *jamais systématiquement* ». « *Et surtout pas ces derniers temps.* » Mais là, cette parisienne de 57 ans, enseignante, « *espère* ». « *J'espère que ce projet de loi et la ministre El Khomri sautent. Le projet parce qu'il est mauvais pour l'emploi, et la ministre du Travail parce qu'elle accepte d'être une marionnette.* » Vincent, cycliste, a mis pied à terre devant le Batacian. « *Je suis venu en curieux, en espérant croiser des amis. Deux heures trente de cortège dense, au point de ne pas pouvoir traverser avec le vélo, c'est pas mal du tout pour un début !* »

SYLVIE DUCATTEAU, KAREEN JANSELME, LAURENCE MAURIAUCOURT ET LOLA RUSCIO

GAUCHE

Un divorce dans la rue

La mise en cause de la politique gouvernementale par une partie de la majorité s'exprime jusque dans les défilés.

« *C'est la première fois depuis le début du quinquennat.* » La première fois que certains députés PS sont dans la rue contre un projet de loi du gouvernement socialiste. La déclaration du frondeur Christian Paul à son arrivée à la manifestation parisienne hier en dit long. « *L'heure est grave* », estime le parlementaire de la Nièvre, qui considère partager un « *combat commun chacun dans son rôle* » avec les syndicats de salariés et les organisations de jeunesse pour obtenir le retrait du texte. « *Ce n'est pas notre premier combat mais un pas supplémentaire a probablement été franchi avec la loi travail, sans que jamais l'efficacité économique dans la lutte contre le chômage ne soit démontrée* », ajoute-t-il.

Alors que le premier ministre tente, depuis le début de la semaine, de convaincre que des modifications de certaines dispositions pourraient suffire à apaiser la contestation, le député PS Laurent Baumel, présent également aux côtés de Marie-Noëlle Lienemann et de Gérard Filoche, n'est pas plus tendre. « *Ce mouvement social et étudiant exprime une résistance contre une loi qui tourne le dos aux engagements fondamentaux de la gauche, à ce qu'on avait promis à nos électeurs en 2012, la protection des salariés et de la jeunesse* », déclare-t-il.

La rupture est aussi consommée du côté d'Europe Écologie – les Verts, que l'entrée au gouvernement d'Emmanuelle Cosse, l'ancienne patronne du mouvement, est loin d'avoir apaisé. « *Le Parti socialiste de gouvernement n'est plus identifié comme étant de gauche. Jusqu'à maintenant, les partis de gauche, les écologistes, les syndicats, étaient un peu inhibés par le fait que ce soit le PS qui détienne le pouvoir, mais ce n'est plus le cas* », lance David Cormand, nouveau secrétaire national d'EELV, au sein du cortège, jugeant que Manuel Valls « *va peut-être rester jusqu'en 2017 mais (que) ce n'est plus (notre) problème* » et espérant, in fine, voir se « *transformer une coalition de rejet en une coalition de projet* ».

JULIA HAMLAOUI

APRÈS LE SUCCÈS DE LA PÉTITION, LES MANIFESTATIONS D'AUJOURD'HUI MARQUENT LE PROFOND REJET DES POLITIQUES LIBÉRALES DE DESTRUCTION DU DROIT. PHOTOS JULIEN JAULIN/HANSLUCAS-PATRICK HERTZOG/AFP

MARSEILLE

De la pétition sur le Web à la Canebière, et vice versa

Si le sud-est de la France est l'une des régions qui a fourni le plus de signataires à la pétition « Loi travail : non merci », de nombreux manifestants ont également découvert son existence hier.

Marseille (Bouches-du-Rhône), correspondance.

« *Signer la pétition ou manifester, c'est deux manières de résister. Tous ceux qui sont opposés au projet El Khomri n'ont pas pu faire grève ou venir aujourd'hui, mais la contestation monte.* » Militant du Mouvement des jeunes socialistes (MJS), François Lannuzel faisait partie des milliers de personnes qui ont transformé hier le rassemblement prévu devant le siège du Medef marseillais en immense manifestation qui s'est étirée jusqu'à la place Castellane. La CGT a annoncé 60 000 manifestants dans les rues de la cité phocéenne vent debout contre la loi El Khomri.

« *La dernière fois que j'étais dans un cortège d'une telle ampleur, c'était contre le CPE. Mais sous un gouvernement de gauche, c'est une première* », poursuit le jeune socialiste, qui a également paraphé dès son lancement la pétition qui a dépassé 1,2 million de signatures sur Internet. « *Beaucoup de nos militants vivent eux-mêmes dans la précarité, qu'ils soient jeunes travailleurs ou étudiants. Ils refusent un tel coup contre le Code du travail qui les fragiliserait encore plus.* »

Si le sud-est de la France est l'une des régions qui a fourni le plus de signataires à la pétition « Loi travail : non merci », de nombreux manifestants ont également découvert son existence hier, ce qui pourrait encore augmenter la participation dans les prochains jours. « *Bien sûr que nous allons la signer, mais entre les examens et les cours je n'en avais pas entendu parler*, témoignent Sabrina et Clélia, élèves infirmières qui n'étaient pas descendues dans la rue depuis le début du quinquennat de François Hollande. *On est étudiantes pour l'instant, mais on en a discuté entre nous et on a décidé de venir spontanément : cette loi va démolir notre avenir professionnel et nos conditions de travail.* »

« Cette loi va démolir notre avenir professionnel et nos conditions de travail. »

SABRINA ET CLÉLIA, ÉTUDIANTES

Plusieurs lycées marseillais étaient bloqués hier et les jeunes étaient présents nombreux dans le cortège sous les bannières de l'UNL ou de l'Unef, qui popularisent la pétition dans leurs établissements. « *C'est la première fois que je manifeste, je n'ai pas pu signer la pétition car je suis mineur, mais beaucoup de gens en parlent autour de moi*, précise Jérémy, un lycéen de 16 ans. *Tout le monde sent que cette loi n'est pas bonne, qu'il y a un piège, la jeunesse n'a pas confiance dans ce qui vient de ce gouvernement.* » « *J'ai signé la pétition et je suis solidaire avec les gens qui veulent défendre leurs droits*, raconte Shirley, professeure d'anglais de 25 ans arrivée des États-Unis en août dernier. *C'est ma première manifestation en France. J'ai participé au mouvement Occupy aux USA, il y a un lien entre toutes ces luttes.* »

« *Les pétitionnaires s'ajoutent à la mobilisation qui monte dans le monde du travail. Il y a vraiment beaucoup d'arrêts de travail déposés aujourd'hui*, analyse Charles Hoareau, de la CGT du centre-ville de Marseille. *Aujourd'hui, c'est un tour de chauffe pour le 31 mars. Il y a une grosse colère à la base, le gouvernement devrait s'en méfier !* »

« *Le projet de loi travail est en train de provoquer une réaction populaire majuscule. Après le succès de la pétition, les manifestations d'aujourd'hui marquent le profond rejet des politiques libérales de destruction du droit*, se félicite quant à lui Pierre Dharréville, secrétaire départemental du PCF. *Les jeunes sont dans la rue, les salariés sont dans la rue, et, au fond, la gauche est dans la rue. Ces hommes et ces femmes ne veulent pas renoncer à l'avenir.* » ●

MARC BUSSONE

TÉMOIGNAGE

« Mon premier blocage de lycée à Blois »

Sarah, 16 ans, en classe de première littéraire au lycée Philibert-Dessaignes.

Loir-et-Cher, envoyé spécial.

« Ce qui m'a choquée quand j'ai vu le contenu de cette loi travail, c'est la possibilité pour les patrons de licencier plus facilement, mais aussi la possibilité de supprimer les jours de congé à la suite de la mort d'un membre de la famille. Pour moi qui suis très proche de ma famille, c'est vraiment quelque chose d'inadmissible. C'est d'ailleurs un argument dont je me sers pour convaincre autour de moi et pour amener ceux de ma classe et mes amis à se mobiliser. Pour élargir ce cercle, on s'est servi des réseaux sociaux qui permettent de sensibiliser plus de monde parce qu'on ne connaît pas tous les élèves du lycée. Après la décision de bloquer le lycée, qui a été prise ensemble, les Jeunes communistes nous ont ouvert leur local pour qu'on se rassemble et qu'on puisse s'organiser. Mercredi de la semaine précédente, nous y étions une trentaine à discuter de la façon dont on allait organiser le blocus de l'établissement et la mobilisation des lycéens. On s'est réuni ensuite de nouveau samedi dernier pour répartir les rôles lors du blocus. Ce matin, des amis sont donc venus dès 5 h 30 pour poser des chaînes sur les portes du lycée et d'autres les ont rejoints avant que les premiers élèves arrivent à 8 heures. Après cette journée réussie, on ne doit rien lâcher dans notre mobilisation parce que, si on est la jeunesse d'aujourd'hui, nous sommes aussi les travailleurs de demain. » ●

PROPOS RECUEILLIS PAR OLIVIER MORIN

NANTES

Les étudiants s'éduquent à la lutte

Première AG, première mobilisation, les manifestants de la préfecture de Loire-Atlantique apprennent en accéléré à lancer un mouvement. Récit d'une journée particulière.

Nantes (Loire-Atlantique), envoyée spéciale.

« *J'ai l'impression d'avoir passé la semaine à imprimer des tracts.* » Melissa vient de finir son cours, et fonce au local pour tirer ses tracts. Il est 9 heures à Nantes, et, pour la syndicaliste étudiante, la journée va être intense. À midi se tient, à la fac de lettres, la première assemblée générale (AG). Entre deux coups de fil, la machine qui bourre, de l'encre plein les doigts, la jeune étudiante en droit peste, lorsqu'elle apprend que le camarade qui devait porter le matériel sur « *un point de diff* » avant l'AG a oublié son sac.

« Il faut qu'on développe notre argumentaire »

Une improvisation, une désorganisation qui semblent envahir cette jeunesse qui vit son premier mouvement. Très vite, les étudiants n'ont plus de tracts. « *Cinq cents, ça me semblait beaucoup pourtant* », se justifie l'un d'eux. Sur le campus, un groupe fait le tour des amphis pour un débrayage. Le discours est loin d'être rodé. Beaucoup s'essaient. La volonté est là. Mais aucun amphi ne débraye. « *J'espère qu'ils vont venir à l'AG* », souffle François, qui est « *à fond* » depuis deux semaines. L'étudiant en psychologie a un emploi du temps de ministre: « *Je me lève à 6 heures, je passe ma journée à la fac. Comme je ne peux plus aller aux cours magistraux, je les rattrape les soirs où je n'ai pas de réunion.* » François est confiant: « *En 2014, on avait lancé un mouvement sur les conditions d'étude avec les baisses de dotations budgétaires, mais les étudiants n'étaient pas très réceptifs. Là, ils s'y intéressent.* »

Midi. Les étudiants affluent. 400 personnes envahissent l'amphi, qui ne contient que 250 places. « *On aurait dû clairement prendre un amphi plus grand* », reconnaît François. À la tribune, les responsables des organisations de jeunesse exposent les dangers de la loi travail. À l'heure de Twitter, la présentation prend cinq minutes. Heureusement, sur l'écran, les explications des principaux points de la loi défilent. « *Il faut qu'on développe notre argumentaire*, s'inquiète d'ailleurs un étudiant. *Il y a peut-être des personnes en droit qui peuvent nous aider. Le texte, il est écrit pour qu'on ne le comprenne pas.* » Un point de vue que ne partage pas un de ses camarades, estimant avoir compris la logique en s'arrêtant au premier article, où il est écrit: « *Nos droits fondamentaux sont garantis, etc. Des limitations ne peuvent leur être apportées que par la nécessité du bon fonctionnement de l'entreprise.* » « *Je n'avais pas besoin d'aller plus loin pour comprendre que ce sont les profits des entreprises qui vont décider de nos droits* », assure-t-il.

17 000 PERSONNES ONT MANIFESTÉ AU DÉPART DE LA PLACE DU BOUFFAY, HIER, DANS LE CHEF-LIEU DE LA LOIRE-ATLANTIQUE.

« À nous de leur apprendre à respecter, à écouter le peuple »

Le sort réservé aux apprentis est particulièrement dénoncé. « *Depuis des siècles, nos anciens se sont battus pour que les mineurs ne travaillent pas, et là, on va les faire travailler plus, jusqu'à 10 heures par jour. C'est juste la honte* », explique un étudiant. Mais les interventions se concentrent particulièrement sur la crainte d'entrer dans un monde du travail totalement dérégulé. « *Aujourd'hui, au mieux, on enchaîne les CDD; le CDI, c'est comme un rêve, un hochet qu'on n'atteint jamais. Et demain, on ira au travail sans savoir quel sera notre salaire à la fin du mois*, s'inquiète Émilie. *Ils nous menacent à coups de 49.3, à nous de leur apprendre à respecter, à écouter le peuple.* »

13 h 15. L'AG vote la création d'un comité de mobilisation et le « *retrait sans négociation de la loi* ». Tous se lèvent, et longent les lignes de tram pour rejoindre la place du Bouffay. Le millier d'étudiants est accueilli par la dizaine de milliers de salariés. Une réussite, soulignent les participants, en pensant déjà à la suite. ●

CLOTILDE MATHIEU

8 MARS, L'UNIVERSITÉ DE PARIS-VIII À SAINT-DENIS (SEINE-SAINT-DENIS) ÉTAIT EN AG POUR PRÉPARER LA JOURNÉE DU 9. PHOTO G. CLÉMENT

TOULOUSE

«Pas les précaires de demain»

Pour les jeunes Toulousains, le texte compromet davantage leur entrée dans le monde du travail.

Toulouse (Haute-Garonne), correspondance.

L'imposant cortège dans les rues de Toulouse, sous la pluie, était conduit par des centaines d'étudiants venus des trois universités. Beaucoup, comme Alexandre (master 2 de lettres modernes à l'université Jean-Jaurès), n'ont pas l'intention de transiger: « *On veut le retrait pur et simple de la loi El Khomri. Elle s'inscrit dans une démarche globale qui favorise le patronat. Il ne s'agit pas de négocier tel ou tel aspect.* » À la veille de passer les épreuves du Capes pour devenir professeur de français, Alexandre, syndiqué à Solidaires étudiants, n'a pas hésité à défiler dans la rue. Il se méfie: « *Le gouvernement pourrait différer cette loi, ou certains aspects, pour mieux les faire passer.* » François Hollande, président de la jeunesse? La question l'amuse: « *Il ne l'est pas dans ses actes!* »

« Une loi devrait tirer vers le haut, pas vers le bas »

Cilia, étudiante pour devenir éducatrice spécialisée, ne croit pas au « *dialogue* » proposé par le gouvernement: « *Il aurait fallu dialoguer avant de concevoir ce texte. Une loi devrait tirer vers le haut, pas vers le bas. Les pouvoirs publics voudraient toujours nous faire descendre. Quand est-ce qu'on monte?* » Cilia, non syndiquée, n'en est pas moins le moteur de la mobilisation dans son institut de formation et a entraîné avec elle une trentaine de ses camarades pour battre le pavé. Pour elle, il n'y a qu'une voie: « *Le retrait de la loi* ». Sa copine Elisa intervient: « *Avant on se battait pour de nouveaux acquis, maintenant pour ne pas les perdre.* »

Abandonner l'idée de plafonner les indemnités prud'homales? Sophie, syndiquée Unef, ne s'en contenterait pas. Pour cette étudiante à l'université scientifique Paul-Sabatier, il ne suffit pas de retrancher quelques aspects du texte, c'est sa logique même qui est en cause: « *Cette loi veut nous faire travailler davantage pour gagner moins, elle veut faciliter les licenciements.* » Thomas, lui aussi syndiqué Unef, ironise: « *Retirer certains aspects de la loi? Il y en aurait beaucoup!* » Cet étudiant en deuxième année de géologie s'inquiète de « *cette loi qui veut nous précariser davantage au moment d'entrer dans le monde du travail. Comment alors s'insérer dans la société?* » Avec François Hollande, Thomas est tombé de haut: « *On espérait qu'il soit le président de la jeunesse, mais cette loi, peut-être que même la droite n'aurait pas osé la faire.* » Plus radical, un étudiant syndiqué à Solidaires ajoute: « *On ne négocie pas la régression, on la combat!* » ●

BRUNO VINCENS

NORD

Pour l'avenir de leurs enfants

La manifestation de Valenciennes a rassemblé beaucoup de métallos, qui redoutent des licenciements et s'inquiètent pour les jeunes générations.

Valenciennes (Nord), correspondance

Début d'après-midi dans le local valenciennois des métallos CGT. On fait le bilan de la manifestation du matin et on discute déjà des prochaines, puisque le mot d'ordre reste le retrait du projet de loi. Le secrétaire régional, Ludovic Bouvier, qui n'a *« pas vu ça depuis 2010 »*, évoque *« plus de 2 500 »* participants. Mais aussi *« trois personnes emmenées à l'hôpital »* après des heurts avec les CRS, qui ont utilisé les gaz lacrymogènes. Parmi les manifestants, beaucoup expliquent, spontanément, se mobiliser *« pour (leurs) enfants »* plus que pour eux-mêmes. *« Les jeunes apprentis, on pourra les faire travailler 40 heures (par semaine), c'est inacceptable ! »* dénonce ainsi Lahoucine Bichal, délégué CGT à l'usine Peugeot de Valenciennes. *« C'est de l'esclavage »*, juge Émilie Csuka, en terminale littéraire au lycée Henri-Wallon de Valenciennes : *« Être là, c'est notre devoir de citoyen. C'est notre futur à tous. »*

> « CINQ MILLIONS DE CHÔMEURS ET DEMAIN, ON RISQUE DE SUIVRE. » JEAN-PIERRE DE KUYPER (CGT), D'AKERS BERLAIMONT, EN REDRESSEMENT.

Pressions pour casser la grève

« Qui va encore acheter une maison avec un crédit de 30 ans, sachant qu'il sera peut-être licencié demain ? » s'interroge Florent Drécourt, ouvrier à l'usine Sevelnord (PSA) d'Hordain. Son collègue Abdel Drissi, en mi-temps thérapeutique, ne voit pas comment on pourrait travailler plus quand, déjà, *« on est cassé de partout »*. *« En seize ans*, poursuit-il, j'ai déjà été opéré sept fois : cervicales, genou, coude… » *« À Peugeot Valenciennes, il y a beaucoup d'accidents et le patron culpabilise les salariés. Certains ont même peur d'aller à l'infirmerie. Quand quelqu'un a une tendinite et qu'il demande un poste aménagé, on le remet en production »*, ajoute Lahoucine Bichal, inquiet de la possible simplification du licenciement pour inaptitude.

Autre motif de colère : la possibilité de licencier pour une baisse de chiffre d'affaires. *« Le ferroviaire est assez cyclique, avec des contrats de trois ou quatre ans et souvent des baisses et des hausses de cadence »*, note Rodrigue Louadoudi, délégué SUD Industrie chez Bombardier, à Crespin. *Si la loi passe, « le CDI ne voudra plus rien dire, ou alors juste pour la dernière lettre : "(indéterminé"… »* Il assure que sa direction a tenté de casser la grève, en laissant entendre qu'il faudrait tout de même pointer en début et en fin de poste et en agitant la *« menace d'une absence injustifiée »*. Après intervention de l'inspection du travail, elle aurait plaidé la *« mauvaise communication »*. Éric Pecqueur (Lutte ouvrière, Toyota) rapporte que, à l'usine d'Onnaing, après un tractage, *« la direction est passée dans les ateliers et a convoqué individuellement pour les menacer »* des salariés qui avaient affiché leur soutien à la grève. *« Malgré cela, on est une centaine dans la manif et plus de 200 en grève ! »* lance-t-il au micro sous les ovations.

Tout le monde doit se battre

Côté élus, des maires et conseillers départementaux communistes du Valenciennois se sont mobilisés. *« Tout le monde doit se battre contre cette loi »*, commente Fabien Roussel, secrétaire départemental du PCF du Nord et élu à Saint-Amand-les-Eaux. Il s'inquiète de l'*« inversion des normes »*, qui ferait primer les accords d'entreprise sur les autres : *« La République s'arrêterait à la porte des entreprises. Dans certaines, le droit du travail serait plus malmené que dans d'autres. » « Nous sommes évidemment tous concernés, car un recul pour une partie de la société prépare des reculs pour toute la société »*, conclut Raymond Adams, professeur d'anglais à Denain et militant du Snes-FSU, avant de nous donner rendez-vous *« très bientôt »* dans la rue. ●

LUDOVIC FINEZ

MICHAEL WAMEN ET SES SEPT CAMARADES DE GOODYEAR ÉTAIENT AU COEUR DE LA MANIFESTATION DE PARIS. PHOTO JULIEN JAULIN/HANSLUCAS

FRANCHE-COMTÉ

Début prometteur à Sochaux

Avec 2 500 participants, beaucoup du secteur de l'automobile, succès de la manif de Montbéliard. Chez PSA, une première grève encourageante selon la CGT.

Montbéliard (Doubs), envoyé spécial.

Seuls ou en groupe, brandissant des drapeaux CGT, 300 salariés de PSA Sochaux sont sortis des chaînes de montage en début d'après-midi, avant de former un cortège pour rejoindre la manifestation qui a réuni 2 500 personnes dans la ville voisine de Montbéliard. A priori faible au regard des 10 000 salariés du site, le nombre de grévistes chez Peugeot n'a rien de ridicule et tient plutôt d'un *« début prometteur »*. D'une part parce que les 1 500 intérimaires de l'usine ne font jamais grève par crainte de perdre leur emploi et d'autre part parce que les salariés étant répartis en deux équipes (matin et après-midi), « seulement » 4 000 à 4 500 personnes sont présentes l'après-midi, explique le délégué syndical CGT, Patrick Poirot.

Les grévistes rejettent en bloc le projet El Khomri. *« S'il passe, Peugeot pourra imposer encore plus facilement son pseudo - "nouveau contrat social (NCS)" »*, explique Patrick Poirot. Au menu, sous couvert de maintien de l'emploi : baisse des salaires, allongement et modulation du temps de travail en fonction du nombre de véhicules à produire… *« Ils veulent nous rendre corvéable à merci »*, dénonce Michel, 39 ans, ouvrier au ferrage (assemblage de la caisse) qui s'inquiète *« d'une dégradation supplémentaire des conditions de travail »*. Comme beaucoup de ses collègues, après douze ans de chaîne, il souffre de troubles musculo-squelettiques qui, s'ils deviennent handicapants, peuvent le pousser vers la sortie.

Les grévistes s'opposent aussi à *« un projet de loi qui va laisser le champ libre à PSA »* pour restructurer le groupe à sa convenance. *« Entre le référendum sur fond de chantage à l'emploi et la possibilité de modifier le contrat de travail sans l'accord du salarié, Peugeot pourra encore plus facilement externaliser une partie de son activité »*, dénonce Patrick Poirot. En trois ans à peine, ces externalisations ont permis à PSA de supprimer près de 3 000 emplois à Sochaux. ●

PIERRE-HENRI LAB

PARLEMENT

La méthode Coué fait des ravages à l'Assemblée

Hormis les communistes et les socialistes frondeurs, de nombreux députés, soutiens de l'exécutif, ont tout fait pour ne pas entrer en résonance avec les centaines de milliers de manifestants, partout en France…

Alors que les rues parisiennes étaient hier animées par des dizaines de milliers de manifestants, les travées de l'Assemblée se sont retrouvées plus calmes qu'à l'accoutumée, renforçant l'impression que le Palais-Bourbon est une sorte de ville dans la ville, avec sa propre vie en autarcie. Seuls les députés Front de gauche, et des frondeurs du PS, ont fait le lien entre la mobilisation et le Parlement, manifestant avec les opposants à la loi travail avant de revenir pour les questions au gouvernement. Le député PCF Patrice Carvalho a, lors de la séance, demandé le retrait pur et simple du projet de loi, rappelant que le groupe auquel il appartient est et restera vent debout contre le texte. « *Le mouvement n'en est qu'à ses débuts et va s'intensifier, comme pour le CPE. C'est un très bon démarrage* », analyse le communiste André Chassaigne, président du groupe Front de gauche. « *J'ai enfin l'impression que notre combat à l'Assemblée va prendre plus de force grâce à la mobilisation populaire* », appuie Marie-George Buffet.

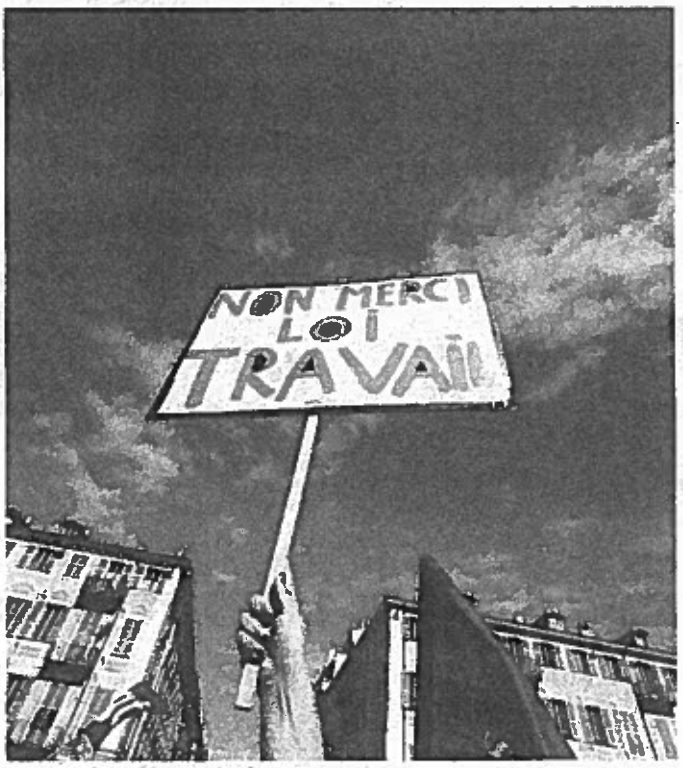

À NICE (ALPES-MARITIMES), LES JEUNES REFUSENT EN BLOC LA LOI EL KHOMRI. PHOTO GAILLARD/REUTERS

Les députés PS n'avaient qu'un mot à la bouche : le dialogue

Reste que l'ambiance était pour le moins en décalage avec l'actualité. La droite, favorable à la loi El Khomri, s'est faite plus que discrète sur la question. Quant aux députés PS, la majorité n'avaient qu'une phrase à la bouche : « *Nous sommes dans le dialogue, nous ne souhaitons pas qu'il y ait de rupture.* » L'élément de langage, prononcé la veille par François Hollande à Venise, était de toutes les argumentations. « *Personne n'a intérêt à augmenter les cassures*, confirmait le député PS Sébastien Denaja. *Quand la jeunesse est dans la rue, il faut toujours la regarder avec bienveillance. Notre message, c'est écoute, dialogue et respect pour avancer ensemble. Nous ne sommes pas la droite, nous ne devons pas réformer contre les Français, mais avec eux. En l'état, le texte n'emporte pas mon adhésion. Il faut le modifier, écouter, rassurer.* » Après avoir tenté de passer une fois de plus en force, évoquant l'usage du 49.3 avant même que le texte ne soit examiné en Conseil des ministres, l'exécutif a changé de méthode, dans l'espoir que la mobilisation ne passe pas des claviers aux pavés. La veille de la manifestation, le chef de file des députés PS, Bruno Le Roux, et son homologue au Sénat, Didier Guillaume, ont insisté sur le fait qu'il y aurait au moins « *cinq mois de débat et de travail parlementaire avant l'adoption de la loi* ». Ils ont répété à l'envi leur volonté d'obtenir satisfaction sur « *trois demandes fortes* » : le relèvement des barèmes prud'homaux, des modifications sur les conditions des licenciements économiques, et un enrichissement du compte personnel d'activité.

« Soit on met des œillères, soit on répond aux doutes et aux craintes »

« *Nous n'avons pas été sur ce texte aussi performants dans le dialogue social que pour d'autres* », a concédé Bruno Le Roux. « *Soit on met des œillères, on fonce et on s'étale. Soit on répond aux doutes et aux craintes* », a ajouté Didier Guillaume. Voilà pour la première étape de la nouvelle méthode, pour détourner l'attention. La seconde consisterait à faire adopter tout ce qui pourra passer dans le texte actuel, puisque les deux présidents de groupe adhérent à l'essence du projet. « *Si nous ne bougeons pas, la France restera le seul pays européen avec ce Code du travail et ce niveau de chômage* », a tancé Didier Guillaume, défendant cette fausse idée selon laquelle la protection des salariés nuit à la création d'emplois, avant de s'exclamer que « *ce projet de loi est un hymne à la jeunesse !* ». « *Tout va bien, tout se calme* », ont lancé des socialistes, avant de se persuader qu'« *il n'y a pas tant de monde que cela dans la rue* ». « *Le mouvement est trop immature pour peser. C'est une mobilisation sociale et syndicale traditionnelle, ce n'est pas un mouvement de jeunesse. Ce n'est pas le CPE* », a minoré d'un revers de main le député PS Malek Boutih. •

AURÉLIEN SOUCHEYRE

Dépêche AEF du 10/03/2016

Mobilisation du 9 mars : 100 000 jeunes dans la rue, selon l'Unef qui appelle à une nouvelle journée d'action le 17 mars

"Les manifestations à Paris et en province ont rassemblé plus de 100 000 jeunes et plus de 500 000 manifestants en tout", selon l'Unef, dans le cadre de la journée d'action contre le projet de loi "travail" mercredi 9 mars 2016. Le ministère de l'Intérieur dénombre 224 000 manifestants. À Paris, 100 000 personnes se sont mobilisées, d'après la CGT. La préfecture de police annonce, quant à elle, entre 27 000 et 29 000 manifestants dans la capitale. "Nous avions dit que c'était un tour de chauffe, et bien je crois que les jeunes sont très chauds et que c'est vraiment bon signe pour la poursuite de la mobilisation dans les semaines qui viennent", selon William Martinet, président de l'Unef, qui appelle à une nouvelle journée d'action le 17 mars. Voici des échos des mobilisations étudiantes en France ce mercredi.

Un rassemblement s'est tenu place de la République à Paris, à partir de 14h mercredi 9 mars 2016, suivi d'une marche jusqu'à Nation, à l'occasion de la journée d'action contre le projet de loi "travail". Parmi les manifestants, de nombreux lycéens et étudiants, notamment de Paris-VIII et Paris-I, ayant répondu à l'appel d'organisations étudiantes et de jeunesse. Laura, 29 ans, étudiante à Paris-VIII témoigne : "Cette loi va casser notre avenir. Nous sommes tous concernés, la jeunesse, les étudiants, les travailleurs, les chômeurs, nous devons être tous ensemble dans la rue." Les universités "commencent à se mobiliser" comme "Paris-I, Nanterre, l'UPMC, les autres universités de France". "L'université Paris-VIII est bien mobilisée, nous sommes en grève depuis hier jusqu'à demain où nous avons une assemblée générale à midi. La semaine prochaine, il y aura sûrement une coordination de toutes les universités en lutte."

Voici les réactions de l'Unef, l'UNL, Snesup-FSU et Solidaires Étudiants présents lors de la mobilisation à Paris :

William Martinet, Unef. "Pour une première journée de mobilisation, qui dans la plupart des universités et des lycées a été préparée en quelques jours, les chiffres sont assez impressionnants", déclare à AEF le président de l'Unef William Martinet. "Plus de 150 lycées se sont mobilisés partout en France, plus d'une cinquantaine d'assemblées générales ont eu lieu dans les universités, certaines ont dépassé les 700-800 étudiants, et surtout de nombreux lycéens et étudiants sont venus manifestés, les cortèges rassemblant plusieurs milliers de lycéens et étudiants" dans de nombreuses villes de France, détaille-t-il. "Nous avions dit que c'était un tour de chauffe, et bien je crois que les jeunes sont très chauds et que c'est vraiment bon signe pour la poursuite de la mobilisation dans les semaines qui viennent." "Il faut réfléchir avec les autres organisations de jeunesse" pour les prochaines dates de mobilisation, indique William Martinet. "Il faudra des journées d'action étudiantes et lycéennes avant la date du 31 mars mais évidemment cette date reste l'objectif à préparer, à réussir, où nous avons besoin de beaucoup de jeunes, de salariés, d'étudiants, de lycéens dans la rue." Du côté des universités parisiennes, "cela bouge", estime William Martinet citant notamment Paris-I. "Les étudiants viennent non seulement débattre du projet de loi en assemblée générale mais viennent en plus à la manifestation". "Les étudiants ont compris le projet de loi, ils ont compris que leur avenir était en jeu, et ils ne veulent plus se faire marcher sur les pieds."

Samya Mokhtar, UNL. "Le gouvernement nous propose un projet de loi qui ne va pas dans le bon sens", estime Samya Mokhtar, présidente de l'UNL. "Nous demandons son retrait, nous voulons de réelles mesures faites pour les jeunes et non pas des choses qui vont les précariser après leurs études, nous demandons aussi que notre formation soit sécurisée, que nous puissions avoir un parcours jusqu'à l'emploi avec une formation de qualité au lycée comme à l'université." "Aujourd'hui, c'est un tour de chauffe, une première mobilisation, et nous irons jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'au retrait du projet de loi", affirme-t-elle.

Hervé Christofol, Snesup-FSU. "La loi El Khomri va encore accentuer les inégalités en France", constate Hervé Christofol, secrétaire général du Snesup-FSU. "Les acteurs de l'éducation sont mobilisés contre le recours à l'apprentissage de manière excessive en permettant aux jeunes de 14 ans de travailler 10 heures par jour et 40 heures par semaine, ce qui n'est pas acceptable." Par ailleurs, "au niveau de l'enseignement supérieur, nous sommes concernés par la VAE, qui est un très bon dispositif mais qui, dans la loi, ne nécessite plus qu'une année d'expérience pour demander la validation d'un diplôme. La VAE demande un processus réflexif pour prendre du recul par rapport à son expérience, et mettre en évidence les compétences et les connaissances acquises en tant que salarié sur le terrain. Avec le projet de loi, on tend à penser qu'une année de travail est comme une année de formation", pense Hervé Christofol. Le Snesup-FSU "continuera de soutenir les mobilisations afin d'avoir une autre loi pour développer l'emploi et lutter contre le chômage". "Nous serons actifs pour la mobilisation du 31 mars et nous serons également très actifs pour la mobilisation du 22 mars" concernant la fonction publique.

Voici des échos des mobilisations dans plusieurs villes et universités en France

Paris-I. Une AG organisée à Tolbiac, à l'université Paris-I a rassemblé 700 personnes, rapporte à AEF Yaël Gagnepain, porte-parole de Solidaires Étudiants. Un appel a été voté et demande "le retrait pur et simple du projet de loi 'Travail', et revendique des mesures immédiates pour lutter contre la précarité". Les votants "déclarent la grève à partir de jeudi 10 mars jusqu'à la prochaine AG appelée mardi 15 mars" et appellent à "une nouvelle journée de mobilisation nationale le 17 mars prochain" ainsi qu'à une "coordination des universités d'Ile-de-France après la manifestation du 17 mars, et une coordination nationale dès le week-end du 19-20 mars, dans laquelle chaque AG de fac devrait être représentée par 5 délégués mandatés pour les facs en grève et 2 délégués mandatés pour les facs mobilisées". Parmi les autres revendications de l'appel figurent "la levée immédiate de l'état d'urgence, l'arrêt immédiat des travaux du grand projet inutile d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, la réduction de la semaine du travail à 32h, l'allocation d'autonomie pour toutes et tous les jeunes, la démission du gouvernement Valls".

Marseille. 5 200 personnes sont rassemblées en bas de La Canebière à Marseille, selon la police, 60 000 selon les organisateurs, dont beaucoup de jeunes et d'étudiants. Lundi 7 mars, trois AG organisées sur les sites de Luminy, Saint-Charles (Marseille) et Schuman (Aix-en-Provence) d'Aix-Marseille Université avaient rassemblé 250 à 300 personnes selon l'Unef Aix-Marseille.

Toulouse. Entre 10 000 et 20 000 manifestants (selon les chiffres de la préfecture ou de l'intersyndicale) ont défilé dans les rues de Toulouse, sous une forte pluie. Selon le Snesup, "de nombreux étudiants dont une majorité" de l'université Toulouse-II Jean-Jaurès (anciennement Le Mirail) étaient présents dans le cortège.

Lyon. Lundi une dizaine d'organisations de jeunes (dont Solidaires EtudiantEs, l'Union des étudiants communistes de Lyon, l'Unef, etc.) ont organisé une conférence de presse commune pour appeler à ce rassemblement du 9 mars. La manifestation partie aujourd'hui à 13h de la place Bellecour a rassemblé environ 8 000 personnes selon la police, les organisateurs en revendiquant 20 000, dont 3 000 jeunes selon l'Unef. Des affrontements ont opposé certains manifestants aux forces de police vers 17h, à nouveau sur la place Bellecour. Par ailleurs selon le syndicat lycéen SGL 5 lycées de l'agglomération ont connu des blocages.

Bordeaux. La manifestation bordelaise a réuni entre 9 500 personnes selon la préfecture et 15 000 personnes selon l'intersyndicale, dont 7 000 lycéens, étudiants et jeunes travailleurs ont décompté les organisations de jeunesse (Unef, UNL). Le cortège, très dense, a défilé pendant plus de 2 heures sous quelques giboulées. Quelques lycées de l'agglomération étaient venus avec des banderoles au nom de leur établissement, mais pas les universités, a constaté AEF. "C'était un choix de ne pas afficher les appartenances", explique Alicia Bienfait, présidente de l'Unef Bordeaux, "et de laisser chacun libre de s'exprimer à travers sa pancarte et tous

les messages allaient dans le même sens". Les jeunes manifestants arboraient ainsi des panneaux de leur cru : "Arrêtez vos Khomri", "2016 : séparation du Medef et de l'État", "La précarité n'est pas un métier".

À Bordeaux, les comités de mobilisation étudiants n'appellent pas pour l'instant au blocage de leur université. "Nous pensons pouvoir obtenir le retrait du projet de loi El Khomri sans cela", estime la représentante locale de l'Unef. Ce mercredi matin, quelques dizaines d'élèves ont organisé des barrages filtrants à l'entrée de deux lycées de centre-ville, mais sans en empêcher l'accès. Dans les universités bordelaises, de nouvelles AG sont convoquées le 17 mars ; les cinq premières organisées mardi 8 mars avaient rassemblé "750 jeunes, dont 300 pour la seule université de LLASH Bordeaux-Montaigne", assure l'Unef.

Rouen. À Rouen, la manifestation partie du Cours Clémenceau vers 10h30 a réuni 4 500 personnes selon les forces de l'ordre, 15 000 manifestants, de source syndicale. La manifestation réunissait à la fois des syndicalistes, des étudiants et des lycéens. Le bureau local du PS, sur le trajet du cortège a été pris pour cible par des manifestants. "Effectivement la façade du local PS a reçu des œufs et un peu de peinture, mais rien de grave. En même temps si le gouvernement n'était pas arrivé avec cette loi scélérate, tout ceci ne serait pas arrivé", confie à AEF Handy Barré, secrétaire général de l'union locale CGT Rouen. À l'université de Rouen, l'AG étudiante organisée lundi 7 mars 2017 a réuni une centaine d'étudiants. La création d'un comité de mobilisation décidée au cours de cette AG n'a pas abouti. Une réunion du bureau de l'Unef prévue en fin de journée doit décider la suite à donner au mouvement.

Caen. À Caen, la manifestation débutée vers 15h00, sur l'esplanade de la Paix, face à l'université, s'est déroulée sous la pluie. Elle a été précédée d'une AG étudiante à 12h30. De sources syndicales le chiffre de 5 000 participants est évoqué. Handicapée par la météo, la mobilisation est apparue faible par rapport aux 20 000 personnes présentes la veille dans les rues de Caen pour le carnaval, sous un ciel plus clément. Au **Havre**, la manifestation a réuni 3 000 personnes selon les forces de l'ordre, 10 000 manifestants selon les organisateurs et à **Dieppe** le cortège réunissait dans la matinée 1 000 personnes selon les forces de l'ordre et 2 000 personnes selon les syndicats.

Strasbourg. La manifestation, partie en début d'après-midi de la place Kléber, a rassemblé 4 000 personnes selon la préfecture, 7 000 personnes, dont 2 000 jeunes, selon l'Unef. Ce matin, une AG étudiante a réuni plus de 250 personnes dans un amphithéâtre du Patio (campus de l'Esplanade), avant une AG d'enseignants et de personnels à l'appel d'une intersyndicale FO, FSU, CGT, Solidaires, Unef. Jeudi dernier, un comité de mobilisation s'est constitué sous l'appellation "AG des étudiants en lutte, Unef et UEC", d'après le président de l'Unef Strasbourg Colin Jude.

Grenoble. La manifestation en centre-ville a réuni de 7 000 personnes selon la police à 12 000 personnes selon les organisateurs.

Tours. 4 000 personnes ont manifesté ce matin à Tours selon la police et 5 000 selon l'Unef.

Bourgogne Franche-Comté. 2 000 personnes ont manifesté à Dijon cet après-midi avec de nombreux étudiants en tête du cortège, selon la police. À Besançon, les manifestants étaient entre 2 500 et 3 000 personnes.

Journée d'action du 9 mars contre le projet de loi travail : entre 90 et 150 lycées concernés par des blocages

Le MENESR indique le 9 mars 2016 que le nombre de lycées faisant l'objet d'un blocage, total ou filtrant, à l'occasion de la journée d'action contre le projet de loi sur le travail, s'élève à 90 à la mi-journée. Plusieurs organisations lycéennes (UNL, SGL, FIDL) et syndicats d'enseignants participent à la journée d'action contre le projet de loi sur le travail porté par la ministre du Travail, Myriam El Khomri. Contactée par AEF, la FIDL estime que 150 établissements sont concernés, dont 50 en Île-de-France. Selon l'UNL, les mobilisations concernent 150 lycées dont 40 en Île-de-France. Selon les deux organisations lycéennes, les villes où les mobilisations sont les plus fortes sont Bordeaux, Marseille, Grenoble, Chambéry, Lille, Caen, Paris, Dijon et Lorient. Dans un communiqué, la FCPE appelle également à manifester contre le projet de loi El Khomri.

Le MENESR estime à 90 en France le nombre de lycées faisant l'objet d'un blocage, total ou filtrant, lors de la manifestation contre le projet de loi El Khomri, mercredi 9 mars 2016. De leur côté, l'UNL et la FIDL dénombrent 150 établissements mobilisés (barrages et/ou assemblées générales), dont 50 en Île-de-France selon la FIDL et 40 selon l'UNL.
La réaction la présidente de l'UNL, Samya Mokhtar
"Le gouvernement nous propose un projet de loi qui ne va pas dans le bon sens", déclare Samya Mokhtar, présidente de l'UNL à AEF mercredi 9 mars. "Nous demandons son retrait, nous voulons de réelles mesures faites pour les jeunes et non pas des choses qui vont les précariser après leurs études, nous demandons aussi que notre formation soit sécurisée, que nous puissions avoir un parcours jusqu'à l'emploi avec une formation de qualité au lycée comme à l'université." "Aujourd'hui, c'est un tour de chauffe, une première mobilisation, et nous irons jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'au retrait du projet de loi", affirme-t-elle.
À Paris, selon la FIDL, une quinzaine d'établissements est concernée par des blocages, ainsi que 4 établissements à Marseille. Selon l'UNL et la FIDL, les villes où les mobilisations sont les plus fortes sont Bordeaux, Marseille, Grenoble, Chambéry, Lille, Caen, Paris, Dijon et Lorient.
Selon le MENESR, on dénombre "environ 2 500 lycées publics en France".

LE FCPE SE JOINT AU MOUVEMENT
De son côté, la FCPE appelle également à manifester contre le projet de loi. "Toutes les garanties collectives sont remises en cause par ce texte", affirme la fédération, qui dénonce "un temps de travail allongé, des heures supplémentaires bien moins rémunérées et des licenciements abusifs".
La FCPE proteste plus particulièrement contre l'article du projet de loi qui réforme la durée du temps de travail des apprentis mineurs.

Projet de loi El Khomri : Manuel Valls "nous a écoutés, mais nous a-t-il entendus ?" (Luc Bérille, Unsa)

Le secrétaire général de l'Unsa, Luc Bérille se dit "mitigé" après sa rencontre bilatérale avec le Premier ministre sur le projet de loi porté par Myriam El Khomri, mercredi 9 mars 2016. Espérant que Manuel Valls a bien entendu les "inquiétudes des jeunes et des salariés", le leader syndical rappelle ses demandes de retrait des dispositions afférentes aux licenciements et insiste sur la nécessité de renforcer le niveau de la branche professionnelle pour que le texte puisse d'appliquer au monde des PME. D'après l'agenda originel du Premier ministre, cette bilatérale devait être la dernière de la série, mais il semblerait que d'autres, avec des organisations non représentatives au niveau interprofessionnel, soient désormais à l'ordre du jour. Matignon fera connaître ses arbitrages, lundi 14 mars, à l'occasion d'une réunion multilatérale.

"Je sors de là, mi-rassuré. Manuel Valls nous a écoutés, mais nous a-t-il entendus", déclare Luc Bérille, secrétaire général de l'Unsa, mercredi 9 mars 2016, à la sortie de sa bilatérale sur le projet de loi El Khomri. Qualifiant de "francs", les échanges avec le Premier ministre, le leader syndical considère qu'"il faut que Manuel Valls comprenne les signaux en montrant que la concertation a servi à quelque chose" en modifiant

sensiblement le texte. "Rien n'est arrêté aujourd'hui. Le vrai rendez-vous est celui de lundi" avec la réunion multilatérale de restitution de la série de bilatérales.

QUE LE GOUVERNEMENT ENTENDE "LES INQUIÉTUDES"

"Nous voyons une mobilisation qui cristallise les inquiétudes", ajoute Luc Bérille. Réunissant entre 224 000 et 450 000 personnes à l'appel des organisations de jeunesse appuyées par les organisations syndicales qui demandent le retrait du texte (1), "la mobilisation est réelle", sans que cela soit pour l'heure "un déferlement". "Il faut que le gouvernement dise qu'il a bien entendu les inquiétudes des jeunes et des salariés sur les licenciements notamment", ajoute le secrétaire général.

Inscrite dans la démarche intersyndicale qui demande des ajustements et non pas le retrait du projet de loi (2), "l'Unsa milite pour que les dispositions suivantes soient retirées parce qu'elles sont une régression soit pour la protection des salariés, soit pour le dialogue social et l'action des représentants du personnel : la barémisation des indemnités prud'homales dues en cas de licenciement abusif, les mesures qui accroissent le pouvoir unilatéral de l'employeur, l'article 30 bis sur le licenciement économique, la validation des accords avec recours au référendum des salariés".

RENFORCER LES BRANCHES POUR LES PME

Au-delà, Luc Bérille regrette que, d'une manière générale, les lois sociales soient faites "pour les grandes entreprises et non pas les petites". Pointant le renforcement de la place de la négociation d'entreprise notamment sur le temps de travail, le leader syndical explique que "calquer ce modèle dans les PME n'a aucun sens" et observe "un amoindrissement de la place de la branche professionnelle". Pour l'heure, le texte est fait "pour les grandes entreprises qui n'ont pas besoin des accords de branche, pourtant indispensables pour les PME".

(1) La CGT, FO, la FSU et Solidaires, côté syndicats, et la Fidl, l'Unef et l'UNL, côté organisations de jeunesse.

(2) La CFDT, la CFE-CGC, la CFTC et l'Unsa côté syndicats, et la Fage, côté organisations de jeunesse.

Code du travail : la CGT veut rétablir la hiérarchie des normes et constitutionnaliser le principe de faveur

"La CGT demande le retrait de l'avant-projet de loi El Khomri et propose une alternative", explique Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT au sujet de son "code du travail du XXIe siècle", présenté lors d'une conférence de presse mercredi 9 mars 2016. La CGT souhaite ainsi "rétablir la hiérarchie des normes et constitutionnaliser le principe de faveur", elle formule également des propositions pour "rétablir la conception de la négociation collective [...] comme un droit des salariés et non comme un outil de flexibilité à l'usage du patronat" et "consolider le rôle des IRP".
"Notre projet de code du travail du XXIe siècle est entamé depuis longtemps", "nous avons affiné nos propositions au fil du temps et nous les avons fait évoluer", explique Philippe Martinez lors de la présentation du "code du travail du XXIe siècle" de la CGT, le 9 mars 2016. "Le problème c'est que le gouvernement et le Medef résument la négociation collective à leurs seules propositions", s'agacent le secrétaire général de la CGT qui "demande le retrait de l'avant-projet de loi El Khomri et propose une alternative". "La position du gouvernement c'est 'je vous écoute mais je ne vous entends pas'", estime Fabrice Angei, membre de la direction confédérale, alors que des rencontres bilatérales sont organisées à Matignon avec les partenaires

sociaux sur le projet de loi. "La preuve, le 14 mars prochain, Manuel Valls fera une restitution [de ces rencontres], on n'est pas dans le dialogue", poursuit-il.
La CGT appelle à la mobilisation ce 9 mars, aux côtés de FO, de la FSU et de Solidaires associées à la Fidl, l'Unef et l'UNL, pour demander le retrait du projet de loi El Khomri, qui doit être présenté en Conseil des ministres le 24 mars. Une deuxième mobilisation est également prévue le 31 mars. Parallèlement, la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, l'Unsa et la Fage annoncent des "rassemblements" le 12 pour faire connaître leurs revendications.
LE Principe de faveur : "pierre angulaire de la république sociale"
"La CGT propose de faire évoluer les droits vers moins de subordination, plus d'autonomie tout en sécurisant leur évolution professionnelle", résume l'organisation syndicale. Dans son code du travail du XXIe siècle, elle propose de "rétablir la hiérarchie des normes et de constitutionnaliser le principe de faveur", ce dernier étant, pour Fabrice Angei, la "pierre angulaire de la république sociale".
"Faire primer l'accord d'entreprise sur le contrat de travail est un retour au XIXe siècle, au contrat de gré à gré entre un salarié en position de faiblesse et un employeur en position de force", estime-t-il. "La négociation collective ne doit pas modifier le contrat de travail du salarié dans un sens défavorable", ajoute la CGT dans son communiqué.

RÉTABLIR LA NÉGOCIATION COLLECTIVE COMME DROIT DES SALARIÉS
"Il faut rétablir la conception de la négociation collective [...] comme un droit des salariés et non comme un outil de flexibilité à l'usage du patronat", affirme la confédération syndicale. Elle déplore que la négociation sur les conditions de négociation interprofessionnelle soit "au point mort" : "on ne met pas en œuvre la négociation collective promue par le gouvernement et le Medef [dans le projet de loi El Khomri]", estime Fabrice Angei.
Au niveau de l'entreprise, la CGT veut un "retour à un délai de deux ans entre chaque élection", "c'est le meilleur référendum", selon Fabrice Angei. Elle demande aussi "l'instauration du principe majoritaire des accords : tout accord collectif doit être reconnu valide par la signature d'organisations représentatives ayant une audience cumulée de plus de 50 % des suffrages exprimés aux élections professionnelles".

CONSOLIDER LE RÔLE DES IRP
Elle souhaite également que le rôle des IRP soit consolidé et propose "de rendre obligatoire, dans les entreprises de moins de 50 salariés, la tenue d'élections dès lors que deux salariés le demandent" et "l'instauration, dans les plus de 50, d'un droit suspensif applicable aux licenciements économiques". "Les élus doivent pouvoir suspendre la procédure pour vérifier la situation de l'entreprise", explique Philippe Martinez.
La CGT veut voir la durée légale du travail abaissée à 32 heures et "accompagnée de création d'emplois, pas d'une intensification de la charge de travail, ce qui veut dire que les heures supplémentaires doivent être rigoureusement encadrées par la loi", remarque Fabrice Angei.
La confédération remet enfin sur la table son "nouveau statut du travail salarié", "un socle interprofessionnel de droits cumulatifs, progressifs et transférables d'une entreprise à l'autre, d'une branche à l'autre, et ce, de la sortie du système scolaire à la fin de sa carrière professionnelle". Catherine Perret, secrétaire nationale en charge de la formation professionnelle, indique "toujours attendre les signatures patronales sur la position commune sur le CPA (compte personnel d'activité)". Si l'UPA a d'ores et déjà indiqué qu'elle ne signerait pas, la CGPME l'a laissé entendre sans officialiser sa décision. "On va se retrouver dans une situation absurde où le patronat ne signe pas un document qu'il a proposé", déplore-t-elle.

Projet de loi El Khomri : Terra Nova propose de doter le CPA en heures de formation pour "corriger les inégalités"

Terra Nova propose de doter le CPA (compte personnel d'activité) des personnes "les plus en difficulté sur le marché du travail" de 40 ou 50 heures de formation pour sécuriser leurs parcours professionnels. Dans sa contribution au débat autour du projet de loi El Khomri, le think tank pointe le déséquilibre entre "flexibilité" et "sécurité" dont souffre le texte du gouvernement. Cette dotation en heures de formation permettrait "d'augmenter le niveau de sécurisation des plus fragiles sur le marché du travail". Dans le même ordre d'idée, il propose d'abonder de manière plus importante le CPA des jeunes les moins qualifiés (niveaux V et Vbis).

"Pour améliorer l'équilibre entre flexibilité et sécurité, l'objectif serait d'étoffer le CPA et de cibler l'effort sur les publics les plus en difficulté sur le marché du travail (chômeurs, jeunes entrants...)", estime Terra Nova dans sa contribution au débat autour de l'avant-projet de loi El Khomri. "Il serait par exemple utile de doter d'emblée le CPA de ceux qui sont peu qualifiés (titulaires de qualification de niveau V et V bis) d'une dotation d'heures de formation (40h ou 50h) 'consommables' à tout moment."

Un abondement pour corriger les inégalités

Pour les auteurs de la note(1), cette disposition aurait pour intérêt de donner au CPA "un caractère de correction des inégalités de perspectives professionnelles, de sécurisation des parcours, et une dimension d'investissement, qui marque le choix de la collectivité d'investir dans le capital humain". Dans le même ordre d'idée, ils suggèrent "d'abonder d'un contingent d'heures de formation supplémentaires le CPA des jeunes titulaires de contrats de moins de 3 mois lorsque leur contrat se termine et [...] n'est pas transformé en CDI".

Pour le think tank, ces dispositions offriraient un contrepoids aux "éléments de flexibilité" inscrits dans l'avant-projet de loi en augmentant "le niveau de sécurisation de ceux qui sont les plus fragiles sur le marché du travail". Il reconnaît toutefois que le texte du gouvernement s'est déjà engagé dans cette voie en prévoyant une "dotation", estimée à 400 heures de formation par Terra Nova, "pour les 'jeunes décrocheurs' afin de leur accorder une deuxième chance".

(1) L'avocat Jacques Barthélémy, l'économiste Gilbert Cette, Thierry Pech, Luc Pierron et Martin Richer

Marianne.fr du 10/03/2016

Loi El Khomri : la carte des mobilisations ville par ville

Les opposants au projet de loi de Myriam El Khomri ont estimé avoir réussi leur pari en mobilisant mercredi 9 mars, partout en France, plus de 200.000 manifestants pour dire non à la réforme du code du travail.

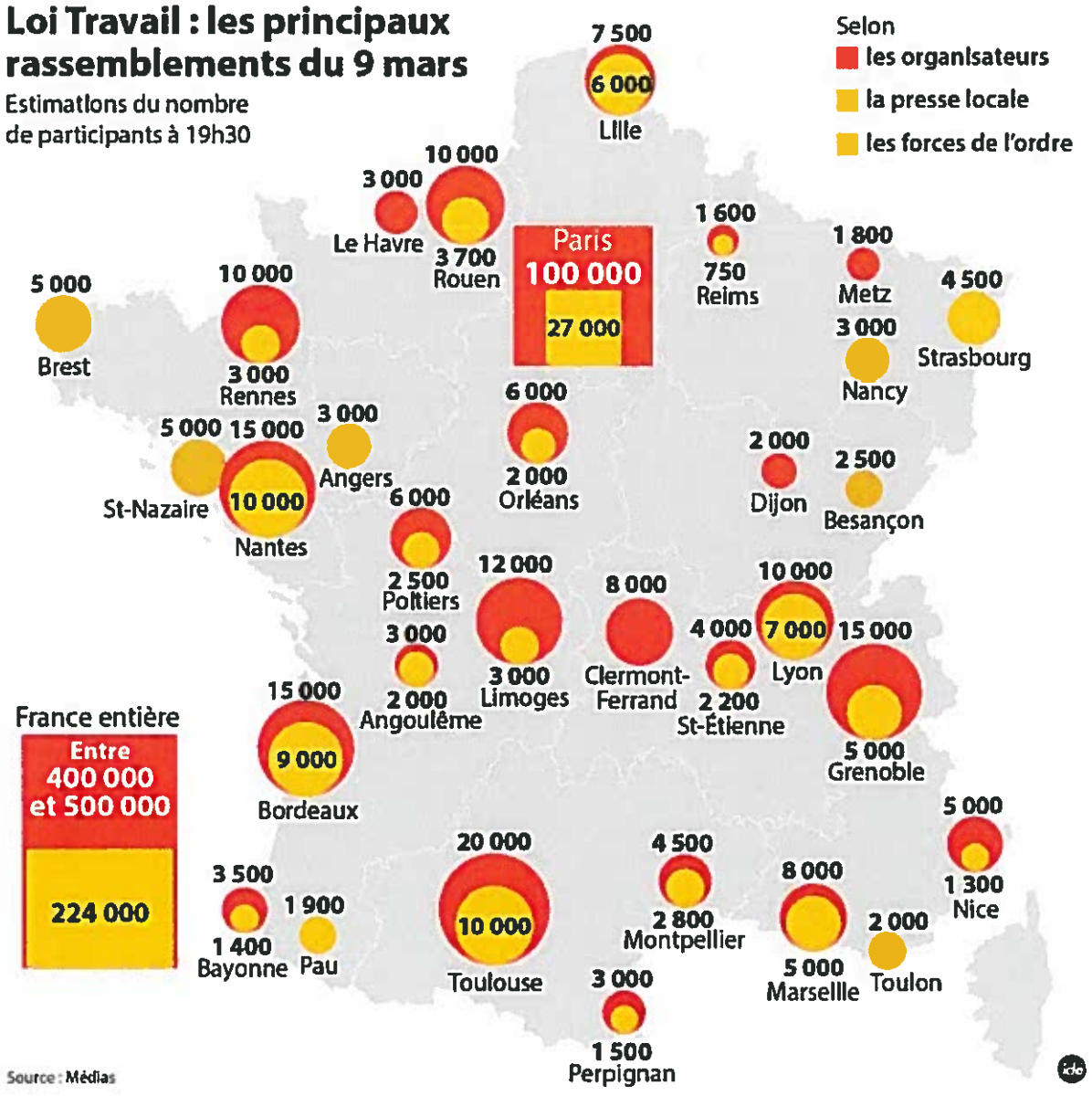

Environ 150 rassemblements étaient prévus en province contre la loi El Khomri. - IDE

Première journée encourageante pour les anti-projet de loi El Khomri. Pour Force ouvrière, qui a recensé 400.000 manifestants comme pour la CGT (qui en a compté 450.000) et l'Unef (500.000), **la journée de grèves et de manifestations du mercredi 9 mars a été "*incontestablement une réussite*" et "*un premier avertissement*"** adressé au gouvernement. De son côté, le ministère de l'Intérieur a évalué à 224.000 le nombre des personnes mobilisées.

A Paris, les manifestations ont réuni 100.000 personnes, selon la CGT, entre 27.000 et 29.000, selon la préfecture de police. **Environ 150 rassemblements étaient prévus en province.** Dix mille personnes ont manifesté à Toulouse et à Nantes, 9.500 à Bordeaux, 7.000 à Lyon, 6.000 à Lille, 5.000 à Marseille, 4.500 à Rouen et Rennes, ou encore 3.000 au Havre et à Brest, selon des chiffres de la police. A Lyon, sept policiers ont été légèrement blessés et trois personnes interpellées pour violences en fin de manifestation. A Nantes, cinq interpellations ont eu lieu après de légers heurts avec les forces de l'ordre.

90 lycées mobilisés

Le premier défilé dans la capitale, à l'appel de la CGT, de FO, de la FSU et de Solidaires, était organisé à la mi-journée entre le Medef et le ministère du Travail, un parcours au "*message clair*" : dire au gouvernement de cesser de reprendre les propositions du patronat, selon Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT. Son syndicat, comme FO, réclament le retrait du projet de loi.

Parallèlement, **plusieurs milliers de lycéens et étudiants ont répondu à l'appel de syndicats et organisations de jeunesse** (Unef, UNL, EELV, Front de gauche, jeunes communistes), se disant prêts à "*lutter jusqu'au retrait*". Au total, une centaine d'établissements - 90 selon le ministère de l'Éducation nationale -, dont une quarantaine en Ile-de-France, ont fait l'objet d'un blocage, total ou filtrant, selon l'UNL, un des principaux syndicats de lycéens.

L'Unef appelle à une nouvelle journée d'action dès le 17 mars

A leurs côtés, des salariés et quelques personnalités politiques, dont une quinzaine de parlementaires PS, ou Pierre Laurent (PCF) qui a évoqué "*une lame de fond en train de se lever*". Ce deuxième cortège a manifesté dans l'après-midi entre places de la République et de la Nation, en scandant "*El Khomri, t'es foutue, la jeunesse est dans la rue*", avec jets d'œufs, de fumigènes et de pétards. Parmi les autres slogans des jeunes : **"*Loi El Khomri, vie pourrie*" ou encore "*Une gauche qui écrit de la main droite*"**. A 18 heures, les manifestants se sont dispersés dans le calme, entourés d'un important dispositif policier.

"*Il appartient maintenant au gouvernement de prendre conscience du rejet de son projet et d'en tirer les conséquences*", a commenté dans la soirée FO. **Sept syndicats ont d'ores et déjà prévu une journée de grèves et de manifestations le 31 mars.** L'Unef a appelé à une nouvelle journée d'action dès le 17 mars. "*Nous entendons, nous écoutons, et, en même temps, je ne pense pas que ça ait fait la démonstration du refus de ce projet de loi*", a répondu Jean-Marie Le Guen, ministre des Relations avec le Parlement. Tandis que Myriam El Khomri a esquissé ce jeudi matin des pistes de modifications, qui devront être précisées lundi.

social-travail-gouvernement-éducation-syndicats-manifestation,LEAD
Loi travail: l'Unef appelle à une "nouvelle journée d'action dans les universités" jeudi 17 mars

Paris, 9 mars 2016 (AFP) - L'Unef, premier syndicat étudiant, a appelé à une "nouvelle journée d'action" le jeudi 17 mars "dans toutes les universités" pour demander le retrait du projet de réforme du droit du travail, après une première mobilisation mercredi qualifiée de "succès".

"C'est une très bonne journée de mobilisation, sachant qu'on n'a eu que deux jours pour la préparer", s'est félicité auprès de l'AFP le président de l'Unef, William Martinet, affirmant que des dizaines de milliers de personnes avaient manifesté mercredi partout en France.

"C'est la meilleure réponse qu'on pouvait apporter au gouvernement, en tapant du poing sur la table!" a-t-il ajouté tout en déplorant l'absence de "toute prise de contact" de la part du gouvernement.

"Peut-être qu'après cette journée, le gouvernement se rappellera qu'il y a des jeunes dans ce pays", a-t-il dit.

Michaël Jeanjean, porte-parole des Jeunes écologistes, a pour sa part jugé cette journée "très encourageante pour la suite".

"C'est un mouvement d'ampleur par rapport au CPE", a-t-il affirmé en référence à la mobilisation contre le contrat première embauche voulu, puis abandonné par la droite il y a dix ans.

bat-pab/cld/tmo/er

2016/03/09 17:22:55 GMT+01:00
#529800 DVBP 1847 NEG61 (4) AFP (181 words)

social-travail-gouvernement-syndicats-éducation-manifestation,LEAD
Entre 400.000 et 500.000 manifestants contre la loi El Khomri (organisateurs)

=(Photo+Infographie+Live Report)=

Paris, 9 mars 2016 (AFP) - Entre 400.000 et 500.000 personnes ont manifesté mercredi contre la loi El Khomri partout en France, dont 100.000 à Paris, selon des estimations de différents organisateurs de la journée de mobilisation.

Force ouvrière a salué "une première mobilisation réussie", avec "400.000 étudiants, lycéens et salariés dans la rue". L'Unef, premier syndicat étudiant, a avancé le chiffre de 500.000 personnes.

De son côté, la CGT a estimé le nombre de participants à 100.000 dans la seule capitale, où le cortège s'est dispersé vers 18H00. La préfecture de police, elle, a chiffré entre 27.000 et 29.000 les manifestants parisiens.

"Il appartient maintenant au gouvernement de prendre conscience du rejet de son projet et d'en tirer les conséquences", écrit Force ouvrière dans un communiqué.

L'Unef appelle déjà à une "nouvelle journée d'action" le jeudi 17 mars "dans toutes les universités" pour demander le retrait du projet de réforme du droit du travail.

Quant à la CGT, FO et Solidaires, ils prévoient une nouvelle journée de grèves et manifestations le 31 mars.

Le projet de loi de la ministre du Travail Myriam El Khomri doit être présenté en Conseil des ministres le 24 mars.

db-jah/er

2016/03/09 18:14:09 GMT+01:00
#529947 DVBP 1993 NEJ50 (4) AFP (191 words)

PROJET DE LOI EL KHOMRI

Code du travail : face à la mo serait prêt à des évolutions (...)

● 224.000 personnes ont défilé mercredi contre le projet de loi de réforme du code du Travail.
● L'exécutif envisage des concessions fortes.

Leïla de Comarmond
@leiladeco

La journée de mercredi aura marqué une étape majeure pour le projet de loi El Khomri. La mobilisation pour son retrait à l'appel des syndicats étudiants et lycéens Unef, Unl et Fidl, des organisations de salariés CGT, FO, FSU et Solidaires et des organisations de jeunesse de gauche a rassemblé 224.000 personnes selon la police (500.000 selon les organisateurs) dans toute la France. A Paris, près de 30.000 manifestants ont défilé.

Pas le raz-de-marée annoncé par certains. Mais un avertissement sérieux pour le gouvernement et ce pour plusieurs raisons. D'abord, c'était la première mobilisation sur le sujet et traditionnellement, les mouvements sociaux sont une construction progressive. En outre, son ampleur la place plutôt dans le haut du classement des précédents mouvements sociaux. A titre d'exemple, en novembre 1995, la police annonçait 21.000 manifestants à Paris. Troisième caractéristique, au vu du défilé parisien : la proportion de jeunes actifs était significative. Enfin, il faut noter que les étudiants et lycéens sont plus lents à se mobiliser. Leur relativement faible présence, alors qu'une bonne part d'entre eux rentre de vacances, ne signifie donc nullement que le mouvement ne se diffusera pas. Enfin il n'y avait pas ce mercredi d'unanimité syndicale. Même si elles ne fournissent pas le gros des troupes, l'absence de la CFDT, de la CGC et de l'UNSA a limité l'ampleur du mouvement. Or chez les syndicats réformistes, et notamment le premier d'entre eux, on brandit la menace de sortir aussi dans la rue si le projet de loi Travail n'est pas fortement remanié. Mercredi encore, le leader de la CFDT, Laurent Berger, a été très ferme sur les évolutions exigées. Et avant la grande mobilisation déjà programmée pour le 31 mars par la CGT et FO, s'en est ajoutée mercredi une autre très proche : l'Unef a prévu de manifester jeudi 17 mars.

L'exécutif a bien compris désormais qu'il marche sur des œufs. Il mesure que s'il y a « *simplement* » une bougée des curseurs comme évoqué par le numéro un de la CGPME, François Asselin, il prend le risque d'être confronté à un puissant mouvement social. Au gouvernement, on réfléchit à plusieurs pistes. Il y a bien sûr le plafonnement des dommages et intérêts aux prud'hommes, dont la CFDT réclame désormais la disparition, mais dont Manuel Valls a fait un marqueur fort (lire ci-contre).

Tout se joue d'ici à lundi

Il y a aussi la taxation des contrats précaires, piste confirmée mercredi par le secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement, Jean-Marie Le Guen. L'exécutif est tenté de se lancer pour équilibrer sa copie vis-à-vis de la gauche, mais le sujet est compliqué car ce serait marcher sur les plates-bandes des partenaires sociaux puisque c'est un des points durs de la négociation sur l'assurance-chômage, que les syndicats pensent pouvoir obtenir sans l'aide de l'Etat. Tout va se jouer d'ici à lundi, avant la réunion avec les partenaires sociaux, où Manuel Valls doit annoncer les modifications qu'il compte apporter au texte.

L'éditorial de Jean-Francis Pécresse
Page 9

A Paris, près de 30.000 manifestants ont

bilisation, l'exécutif (...) substantielles

défilé. *Photo Thomas Samson/AFP*

Comment réduire les inégalités entre salariés et indépendants

France Stratégie dresse trois scénarios pour faire converger les différents statuts.

On ne compte plus les rapports qui sortent ces temps-ci sur l'économie collaborative, l'avenir du travail salarié et les nouvelles protections des actifs. France Stratégie publie ce jeudi une note sur ce sujet, qui s'inscrit dans le cadre de sa réflexion sur les mutations économiques à l'horizon 2027. Le constat fait par cet organisme rattaché à Matignon est le suivant : l'emploi salarié stable à temps plein a tendance à diminuer au profit de nouvelles formes de travail, qui restent toutefois minoritaires à ce stade.

Toute la question est de savoir si ces formes de travail (autoentrepreneurs, indépendants, salariés enchaînant les contrats courts) vont significativement augmenter ou pas. Pour France Stratégie, « *à cadre législatif constant, ces formes d'emploi non standard (autres que le CDI) pourraient représenter a maxima un peu plus d'un quart de l'emploi, contre 22 % aujourd'hui* ».

Même limitées à un quart des emplois, il convient de s'interroger sur les nouvelles protections qui pourraient encadrer ces formes de travail. France Stratégie a recensé trois options. La première serait d'adapter les statuts existants au fil de l'eau, sans remettre en cause la distinction entre salariat et travail indépendant, mais en protégeant davantage les carrières marquées par des transitions et des changements multiples de statuts. Soit en ouvrant la couverture de risques et de pertes de revenu à des actifs qui n'en bénéficient pas, soit en organisant une meilleure portabilité individuelle des droits acquis au cours de la vie professionnelle, comme semble vouloir s'y employer le gouvernement aujourd'hui avec la création du compte personnel d'activité.

La part de l'emploi des travailleurs indépendants
En % de la population des 15-64 ans

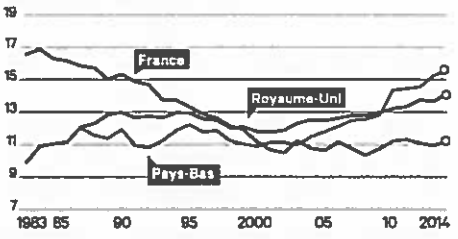

« LES ÉCHOS » / SOURCES : EUROSTAT, LABOUR FORCE SURVEY

Englober tous les statuts existants en un seul

La deuxième option serait de créer un statut intermédiaire entre salarié et indépendant, comme l'a fait par exemple l'Espagne avec le statut de « travailleur autonome économiquement dépendant ». Ce statut s'accompagne d'une assurance pour incapacité temporaire ou arrêt d'activité, de droits à congés et d'une obligation pour le client de justifier la rupture du contrat.

Troisième option : la création d'un statut de l'actif. C'est la solution la plus radicale car elle engloberait tous les statuts existants, en attribuant des protections croissantes selon le degré de dépendance, tant en termes de droit du travail que de protection sociale. Ce nouveau statut impliquerait la création d'un régime unifié de retraite et une profonde transformation dans l'architecture de la protection sociale. Quelle serait l'assiette de financement de cette protection unique ? Comment différencier les différents paliers de cette protection et les droits applicables à chaque niveau ? Autant de questions qui restent encore largement en suspens.

— M. B.

Les Echos 10/03/2016

DÉCRYPTAGE // Concurrencée par la Fage, elle veut redevenir le porte-voix des étudiants.

Pourquoi l'Unef est aux avant-postes

Derek Perrotte
@DerekPerrotte

« Tu quoque mi fili ? » Pour François Hollande et Manuel Valls, anciens responsables de l'Unef (à Sciences po et à Paris-I) comme tant de dirigeants socialistes (mais pas Myriam El Khomri), l'ironie serait cruelle de voir le syndicat étudiant, considéré comme la pouponnière de la gauche, poignarder la loi El Khomri et, par là même, la fin du quinquennat de l'autoproclamé « président de la jeunesse ».

Il est tentant de voir dans l'ampleur de la réaction de la première organisation étudiante la patte des frondeurs du PS et de la gauche de la gauche, tant ils y ont gardé beaucoup d'entrées. Le président actuel, William Martinet, est un proche de Benoît Hamon et Caroline De Haas, initiatrice de la pétition en ligne, est, elle aussi, une ancienne dirigeante de l'Unef.

Ces liens se retrouvent dans le financement de l'organisation, qui repose en partie sur la réserve parlementaire que lui attribuent des élus PS et communistes (près de 60.000 euros en 2015, dont 10.000 de Benoît Hamon).

Mais si la proximité historique et idéologique est indéniable, elle ne signifie pas, loin de là, que l'organisation est aux ordres. Comme le soulignent plusieurs anciens responsables, *« c'est méconnaître son histoire »*, marquée depuis une vingtaine d'années par la volonté de se détacher des appareils politiques.

Son moteur est aussi à chercher ailleurs. Dans l'ampleur, d'abord, de la réaction des jeunes, laissant poindre un point d'accroche après lequel court l'organisation de longue date. *« Les premières années des gouvernements Ayrault puis Valls ont été dures à vivre pour un syndicat comme l'Unef. Elle se devait à un moment de réagir pour montrer que ce n'est pas parce que le gouvernement est de gauche, contrairement à 2006 (CPE), qu'elle ne vu pas contester. Mais elle n'avait pas trouvé jusqu'ici l'opportunité. Elle a tenté sur la réforme des masters, mais sans succès »*, analyse Jean-Philippe Legois, archiviste et président de la Cité des mémoires étudiantes.

> Dans un paysage de syndicalisme étudiant en pleine bipolarisation, l'Unef a stagné.

« L'Unef a besoin de se refaire la cerise et saisit l'occasion », corrobore un dirigeant syndical. L'occasion est, de fait, belle de ressortir les drapeaux et de s'afficher comme l'incontournable porte-voix des étudiants. *« Etre dans l'action et mobiliser permet aussi d'attirer de nouveaux adhérents, de faire montre de sa fonctionnalité et, en cas de succès, de son efficacité »*, explique Robi Morder, président du Groupe d'études des mouvements étudiants (Germe).

Le tout en affichant ses différences avec l'autre grande organisation étudiante, la Fage. De culture moins contestataire et proche de la CFDT, quand l'Unef a, elle, essaimé à la CGT et à FO, la Fage préfère jouer le dialogue et attendre l'issue des concertations à Matignon avant d'éventuellement appeler à la mobilisation. Moins connue du grand public, elle a profité aux dernières élections étudiantes (dans les CROUS en 2012 et 2014 et les Cneser en 2013 et 2015) de l'effondrement de l'UNI et de diverses petites organisations pour récupérer les voix d'étudiants de centre gauche ou centre droit. Au point de faire jeu quasi égal avec l'Unef, qui a stagné, dans un paysage de syndicalisme étudiant en pleine bipolarisation. L'Unef espère qu'un succès du mouvement étudiant lui permettra d'arriver lancée aux prochaines élections des CROUS, en novembre prochain. ■

Les recours aux prud'hommes restent stables

Le nombre d'affaires portées devant ces tribunaux oscille entre 150.000 et 170.000 par an depuis trente ans.

Marie Bellan
@mbellan1

Le Centre d'études de l'emploi (CEE) a publié mardi une étude sur le recours aux prud'hommes qui tombe à point nommé. Alors que le gouvernement veut à nouveau légiférer sur le sujet, l'étude rappelle un certain nombre de réalités. Premier constat, les conseils des prud'hommes compétents pour régler les conflits du travail existent de longue date dans tous les pays européens. Il ne s'agit donc pas d'une particularité française. Second constat : d'après les statistiques de la justice, le recours aux prud'hommes en France est d'une grande stabilité. Le nombre d'affaires portées devant ces tribunaux oscille entre 150.000 et 170.000 par an depuis trente ans. Il faut remonter à la fin des années 1970 pour observer une forte hausse du taux de recours, liée à une réforme substantielle du système prud'homal. *« Rapportés au nombre de salariés du secteur privé, ces chiffres correspondent à moins de 8 recours pour 1.000, tous motifs confondus »*, note l'étude du CEE.

3 %

C'est le taux de recours aux prud'hommes après un licenciement économique.

Mais si l'on s'intéresse de plus près aux recours liés à une rupture du contrat par l'employeur, on observe que le ratio entre ce type de recours et le nombre de personnes nouvellement inscrites à Pôle emploi à la suite d'un licenciement oscille cette fois entre 20 % et 30 % sur la période 2004-2012. Pour ce qui est des licenciements économiques, ce pourcentage n'a jamais dépassé 3 %. Enfin, si l'on compare le taux de recours dans l'Hexagone avec les saisines effectuées dans 23 autres pays européens, comme s'y est employé le CEE sur une année donnée (2010), la France est en dessous de la moyenne européenne. Son taux de recours est de 7,8 demandes pour 1.000 salariés, il est de 10,6 en Europe.

Ce taux de recours, couplé à la stabilité du nombre d'affaires depuis trente ans, fait dire aux auteurs de l'étude qu'il n'existerait pas de lien direct entre le fonctionnement des prud'hommes et le niveau de chômage. En revanche, l'étude note que le taux de couverture des salariés par les conventions collectives diminue la conflictualité au travail et le recours aux prud'hommes.

D'après les données d'une autre enquête du ministère du Travail, il apparaît que les établissements qui déclarent la présence d'une institution représentative du personnel sont significativement moins touchés par les procès prud'homaux. *« Cet effet s'amplifie lorsque ces instances sont suffisamment et régulièrement informées par leur direction »*, pointent les auteurs de l'étude. De quoi faire réfléchir les employeurs, notamment dans les TPE et PME, sur l'intérêt de renforcer la présence syndicale dans leurs effectifs. ■

Les Echos 10/03/2016

Le mois de tous les dangers pour Hollande

ANALYSE
Pierre-Alain Furbury

L'exécutif a essuyé ce mercredi un premier gros-grain. Mais il est très loin d'être sorti des quarantièmes rugissants. Pour François Hollande, le mois de mars est celui de tous les dangers, avec la conjonction de plusieurs dossiers, chacun explosif, sur fond d'impopularité record et d'interrogation sur la possibilité du chef de l'Etat d'être candidat à sa propre succession en 2017 : la réforme du Code du travail, la déchéance de nationalité et la préparation du référendum sur le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

Le point culminant de la période interviendra dans une dizaine de jours avec, la même semaine, le vote solennel de la réforme constitutionnelle au Sénat le 22 mars et la présentation de la réforme du travail en Conseil des ministres le 24. D'ici à la fin du mois, le périmètre de la consultation sur l'« *aéroport du grand ouest* », véritable casse-tête juridique et politique pour le gouvernement (où figurent à nouveau des partisans et des opposants au projet), doit être aussi précisé.

Hanté par le risque de coagulation et de « *déferlante dans la rue* », selon un de ses soutiens, le locataire de l'Elysée surveille la situation comme le lait sur le feu. « *Mars, c'est le mois de l'équinoxe et du début du printemps. La sève vient, les bourgeons éclosent. Tous les mouvements sociaux, sauf ceux de 1986 et 1995, sont des mouvements de printemps. Il faut faire très attention à ces quatre semaines* », lâche un de ses fidèles. La semaine dernière, François Hollande a demandé à ses troupes de « *mouiller la chemise* » pour défendre l'action du gouvernement et, notamment, la réforme El Khomri. A un an de l'échéance de 2017, c'est comme si toutes les frustrations et les colères accumulées depuis le début du quinquennat éclataient sur ce texte, perçu par une partie de la gauche, après la déchéance de nationalité, comme la goutte qui a fait déborder le vase. « *Trop, c'est trop !* » a tranché Martine Aubry.

L'exécutif veut faire la preuve qu'il « *avance* », qu'il protège les Français et réforme ce qui doit l'être. François Hollande ne s'était-il pas posé en président « *audacieux* » ? « *Il fait des choix, il suit sa ligne et il s'y tient* », assure l'Elysée en insistant sur la méthode : « *le débat et le dialogue* ». Mais un scénario catastrophe n'est pas à exclure. Jusqu'au sommet de l'Etat, il est redouté. « *On est sur le toboggan* », s'inquiète un hollandais, qui estime que « *c'est jouable si on n'explose pas sur la déchéance et si on avance sur la réforme du Code du travail en faisant des compromis* ». Le politologue Olivier Rouquan juge, quoi qu'il en soit, le chef de l'Etat « *sur la défensive, contraint d'encaisser les coups* ». « *Le mot d'ordre, c'est tenir. Tenir face à la rue, face à son parti qui se délite et face aux parlementaires.* »

> Réforme du Code du travail, déchéance de nationalité, Notre-Dame-des-Landes : les trois dossiers chauds de l'exécutif.

Le pire, c'est que, quelle que soit l'issue de ces différents dossiers, le chef de l'Etat n'est pas certain d'en tirer profit sur le plan politique. De nombreux socialistes craignent que le mal soit déjà fait à gauche. En raison de la déchéance de nationalité (alors qu'elle ne dissuadera pas les terroristes de passer aux actes) et des turbulences provoquées par le texte El Khomri (qui ne portera guère de fruits avant 2017). Certains, peu suspects de vouloir la défaite du président, y voient en privé « *une forme d'autodestruction* ». « *Se poser en réformateur, c'est bien. Mais une image, ça ne fait pas une élection* », assène l'un d'eux, exhortant à « *ne pas approfondir les divisions* ». ■

Les Echos 10/03/2016

LES ÉDITORIAUX
DES « ÉCHOS »

Le prix du courage

Par
Jean-Francis Pécresse

Ne pas dénaturer la réforme El Khomri avec une taxation absurde des CDD.

La pression de la rue n'est pas si forte qu'elle puisse empêcher l'exécutif de mener à bien sa réforme libérale du droit du travail. Mais, pour la gauche, le prix politique à payer en 2017 sera si élevé qu'il risque de rendre impossible ce qui n'est à présent qu'improbable : la présence de François Hollande au second tour de l'élection présidentielle. Voilà le dilemme qui s'offre au chef de l'Etat et à son Premier ministre. Les deux hommes, qui doivent déjeuner ensemble pour tirer les enseignements de la journée d'action d'hier contre le projet de loi El Khomri, peuvent s'estimer à moitié rassurés. Il ne faut certes pas sous-estimer la mobilisation. Avec quelques dizaines de milliers de manifestants dans le pays, elle a été en demi-teinte, mais l'enjeu n'était pas d'effectuer une démonstration de force ; il était de créer les conditions d'un mouvement durable, avec en perspective la journée du 31 mars. L'enjeu n'est pas le nombre, c'est le temps. De ce point de vue, ce tour de chauffe est loin d'avoir été un échec. Professionnelle des soulèvements étudiants, l'Unef ne s'y est pas trompée en programmant une mobilisation dans les facultés le 17 mars. Cette mobilisation, il ne faut pas la surestimer non plus. La jeunesse de France ne s'est pas encore levée contre ce projet de réforme. Peut-être a-t-elle finalement du mal à se sentir menacée par ce texte dont l'un des principaux objectifs est de faciliter l'embauche en contrat à durée indéterminée en sécurisant le licenciement… Bref, de réduire les longues années de galère qui, de petit boulot en CDD, précèdent l'accès des jeunes au Graal du CDI. N'en déplaise aux organisations étudiantes et lycéennes, il ne suffit pas de peindre un agneau en noir pour en faire un loup. Si François Hollande a bien la hantise d'une agitation étudiante, il peut, ce matin, se dire à bon droit qu'il existe une voie de passage. Une voie qui n'exige pas de dénaturer la réforme avec, par exemple, une taxation imbécile des CDD. Une réforme insuffisante, sans doute car elle ne retire pas au juge le pouvoir exorbitant de décider de l'opportunité économique d'un licenciement. Une réforme imparfaite sûrement, car elle durcit les conditions requises pour un accord majoritaire dans les entreprises. Mais une réforme nécessaire, car elle déverrouille encore le temps de travail et étend les possibilités de baisser les salaires pour sauver des emplois. Foncer est encore possible à François Hollande. Mais un courage inhabituel ne sera pas un luxe. Car le chef de l'Etat peut désormais mesurer la situation dans laquelle l'a mis son Premier ministre avec sa réforme de droite. Hier, ce sont les électeurs du 6 mai 2012, les vrais déçus de François Hollande, qui étaient dans les rues. Eux qui en ont assez d'être sans cesse pris à contre-pied, sur les libertés économiques ou sur les libertés publiques. Ils protestent moins contre un projet de réforme que contre une absence de projet politique de gauche. Plus François Hollande soutiendra la loi El Khomri, plus il réduira son espace électoral. Il le peut, désormais. Y est-il prêt… ?

Lire nos informations
Pages 2 et 3

FRANCOIS HOLLANDE APPELLE LES SYNDICATS A EVITER "LES RUPTURES"

LATRIBUNE.FR

Alors que les syndicats ont appelé à la grève ce mercredi 9 mars, le chef de l'État a assuré privilégier le dialogue. Il a rappelé que son projet de réforme visait à donner "plus de stabilité dans l'emploi".

Le président Hollande a déclaré mardi à Venise que *"nous pouvons éviter les ruptures"*, à la veille des manifestations prévues dans toute la France pour protester contre le projet de loi sur la réforme du code du travail.

> *"Aujourd'hui, à travers le processus que nous avons lancé depuis plusieurs années de concertation, de dialogue avec les partenaires sociaux mais aussi de réformes qui étaient nécessaires, je pense que nous pouvons éviter les ruptures", a dit le président de la République devant la presse à l'issue du 33ème sommet France-Italie, à Venise.*

DONNER DE L'EMPLOI AUX JEUNES

> *"Parce que, ce qu'il y a de plus grave, c'est lorsque ce qui a fondé le pacte social se délite et qu'aucun autre ne vient le remplacer. Voilà pourquoi je pense qu'il faut laisser le temps de la concertation, le temps de la discussion, et que le temps de la décision viendra", a-t-il poursuivi.*

> *"Ma responsabilité qui est la mienne depuis maintenant quatre ans, c'est de prendre toutes les décisions qui permettront aux jeunes d'avoir plus de stabilité dans l'emploi (...) dans leur vie professionnelle. C'est de donner aussi aux entreprises la possibilité de recruter davantage, c'est d'assurer cette sécurité professionnelle pour les jeunes, tout au long de leur vie, et cette souplesse pour les entreprises", a encore dit François Hollande qui était interrogé sur la jeunesse avant la joumée de mercredi.*

Le projet de loi El Khomri est *"un texte qui n'a pas encore été adopté en Conseil des ministres et qui est encore en concertation, en discussions avec les partenaires sociaux"*, a-t-il insisté.

(Avec AFP)

social-travail-gouvernement-éducation-syndicats-manifestation,PREV
La "génération sacrifiée" défile contre le projet de loi El Khomri (REPORTAGE-ACTUALISATION)

=(Photo+Video)=
ATTENTION - Ajoute chiffres CGT en région Rhônes-Alpes, sept policiers légèrement blessés à Lyon et éléments de Bordeaux et du Sud-Ouest ///

Toulouse, 9 mars 2016 (AFP) - Étudiants, lycéens et jeunes salariés, se proclamant "génération sacrifiée", ont défilé mercredi dans plusieurs villes de province, contre le "coeur de projet pourri" de la réforme du code du travail, ont constaté des journalistes de l'AFP.

A Lyon, où quelque 7.000 personnes ont manifesté, selon la préfecture, sept policiers ont été légèrement blessés et trois personnes interpellées pour violences en fin de manifestation.

Dans le cortège, les manifestants, des étudiants, des salariés et même des retraités, ont défilé en rangs serrés derrière des bannières très variées (CGT, FSU, FO, Snes, Solidaires, Nouvelle Donne, etc.).

"Je suis proche de la retraite et je ne vois rien de positif dans ces mesures, et je pense à mes enfants et petits-enfants", déclarait Ratiba Hamache, 55 ans, agent de maîtrise et déléguée syndicale CGT. "C'est la précarité qu'on nous annonce", dénonçait Camille, 21 ans, étudiante à Lyon II. Cette loi "donne trop de pouvoirs aux entreprises".

Dans toute la région Rhône-Alpes, environ 60.000 personnes sont descendues dans les rues, a affirmé la CGT.

Toulouse, sous une pluie battante, avait pris des allures grisâtres pour un long cortège couvert de parapluies éclairés de banderoles pour marteler: "Nos vies, nos vies valent plus que leurs profits."

De gros bataillons d'étudiants parmi quelque 10.000 manifestants selon la police, le double selon les organisateurs, ont clamé "Résistance" au projet de loi de la ministre du Travail Myriam El Khomri. A leurs côtés, des salariés des hôpitaux, d'Airbus, de la métallurgie, des télécoms, d'Air France, de cheminots ou encore de retraités.

- 'Le coeur du projet est pourri' -

"C'est le coeur du projet qui est pourri. Tant qu'il est là, on restera dans la rue", déclarait Simon B., 24 ans, en master de sociologie à l'Université Le Mirail et livreur intérimaire.

Suzanne Deforoas, étudiante en droit dans cette université et porte-parole de l'Unef, a jugé "toutes les pages du projet sont scandaleuses". "Il est non seulement inefficace, mais en plus dangereux, il est dicté par le Medef", a-t-elle dit.

A Bordeaux, la pluie et les giboulées n'ont pas non plus découragé les manifestants, 9.500 selon la préfecture, scandant "Assez de récession, assez de récession". "Qui sème la misère récolte la colère", pouvait-on lire sur des banderoles.

La mobilisation a été importante dans d'autres villes du Sud-Ouest, dont Limoges où 3.000 manifestants sont descendus dans les rues. A Rodez, environ 2.400 manifestants avaient répondu à l'appel, selon les syndicats, qui n'avaient pas vu une telle mobilisation depuis des années.

Ailleurs, notamment à Albi, ce sont des centaines de personnes qui ont protesté contre le projet de loi. Sous la pluie albigeoise, Michel Belières, secrétaire de la CGT pour le Tarn, ironisait: "La météo est du côté du gouvernement, mais nous sommes tout de même là."

- 'Peur de la précarité' -

Dans les rues de Lille ont défilé 7.500 personnes, selon la CGT, 6.000 selon la police. "Retrait immédiat de la loi, pas de discussions, pas de compromissions, c'est pas le patronat qui fait la loi", "Hollande, Gattaz, vos lois on n'en veut pas", scandaient les manifestants.

Jean-François, salarié de 34 ans, veut un "virage à gauche": "J'ai moi-même voté pour ce gouvernement et ce n'est pas pour me retrouver avec une politique de droite."

Dans le cortège se trouvait la section lilloise de la CFDT dont "beaucoup d'adhérents ont jugé que certains points de la loi El Khomri étaient inacceptables", a expliqué son secrétaire général Didier Bonte, alors que la CFDT nationale n'avait pas appelé à la manifestation.

A Rennes, 4.500 personnes selon la préfecture, plus de 5.000 selon la CGT, dont de nombreux jeunes, ont bravé un vent glacial et une pluie continue pour se rendre devant le Parlement de Bretagne. Dans la foule, les pancartes et banderoles affichaient "Créations sans précarisations" ou "Jeunes? Oui. Cons? Peut-être. Esclaves? Jamais".

bur-bmk/er

2016/03/09 18:59:32 GMT+01:00
#530084 DVBP 2129 NEM20 (4) AFP (632 words)

Les Echos - jeudi 10 mars 2016

Code du travail : la nouvelle guerre des gauches

Par ***Etienne Lefebvre***
—Rédacteur en chef France et International

Nous sommes au début des années 2000. Dans la foulée des plans sociaux chez Michelin, Danone ou Marks & Spencer, le gouvernement Jospin dégaine sa loi de modernisation sociale contre les licenciements boursiers. A la clef, des obligations accrues pour les entreprises, des procédures rallongées et, sous la pression du Parti communiste, une redéfinition très restrictive du licenciement économique. Tellement restrictive qu'elle est censurée par le Conseil constitutionnel en janvier 2002, parce qu'elle porte atteinte à la liberté d'entreprendre ! Déjà, à l'époque, les socialistes sont divisés sur le sujet : Laurent Fabius, alors ministre de l'Economie, n'hésite pas à saluer la décision du juge constitutionnel...

Près de quinze ans après, le changement de décor est complet : l'avant-projet de loi sur le travail élargit et sécurise le droit du licenciement. De quoi faire s'étrangler Martine Aubry, qui avait initié rue de Grenelle la loi de modernisation sociale avant de partir à la mairie de Lille. Au-delà du droit du licenciement, l'ancienne ministre des Affaires sociales fustige la philosophie même de la réforme, qui donne une grande liberté aux partenaires sociaux pour édicter le droit par accord d'entreprise : « *C'est toute la construction des relations sociales de notre pays qui est mise à bas en renversant la hiérarchie des normes* [...]. *Pas ça, pas nous, pas la gauche !* », s'enflamme-t-elle. La loi El Khomri serait-elle donc de droite et ses instigateurs auraient-ils trahi la gauche ?

Répondre par l'affirmative serait faire un contresens. En réalité, c'est un nouvel épisode de la guerre des gauches, particulièrement âpre, qui se déroule aujourd'hui. Une grande partie de la gauche a beaucoup évolué depuis quinze ans, à l'instar des formations sociales-démocrates européennes, qui avaient entamé beaucoup plus tôt leur aggiornamento, comme le SPD allemand disant adieu au marxisme dès 1959, lors du congrès de Bad Godesberg. Sur le droit du travail, cela s'est traduit par la sécurisation des plans sociaux, à la suite d'un accord entre syndicats et patronat en 2013. Avec succès : la conflictualité a chuté. L'exécutif veut faire de même avec le licenciement individuel, pour répondre à l'argument de la peur d'embaucher brandi par les patrons de PME. De telles mesures ont été récemment appliquées par la gauche (Italie) comme par la droite (Espagne). Les étiqueter politiquement a de moins de moins de sens.

Surtout, le cœur de la réforme est ailleurs. François Hollande veut avant tout renforcer la négociation collective, afin de se rapprocher du modèle allemand. Pour le chef de l'Etat, il s'agit d'une réforme profondément sociale-démocrate, qui est d'ailleurs appuyée depuis le départ par la CFDT et l'aile « sociale » du Medef : des souplesses sont rendues possibles, à condition d'obtenir un accord majoritaire. Ce qui inquiète une frange du patronat, échaudée par l'échec des négociations sur le travail dominical.

Le syndicat de Laurent Berger dénonce certes le manque d'équilibre de l'avant-projet, qui donne selon lui trop de pouvoir unilatéral à l'employeur faute d'accord et n'apporte pas assez de nouvelles sécurités au salarié. Mais ces critiques seront très probablement prises en compte dans la nouvelle mouture du texte attendue lundi prochain. Et la CFDT ne veut surtout pas « *jeter le bébé avec l'eau du bain* », redoutant des réformes autrement plus radicales en cas d'alternance en 2017. De fait, les candidats à la primaire des Républicains envisagent une refonte pure et simple du Code du travail, estimant que la méthode du dialogue social – trop lente, trop timide – n'est plus adaptée.

Face à ce repoussoir, François Hollande dispose donc d'un espace politique au sein de la deuxième gauche, héritière de Michel Rocard (même si ce courant est plus diffus) voire du côté du centre droit, pour donner du sens à sa réforme. Et trouver des appuis auprès de syndicats réformistes en conflit de plus en plus ouvert avec les contestataires (CGT, FO). Mais il a perdu la bataille de la communication. Parce qu'il est resté trop en retrait sur ce dossier clef, omettant de sécuriser un « deal » avec la CFDT avec un texte plus équilibré, et qu'il a laissé transparaître des dissensions avec son Premier ministre.

L'autre faiblesse du chef de l'Etat – et il en est un des premiers responsables – vient du fait qu'il ne peut s'appuyer sur un Parti socialiste qui n'a jamais tranché les débats idéologiques sur sa ligne économique et sociale, préférant d'improbables synthèses qui touchent brutalement leurs limites. D'où les sempiternelles querelles sur le pacte de responsabilité, la nostalgie tenace des relances keynésiennes, etc. Ces débats ne sont pas absents ailleurs (comme en témoignent les dissensions au sein du Labour britannique ou le match Podemos-PSOE en Espagne). Mais une partie non négligeable du PS persiste dans l'art consommé de tirer sur son propre camp, au point de voir les Jeunes Socialistes appeler à manifester contre le gouvernement !

La nouvelle guerre des gauches est aussi une affaire de génération. Des ministres comme Emmanuel Macron ou Myriam El Khomri ne s'embarrassent guère des marqueurs idéologiques de leurs aînés. Ils sont plus sensibilisés aux bouleversements liés à la numérisation de l'économie, aux fractures territoriales ou à la dualité du marché du travail qu'à la défense d'acquis sociaux qui ne bénéficient pas à toute la population ou aux grands débats macroéconomiques qui passionnent le PS. En ce sens, ils incarnent une forme de modernité, de gauche. N'en déplaise à Martine Aubry. ■

L'ANALYSE DE LA RÉDACTION

Après les débats sur le pacte de responsabilité, la loi El Khomri fait à nouveau émerger les profondes dissensions idéologiques que François Hollande n'a pas su effacer au sein du PS. Il en paie le prix aujourd'hui.

Les points à retenir

- Si une grande partie de la gauche française a évolué dans le même sens que les partis sociaux-démocrates européens, l'autre reste attachée à des positions marxisantes.
- François Hollande cherche à renforcer la négociation collective afin de se rapprocher du modèle allemand.
- Mais lorsqu'il était premier secrétaire du PS, il n'a pas accompli le travail de clarification idéologique qui était nécessaire.

PEUT-ON VRAIMENT COMPARER LE PROJET EL KHOMRI AU CPE DE VILLEPIN?

JEAN-CHRISTOPHE CHANUT

Est-il opportun de d'effectuer un parallèle entre la réforme Villepin de 2006 instituant le "contrat première embauche" pour les jeunes et l'actuel projet El Khomri? Pas certain, tant le contexte politique ainsi que le contenu des deux réformes divergent.

La loi El Khomri réformant le droit du travail sera-t-elle à Manuel Valls ce que le contrat première embauche (CPE) fut à Dominique de Villepin en 2006 ? Nombreux sont les observateurs et les commentateurs à faire la comparaison entre les deux situations à dix ans d'intervalle. Il faut dire que les similitudes ne manquent pas. Voilà deux premiers ministres en difficulté avec la rue ; voilà deux hommes qui ne font pas l'unanimité dans leur propre camp ; voilà deux personnalités qui s'imaginent un destin présidentiel... Mais, à y regarder de plus près, il y a tout de même de fortes différences entre 2006 et 2016, non seulement sur le contenu et l'envergure des réformes proposées mais également dans le contexte politique.

LE CPE, UNE MESURE À DESTINATION DES SEULS JEUNES DE MOINS DE 26 ANS

En 2006, Dominique de Villepin est à Matignon. Dans le cadre d'une loi « pour l'égalité des chances », un article 8 prévoit un dispositif appelé « contrat première embauche » (CPE), d'ailleurs à tort car il pouvait concerner n'importe quelle embauche et non pas les seuls primo demandeurs d'emploi. Ce CPE permettait à toutes les entreprises d'embaucher un jeune de moins de 26 ans, assortie d'une « période de consolidation » de deux ans durant laquelle l'employeur pouvait rompre le contrat de travail sans avoir à se justifier. L'employeur devait juste verser une indemnité égale à 8% des salaires alloués. Le tollé fut général dans le camp des organisations de jeunes, des syndicats de salariés et des partis de gauche... y compris le PS.

Cette mesure, annoncée le 16 janvier 2006, fut votée dans la nuit du 8 au 9 févier 2006. Puis Dominique de Villepin dégaina le « 49-3 » de la Constitution pour faire adopter sans vote l'ensemble du texte. Le texte fut ensuite validé par le Conseil constitutionnel le 30 mars, y compris l'article sur le CPE, alors qu'il était en contradiction flagrante avec la convention 158 de l'OIT qui exige une période de préavis « décente » et une justification du licenciement par l'employeur.

Mais, soucieux de mettre fin aux nombreuses manifestations de rue, Jacques Chirac, intervient à la télévision le 31 mars et désavoue son premier ministre et, d'une façon alambiquée, explique que même si la loi a été votée elle ne sera pas appliquée et que le CPE ne verra pas le jour, faute d'arrêtés d'application. Fin de l'épisode.

Quels sont les éléments de contexte semblables et différents de ce qui se passe aujourd'hui avec la loi EL Khomri?

LE MEDEF DE LAURENCE PARISOT NE SOUTENAIT PAS LE CPE

Du côté patronal d'abord. Actuellement, Manuel Valls a globalement le soutien de l'ensemble du patronat, même si les organisations représentatives des PME et TPE s'inquiètent de dispositions du projet de loi Travail qui ne correspondent pas au « vécu » des petites entreprises, une trop grosse part étant laissée aux accords d'entreprise.

Or, à l'époque du CPE, le patronat était divisé. Si l'UPA (artisans employeurs) et la CGPME étaient grosso modo preneuses du CPE, ce n'était pas le cas du Medef, du moins de sa présidente de l'époque, Laurence Parisot, qui, très tôt, a dénoncé ce contrat car il « stigmatisait » l'ensemble de la jeunesse. Laurence Parisot était nettement plus favorable à un nouveau contrat de travail plus flexible pour l'ensemble des salariés, sans distinction d'âge. La position de la présidente du Medef - qui ne faisait d'ailleurs pas l'unanimité dans les rangs de l'organisation patronale - a considérablement gêné Dominique de Villepin.

D'autant plus qu'au sein de son gouvernement, le ministre de l'Intérieur, un certain... Nicolas Sarkozy, ne se privait pas non plus d'éreinter l'initiative du Premier ministre. Rappelons que nous étions en 2006 et que Nicolas Sarkozy avait la présidentielle de 2007 en ligne de mire et qu'il convenait d'affaiblir le plus possible son potentiel rival... Dominique de Villepin. La manœuvre a de fait totalement réussi. A la suite de l'épisode CPE, Dominique de Villepin s'est trouvé définitivement exclu de la course à l'Elysée.

LE "JEU" POLITIQUE DE 2016 EST TOTALEMENT DIFFÉRENT DE CELUI DE 2006

En 2016, le jeu est différent. D'abord, le président en place, François Hollande, n'est qu'à son premier mandat, il peut donc se représenter en 2017. Ce qui n'était pas le cas de Jacques Chirac en 2006 qui finissait alors son deuxième et dernier mandat. Or, pour avoir une petite chance d'être réélu en 2017, s'il se présente, François Hollande ne peut pas se payer le luxe d'une rupture définitive avec une large composante de la gauche. Il devra donc composer à un moment ou un autre sur la loi El Khomri pour ne pas créer de « rupture ».

C'est d'ailleurs le sens du message qu'il a adressé hier d'Italie. François Hollande pourra toujours arguer du fait qu'il a lancé un mouvement qu'il faudra poursuivre. Manuel Valls, lui, n'est pas dans la même posture... c'est d'ailleurs pour cette raison que les choses tanguent actuellement au sein du couple exécutif. Le Premier ministre a fait son deuil du PS, tel qu'il existe depuis le congrès d'Epinay en 1971. Il ne croit plus également à une alliance avec « la gauche de la gauche ». C'est le sens de ses propos sur les « deux gauches irréconciliables ».

Le premier ministre se projette au-delà de 2017 - sauf, éventuellement, si François Hollande renonce - et parie sur la grande recomposition politique qui englobera une partie du PS, des centristes et des Républicains. Il se moque donc des manifestions de rue... Tant qu'elles ne dégénèrent pas. Il plaide pour des concessions *a minima* pour montrer sa volonté absolue de réformisme. Donner des coups de butoir à un PS qu'il juge moribond ne l'effraie pas non plus. C'et notamment cette raison qui fait sortir Martine Aubry, la « gardienne du temple », de ses gonds.

Rien de tout ça en 2006. Jacques Chirac voulait finir en paix son quinquennat. Il n'était pas réellement à la manœuvre. Quant à Dominique de Villepin et Nicolas Sarkozy, ils n'avaient pas la volonté de faire exploser l'UMP de l'époque.

Autre différence et non des moindres. En juin 2005, lorsqu'il prononce son discours de politique générale, après sa nomination au poste de Premier ministre, Dominique de Villepin ne cache pas son intention de présenter une mesure susceptible de répondre au chômage des jeunes. En revanche, quand il est élu en 2012, François Hollande n'a jamais évoqué une réforme en profondeur du Code du travail. Il était alors inimaginable de penser que, quatre ans plus tard, un gouvernement « de gauche » révise aussi profondément le droit du travail.

LE CPE: UNE RÉFORME NETTEMENT PLUS LIMITÉE QUE LE PROJET EL KHOMRI

Sur le fond des textes, les choses sont aussi différentes. Le CPE était un fusil à un coup destiné, dans l'esprit de Dominique de Villepin, à doper l'emploi des seuls jeunes (en 2006 le taux de chômage des moins de 26 ans atteignait 23% et le PIB progressait de 2,4%)) dès la promulgation de la loi. Son effet était donc censé être immédiat.

Ce n'est pas le cas avec la loi El Khomri. D'abord, le contenu de l'actuel projet de loi est beaucoup plus vaste que le CPE. Il touche à des pans entiers du droit du travail : durée du travail, licenciement économique, indemnisation par les prud'hommes, organisation du travail, Et, surtout, l'actuel texte concerne tous les salariés et non seulement les moins de 26 ans.

Autre élément notable, le projet El Khomri n'est que le premier étage de la fusée réforme du code du travail. La refonte complète est censée durer deux ans, bien au-delà de la fin du quinquennat. A la suite de la remise du rapport Combrexelle sur la réforme du droit du travail à l'automne 2015, il a en effet était décidé que le chantier de la réforme concernerait l'ensemble du Code. La loi El Khomri ne vise « que » le chapitre durée du travail ainsi que quelques autres grands principes... Et, déjà, elle fait l'objet de manifestations. Répétons-le, le CPE, lui, était une seule et unique mesure limitée à un public restreint... Si l'on peut dire. En quelque sorte, la démarche entreprise par Manuel Valls se veut plutôt le pendant français des quatre lois Hartz allemandes qui ont profondément réformé les relations du travail en Allemagne.

EN 2016, LE FRONT SYNDICAL N'EST PAS (ENCORE) FRANCHEMENT UNI

Enfin, dernière différence, du moins à ce stade. En 2006, le CPE faisait l'unanimité syndicale contre lui. En 2016 ce n'est pas (encore) le cas de la loi El Khomri. Le camp « réformiste » (CFDT, CFTC, CFE-CG et Unsa) espère encore des avancées et des « améliorations » du texte. Ce n'est qu'à la lumière du projet de loi définitif qui sera présenté le 24 mars en conseil des ministres qu'il se décidera. Si, sous l'impulsion de François Hollande - et peut-être au grand dam de Manuel Valls et d'Emmanuel Macron -, le projet est amendé notamment sur les questions des licenciements économique et des dommages-intérêts prud'homaux, alors les troupes des syndicats réformistes ne descendront pas dans la rue lors de la prochaine journée de mobilisation prévue le 31 mars. Le gouvernement pourra et saura alors jouer des divergences syndicales... et le mouvement protestataire s'épuisera. En revanche, si ce camp réformiste, CFDT en tête, est déçu par les maigres concessions accordées, un front syndical unique se consolidera... comme pour le CPE en 2006.

Agence AEF du 10/03/2016

Projet de loi El Khomri : "On entre dans un bras de fer" prévient Jean-Claude Mailly (FO)

Le Premier ministre est prêt à améliorer [le projet de loi El Khomri], mais nous n'en savons pas plus. Ce n'est pas la demande de FO, nous voulons une suspension du texte", explique Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force ouvrière à l'issue de sa rencontre en bilatérale avec Manuel Valls, lundi 7 mars 2016. "On entre dans un bras de fer", poursuit-il, évoquant les mobilisations prévues les 9 et 31 mars. "Ce texte est une rupture dans le mode de relations sociales", déplore le leader syndical, marquant son "désaccord profond sur la logique" du texte.

"On ne négocie pas un plat de lentilles, on veut un repas complet", insiste Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force ouvrière à la sortie de sa rencontre bilatérale avec Manuel Valls, le 7 mars 2016. "Le Premier ministre est prêt à améliorer [le projet de loi porté par Myriam El Khomri], mais nous n'en savons pas plus", remarque Jean-Claude Mailly qui précise que "ce n'est pas la demande de FO", la confédération syndicale souhaitant "une suspension du texte, donc un abandon du calendrier".

"Le Premier ministre n'est pas d'accord pour un retrait, on entre dans un bras de fer aujourd'hui", poursuit-il évoquant les mobilisations prévues les 9 et 31 mars prochains. "Une mobilisation forte peut faire plier" Manuel Valls, ajoute le leader syndical.

" DÉSACCORD PROFOND SUR LA LOGIQUE "

Jean-Claude Mailly souligne son "désaccord profond" sur le projet de loi El Khomri, notamment "sur la logique" du texte. "La France se lance dans une décentralisation de la négociation collective. En Espagne, cela fait quelques années qu'ils font cela et on est passés de 12 millions de salariés couverts par des conventions collectives à 7 millions, c'est une logique libérale et cela constitue une rupture dans le mode des relations sociales", explique-t-il.

Sur le rôle de la branche professionnelle, "j'ai demandé qu'il soit affirmé sur la question des heures supplémentaires, mais je n'ai pas eu de réponse". "La seule chose sur laquelle FO a insisté et sur laquelle cela pourrait éventuellement bouger, c'est sur le forfait jour : FO demande des applications directes des accords de branche dans les TPE", explique Jean-Claude Mailly.

Les Echos - vendredi 11 mars 2016

L'INVITÉ DES ÉCHOS

Renault AVEC TALISMAN

« Les Echos »

Jean-Claude Mailly
Secrétaire général de FO

LA MANIFESTATION DU 9 MARS « Nous n'avions pas annoncé qu'il y aurait un raz de marée. Nous voulions voir sur une première mobilisation ce que ça pouvait donner. Je trouve que, pour une première mobilisation, c'est fort, c'est même plus fort que pour le CPE en 2006, à Paris comme en province. C'est une bonne mobilisation, surtout qu'il y en aura d'autres derrière, et le gouvernement devrait faire attention. Ce n'est pas rien ce qui s'est passé mercredi. »

LA SURTAXATION DES CDD « C'est quelque chose que nous demandons depuis dix ans, à chaque fois, lors des négociations d'assurance-chômage que nous menons avec le patronat. Donc, cette année, nous allons redemander, nous avons des propositions très précises là-dessus, sur un système du même type que celui qui existe pour les accidents du travail ou les maladies professionnelles. »

SIMPLIFIER LE CODE DU TRAVAIL « Qu'on veuille simplifier le Code du travail, aucun problème là-dessus, nous sommes prêts à discuter, mais est-ce qu'on simplifie à droits constants ou pas ? Là, je pense qu'on ne simplifierait pas à droits constants, avec le projet de loi, le Code du travail serait plus complexe et plus épais qu'au début. Il y a toute une série de pistes possibles, mais dans quel esprit on travaille ? Là, le projet de loi déstructure le Code du travail, voilà le conflit essentiel. »

Interview réalisée par Guillaume Maujean

L'intégralité de l'émission sur lesechos.fr/invitedesechos

social-travail-gouvernement-syndicats-patronat
Loi travail: "C'est l'ensemble des articles qu'il faut réécrire" - Pascal Pavageau (FO) - BFMTV

Paris, 6 mars 2016 (AFP) - Pascal Pavageau, secrétaire confédéral chargé de l'économie à FO, sur BFMTV après les propositions de Manuel Valls dans le JDD sur le projet de loi Travail:

"Ce n'est pas un, deux, quelques articles qu'il convient de modifier, mais bien l'ensemble du texte qui ne convient pas, en termes de conséquences dramatiques pour les salariés et pour nos droits sociaux."

"Demain et dans les six jours qui viennent, nous rappellerons au Premier ministre que bien sûr, nous sommes prêts à discuter, à dialoguer."

"Il ne s'agit pas de négocier à la marge une ou deux mesures, négocier la longueur de la chaîne et le poids du boulet, mais c'est bien l'ensemble du texte en l'état et sa philosophie que nous rejetons, et nous l'appelons à retirer ce texte. Et donc, c'est l'ensemble des articles qu'il faut réécrire."

paj/db/bir

2016/03/06 16:49:14 GMT+01:00
#521425 DVBP 1289 MYA54 (4) AFP (137 words)

social-gouvernement-chômage-syndicats-travail
Surtaxation des CDD: "pas au gouvernement de trancher" - Mailly, FO - (Boursorama)

Paris, 10 mars 2016 (AFP) - Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force ouvrière:

"La surtaxation des CDD, j'ai envie de dire: +ce n'est pas son problème.+ (...) Ca relève de la négociation patronat-syndicats qui est en cours (sur l'assurance chômage), donc ce n'est pas au gouvernement de trancher là-dessus."

"Il est embêté sur un projet de loi et il cherche une solution qui n'est pas de sa responsabilité, ça montre bien qu'il est un peu gêné aux entournures."

"Cela fait dix ans qu'on demande qu'il y ait une surcotisation patronale quand il y a ce qu'on peut considérer comme un abus d'utilisation de CDD."

"Nous, on propose un système du type des accidents du travail-maladies professionnelles. Vous prenez une branche par exemple: le taux moyen de recours dans la branche aux CDD est de tel pourcentage, les entreprises qui vont au-dessus, elles auraient un malus, paieraient plus de cotisations; les entreprises qui sont en-dessous auraient un bonus."

"Ce n'est même pas une question financière, à la limite, c'est aussi pour changer les comportements des employeurs. La grande nouveauté, ce sont les CDD très très courts, c'est ça le problème".

jah/db/bma

2016/03/10 17:12:47 GMT+01:00
#532612 DVBP 1816 NGJ04 (4) AFP (183 words)

gouvernement-social-travail-patronat,LEAD
Loi Travail: un retrait du texte serait "dramatique pour le pays" (Gattaz)

Paris, 8 mars 2016 (AFP) - Le président du Medef, Pierre Gattaz, a mis en garde mardi soir le gouvernement contre un éventuel retrait du projet de loi controversé sur le droit du travail, réclamé par certains syndicats mais qui serait "dramatique pour le pays", en sortant d'un entretien avec le Premier ministre Manuel Valls.

Le patron des patrons a également appelé l'exécutif à ne pas "dénaturer" le texte initial avec "des demi-mesures", face à l'hostilité suscitée par le texte chez les syndicats et dans une partie de la gauche.

"Il faut avancer, il faut continuer, je crois qu'un retrait serait dramatique pour le pays, pour l'économie du pays, et surtout pour le chômage", a déclaré M. Gattaz à la presse, qui lui demandait s'il craignait un recul du gouvernement face à la mobilisation sociale.

"Nous avons rappelé que cette loi était de nature à provoquer des créations d'emplois et notamment en CDI, et donc qu'il ne fallait surtout pas la dénaturer. Il ne faut surtout pas avoir de demi-mesures, ça c'est fondamental", a-t-il dit dans la cour de Matignon, après plus d'une heure d'entretien avec M. Valls et les ministres de l'Economie, Emmanuel Macron, et du Travail, Myriam El Khomri.

"On dit que c'est la loi des patrons. Non!", a plaidé le dirigeant du Medef. "Ce qui est proposé n'est pas révolutionnaire, ce n'est pas le paradis sur terre", a-t-il estimé.

"Nos voisins européens ont mis en place des lois de ce type, en Italie, en Espagne récemment et ont créé des centaines de milliers d'emplois, donc ne dénaturons pas, ne faisons pas de demi-mesures, surtout pas!", a appelé M. Gattaz.

"Il faut être capable de s'adapter, avant qu'il ne soit trop tard", a plaidé le président du Medef, donnant l'exemple du forfait-jour, qui dans le texte initial du projet permet à l'employeur de recourir à ce régime dérogatoire aux 35 heures sans accord, dans les entreprises de moins de 50 salariés.

Il a également affirmé que le plafonnement des indemnités prud'homales, dont le retrait est demandé par la CGT, FO mais aussi la CFDT réformiste, était un "point important".

Manuel Valls poursuivait mardi soir sur deux fronts sa bataille pour le projet de réforme du droit du travail avec, d'un côté, les partenaires sociaux et leurs doléances parfois divergentes, et de l'autre le PS qui réclame une "amélioration", à la veille d'une journée de mobilisation contre ce projet de loi.

map-bow/cel/cam

2016/03/08 20:41:30 GMT+01:00
#527497 DVBP 2485 NCM74 (4) AFP (397 words)

LE PROJET DE LOI EL KHOMRI

Code du travail : Valls sur le reculoir face aux syndicats

● Manuel Valls entame une semaine décisive de concertations sur la réforme du Code du travail.
● Les syndicats et les députés exigent de nettes modifications, les jeunes se mobiliseront mercredi.

Il a deux semaines pour sauver ce qui peut l'être. C'est un Manuel Valls sous très forte pression qui entame ce lundi un marathon de concertations sur la loi El Khomri, avec en ligne de mire sa présentation en Conseil des ministres, reportée du 9 au 24 mars. Pression des syndicats, furieux contre la réforme des licenciements et le plafonnement des indemnités prud'homales. Au point que la CGT et FO n'ont même pas attendu de le rencontrer pour appeler à une mobilisation massive le 31 mars et exiger le « *retrait* » de l'ensemble du texte, très vaste. Pression des députés socialistes, qui excluent de voter en l'état un texte trop « *libéral* » et « *déséquilibré* ». Pression de l'opinion : la pétition en ligne a franchi vendredi la barre du million de signataires et Manuel Valls a vu sa cote de popularité dévisser à un plus bas historique. Pression, enfin, des jeunes, appelés par l'Unef à se mobiliser dès mercredi, agitant le spectre d'un nouveau CPE, pile dix ans après. Sans oublier, en toile de fond, les tensions avec l'Elysée sur l'attitude à suivre qui ont émaillé le début de séquence et alimenté les rumeurs d'un éventuel claquage de porte, qu'il réfute.

Faute d'avoir préparé le terrain à un projet de loi qui porte le nom d'El Khomri mais sa patte sociale-libérale, voilà le Premier ministre contraint de monter en première ligne, où tous les coups sont à prendre. Dimanche, il a entamé le déminage de terrain dans un entretien au « JDD », où il exclut l'immobilisme (« *rien ne serait pire* ») et donc le retrait du texte, mais assure que « [s]*a méthode, c'est le dialogue* » et que des « *améliorations* » du texte sont « *bien sûr* » prévues.

Des marges de manœuvre limitées

Jusqu'à mercredi soir, il recevra, avec Myriam El Khomri et Emmanuel Macron, les syndicats et le patronat. Objectif : évaluer ses marges de manœuvre pour faire ainsi bouger les curseurs sans trop manger son chapeau. Elles sont très limitées, tant la CFDT et les autres réformistes, en position de force, ont placé la barre haut : ils exigent la suppression du plafonnement des indemnités prud'homales, et celle de nombreux assouplissements aux 35 heures pour les PME et de l'essentiel de la réforme du licenciement. A défaut, ils battront le pavé eux aussi, menacent-ils.

La même opération de déminage se prépare auprès des députés socialistes, avec qui un premier séminaire se tiendra dès demain mardi. Martine Aubry a martelé vendredi que le report du texte ne devait pas servir à juste « *modifier deux virgules* » à un projet avec « *des aspects extrêmement dangereux* ».

Prudence et calcul

Que restera-t-il du texte passé à la Moulinette des syndicats et des députés ? « *On souhaite qu'il reste ambitieux. Il faut garder des mesures puissantes pour faire reculer le chômage* », prévient un porte-parole du Medef. Mais, comme l'explique Raymond Soubie, ex-conseiller social de Nicolas Sarkozy, « *quand vous avez contre vous les syndicats, votre majorité et une opinion qui bascule brutalement, vous entrez dans une zone de danger réel* » (lire ci-dessous). C'est pourquoi Manuel Valls s'est résolu à confirmer dimanche qu'il allait amender les réformes des prud'hommes et du licenciement, censées lever la peur de l'embauche mais qui cristallisent les tensions.

Prudence, donc, mais aussi calcul : l'exécutif espère par ces reculs faire adopter un texte préservant les nombreux autres pans de la réforme, mieux accueillis et structurants pour l'avenir. A commencer par le renforcement du dialogue social en entreprise – cœur du texte – et la mise en œuvre du compte personnel d'activité (CPA), qui sera renforcé pour les jeunes. Les syndicats réformistes y tiennent aussi, ce qui laisse de la place à Manuel Valls pour sauver une partie de ses galons de réformateur : il est en tout cas « *convaincu* » qu'« *il y a une majorité pour réformer* ». Avec une inconnue de taille : la rue. Dès mercredi, les yeux rivés sur les facultés et les lycées, appelés à se mobiliser par l'Unef, la FIDL et l'UNL, avec le soutien des syndicats contestataires. Réussiront-ils leur pari de « *passer de la mobilisation en ligne à la mobilisation dans la rue* » ? La CGT et FO misent dessus pour arriver à lancer la journée d'action du 31 mars. — *D. P.*

Elle a dit

AFP

« On ne mobilise pas les salariés dans l'entreprise avec l'idée qu'ils sont précarisés, qu'à tout moment on peut se débarrasser d'eux, sans pratiquement de protection. Il faut revoir cela. »

MARTINE AUBRY Maire de Lille, ex-ministre des Affaires sociales

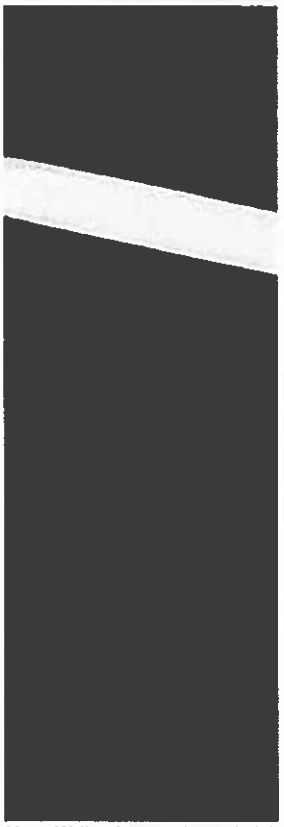

Manuel Valls voit sa cote de popularité

INTERVIEW // RAYMOND SOUBIE Président des cabinets de conseil Alixio et Taddeo

Les Echos 07/03/2016

« Le gouvernement ne s'est pas donné le temps d'expliquer »

Propos recueillis par
Derek Perrotte
@DerekPerrotte

La pression est forte sur Manuel Valls. Le projet de loi El Khomri est-il condamné ?
Il est certain que le texte qui sortira des concertations sera différent. La partie sur le développement de la négociation d'entreprise sera probablement préservée car elle est plutôt bien accueillie, avec un bémol sur l'avenir du référendum auprès des salariés. Mais celle qui regroupe les mesures visant à lever les incertitudes pesant sur les entreprises, en particulier sur le licenciement économique, risque d'être vidée de son contenu. C'est là que les syndicats réformistes, et la CFDT en particulier, exigent des modifications, je cite, « *en profondeur* ».

Comment expliquer l'ampleur du rejet suscité par le texte ?
Le texte est riche, vaste et compliqué. Cela le rend difficile à comprendre et, par conséquent, à expliquer. D'autant que l'explication n'a pas eu lieu du tout sur la partie qui cristallise aujourd'hui les tensions ! Tout ce volet est apparu au dernier moment, à la surprise des syndicats et des députés. Remarquons d'ailleurs que le gouvernement n'a pas respecté la loi Larcher de 2007, qui prévoit de soumettre aux partenaires sociaux tout projet de réforme du droit du travail et de leur demander s'ils veulent négocier. Le gouvernement ne s'est pas donné le temps de s'expliquer sur une réforme qui nécessite beaucoup de pédagogie. C'est sa faute originelle. Elle intervient à un moment où la France ne va pas bien, ni économiquement ni socialement. Les esprits sont inquiets, les gens font de moins en moins confiance aux hommes politiques, aux corps intermédiaires.

> « Manuel Valls a un gros problème : l'opinion s'est retournée. »

> « Le texte peut servir d'exutoire. C'est le syndrome de 1995. »

La mobilisation syndicale peut-elle prendre ?
Il faut toujours rester prudent et voir venir, mais, dans ce contexte, un projet de loi mal compris, sur quelque sujet que ce soit d'ailleurs, peut être l'étincelle. C'est le « syndrome de 1995 ». La mécanique peut s'enclencher et le texte servir d'exutoire. Manuel Valls a un gros problème : l'opinion s'est brutalement retournée. Vous pouvez toujours essayer de résister aux syndicats et à votre majorité, mais quand s'ajoute une telle bascule de l'opinion, vous entrez dans une zone de danger réel.

Vous évoquez les grèves de 1995, d'autres font plutôt le parallèle avec le mouvement anti-CPE de 2006...
Le contrat première embauche était une mesure centrée sur les jeunes, qui se sont naturellement tout de suite sentis concernés. Le projet de loi El Khomri ne les cible pas en particulier. Nous verrons mercredi comment se dessine le mouvement de l'Unef et des lycéens. A ce stade, tout le monde est dans l'inconnu. Mais les organisations de jeunes n'ont plus eu d'occasions de mobiliser depuis longtemps. En 2010, lors de la réforme des retraites, cela n'avait pas pris. Certaines sont tentées de saisir l'occasion de se rattraper. Si cela prend, on entrera dans une zone de risque : les jeunes constituent toujours un ferment dangereux pour tout gouvernement.

Raymond Soubie. *Photo Bruno Delessard/« Challenges »-REA*

Comment jugez-vous le projet de loi en l'état actuel ?
Il fixe un bon horizon à moyen terme, la réforme de la négociation collective, mais qui n'agit pas rapidement sur les freins à la croissance. Ce sont les mesures contestées qui seraient susceptibles d'avoir vite des effets bénéfiques.

Les syndicats jugent le texte « *déséquilibré* »...
Je ne pense pas que les droits des salariés en sortiraient négativement affectés, ni que les licenciements se multiplieraient. L'intérêt premier des salariés, et des jeunes, est que l'on relance l'emploi. On ne peut pas dire que l'immobilisme juridique dans lequel certains voudraient rester a produit des résultats.

Mais les Français ne voient pas en quoi limiter les indemnités prud'homales ou assouplir les licenciements crée de l'emploi...
Il faut bien comprendre que l'objectif n'est pas de faciliter les licenciements mais de réduire les incertitudes qui pèsent sur les entreprises, surtout les PME. Cette incertitude, nourrie par une judiciarisation continue, est la principale caractéristique de notre droit du travail, bien plus que sa rigidité. Le véritable but du projet de loi est de clarifier, en assurant aux dirigeants et aux salariés plus de visibilité sur leurs droits. C'est ce que le gouvernement aurait dû prendre le temps d'expliquer.

> « Le but est de sécuriser les acteurs, pas de favoriser les licenciements. »

> « Le CPA est une belle idée. Il ne faut pas en faire une usine à gaz. »

Beaucoup y voient une réforme de droite. Pourquoi Nicolas Sarkozy, dont vous avez été le conseiller social à l'Elysée, ne l'a-t-il pas lancée ?
Lorsqu'il est arrivé à l'Elysée, un de ses premiers actes a été d'envoyer aux partenaires sociaux un document d'orientation sur la réforme du droit du travail. La loi Larcher votée peu avant nous obligeait à leur proposer de négocier un accord. Nous l'avons appliqué, nous. J'ai relu ce document d'orientation : « *revoir la forme juridique et le contenu du contrat de travail* », « *améliorer la sécurisation des procédures* »... Tous les sujets aujourd'hui sur la table y étaient. Mais, à l'époque, le patronat avait un grand et unique tout de guerre : la séparation négociée. Il s'est concentré dessus et a obtenu l'accord sur la rupture conventionnelle. Ce fut un succès, mais le prix qu'a accepté de payer le patronat a été de ne pas traiter les autres sujets.

Confier le dialogue social aux entreprises le relancera-t-il ?
C'est à ce niveau qu'on peut dégager les solutions les plus concrètes, innovantes, adaptées. 35.000 accords par an sont signés dans les entreprises. C'est conséquent, mais la réalité est que beaucoup sont très formels, bien peu innovants.

N'est-ce pas un pari trop risqué au vu de la faiblesse des syndicats ?
Il faut de profondes évolutions culturelles, y compris chez le patronat. Les syndicats sont de plus en plus mis dans le même sac que les partis politiques, sur fond de rejet global des gouvernants. Dans le baromètre du Cevipof, les syndicats sont aussi populaires que les banques, c'est dire ! Ils doivent recouvrer plus d'attrait pour les salariés. Et il faut convaincre les directions d'entreprise des vertus du dialogue social. En 2004 et 2008, deux lois leur ont permis de déroger par accord au droit du travail. Très peu s'en sont saisis. Il y a un contraste entre la position du Medef, « laissez-nous négocier », et l'attitude sur le terrain.

La principale mesure du texte en faveur des salariés est la création d'un compte personnel d'activité. Croyez-vous à un tel dispositif ?
Sur le principe, c'est une idée magnifique : permettre aux travailleurs d'accumuler un capital de droits, transportables et même fongibles, devant permettre de surmonter les éventuelles difficultés dans leur carrière. On ne peut qu'y adhérer. Il y a deux gros obstacles. L'ampleur du projet accentue les risques, toujours réels en France, de créer une usine à gaz. Et, au-delà d'un capital de droits, le salarié aura besoin d'être guidé, conseillé. Qui le fera ? Comment ? Tout reste à bâtir. ■

Le Parisien
Vendredi 11 mars 2016

Hollande refuse de capituler

LOI EL KHOMRI. Le président a exclu hier un retrait de la réforme du Code du travail, mais il envisage des « corrections ». Manuel Valls, qui remet sa copie lundi, reçoit ce matin les organisations de jeunesse.

ÇA SENT LE DIALOGUE de sourds. Pressé par François Hollande, Manuel Valls reçoit aujourd'hui à Matignon les organisations étudiantes et lycéennes pour ce qui ressemble à un pur exercice de communication. Avec, d'un côté, un front du refus qui demande toujours le retrait de la réforme du Code de travail et se prépare à manifester une nouvelle fois le 17 mars. Et, de l'autre, un exécutif prêt à amender son texte... sans toutefois le retirer.

Hier après-midi, le président de la République a d'ailleurs profité de son passage dans une PME de Moissy-Cramayel (Seine-et-Marne) pour répondre aux manifestants de la veille. Sans surprise, le chef de l'Etat a écarté l'éventualité d'un retrait, synonyme pour lui de désaveu. « La vie, ce n'est pas de se retirer, ni de retirer. La vie, c'est d'avancer », a-t-il affirmé. Formulation alambiquée mais message parfaitement compris par la poignée de parlementaires PS qui l'accompagnaient.

> *« La CFDT ne signera pas pour des brindilles »*
>
> **Olivier Faure, député PS de Seine-et-Marne**

« Le retrait est exclu », glisse le député de Seine-et-Marne Olivier Faure. Le personnel de l'entreprise Forsee Power, visiblement bien choisie, ne semble pas vraiment concerné. « La boîte marche fort ; la preuve : on embauche », glisse un ingénieur qui admet que la réforme ne « fait guère de vagues ici ». Partisan d'une loi « qui va dans le bon sens », le PDG encourage Hollande à tenir bon : « Tout ce qui peut apporter de la flexibilité et permettre de réduire les coûts globaux, c'est utile », souligne Christophe Gurtner. En aparté, le chef de l'Etat s'étonne même que les manifestants demandent un retrait « alors que le projet définitif n'est pas écrit ».

Mais, s'il n'est pas question de céder à la rue, François Hollande s'est dit ouvert à des « éclaircissements et à des corrections ». Sauf à se mettre à dos une partie de la jeunesse dont il dit toujours, comme pendant sa campagne victorieuse en 2012, qu'elle est son absolue « priorité ».

L'idée de renforcer la surtaxation des CDD, déjà existante, est dans l'air *(lire ci-dessous)*. Car, soutient le président inquiet du « sentiment de précarité » qui mine une partie de la jeunesse, « la meilleure embauche, c'est le CDI ». Sauf que, aux yeux de la CFDT, acteur incontournable de la négociation, cette proposition de dernière minute ne saurait tenir lieu de marchandage : à savoir, CDD plus coûteux contre approbation de la réforme. « Si le gouvernement espère utiliser cette proposition pour faire passer le plafonnement des indemnités de licenciement aux prud'hommes, la réponse est non ! » prévient Véronique Descacq, la secrétaire générale adjointe de la CFDT.

Autre piste, l'abandon de l'allongement du temps de travail des apprentis — de 8 à 10 heures par jour et de 35 à 40 heures par semaine. Mais voilà, confie Olivier Faure, « la CFDT ne signera pas pour des brindilles ». Si François Hollande et Manuel Valls font mine de lâcher du lest, c'est pour essayer de préserver au maximum le cœur de la réforme. Le retrait du barème pour les indemnités aux prud'hommes et les conditions de licenciement économique demeurent les points durs de la négociation *(lire encadré)* avec les syndicats réformistes. La discussion va durer tout le week-end jusqu'à ce que Manuel Valls présente sa copie lundi aux partenaires sociaux et aux députés PS. Le compte à rebours a donc commencé. De plus en plus tendu.

ÉRIC HACQUEMAND
@erichacquemand

Moissy-Cramayel (Seine-et-Marne), hier. En visite d'entreprise chez Forsee Power, François Hollande est venu défendre ses dispositifs d'embauche accompagné de parlementaires PS. *(Reuters/Christian Hartmann.)*

Ce qui ne passe pas

La CGT et FO rejettent tout le projet de loi, mais d'autres syndicats, comme la CFDT, rejettent certains points. Voici les mesures les plus contestées.

Le plafonnement des indemnités prud'homales
En cas de licenciement abusif, les salariés pourront percevoir jusqu'à quinze mois de salaire. Actuellement, la pratique est d'un mois de salaire par année d'ancienneté.
La CFDT a demandé le retrait de cette mesure.
Le gouvernement est prêt à des adaptations, sans remettre en cause le principe.

Les modalités de licenciement économique
Les syndicats s'inquiètent de la précision des critères du licenciement économique, qui pourrait entraîner, selon eux, une augmentation des licenciements abusifs et favoriser le dumping social en Europe.

Les accords d'entreprise
Le projet de loi considère que l'accord d'entreprise prime sur l'accord de branche en matière d'assouplissement du temps de travail. La CFDT insiste sur la « réaffirmation du rôle intermédiaire et incontournable de la branche ».

L'apprentissage
La nouvelle mouture prévoit que les apprentis de moins de 18 ans pourront travailler jusqu'à dix heures par jour, en informant simplement la médecine du travail.
Le gouvernement est prêt à reculer.

C.C.

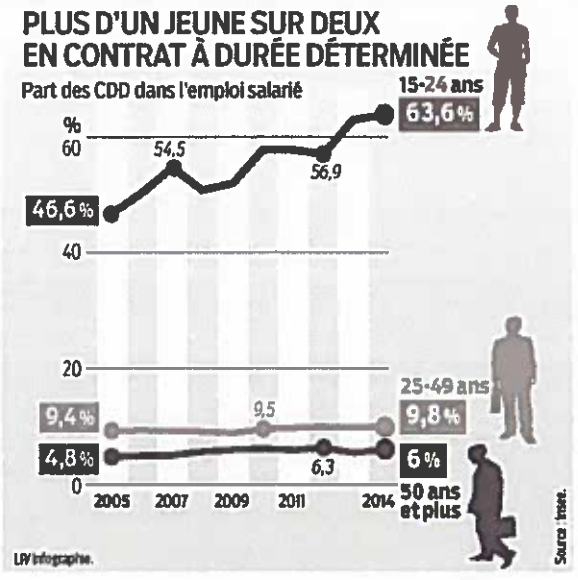

La surtaxation des CDD refait surface

LE GOUVERNEMENT joue les démineurs. Au lendemain de la première journée de mobilisation contre la loi Travail, Myriam El Khomri tente l'apaisement. Hier, sur France Info, la ministre du Travail s'est dite ouverte au dialogue, avançant même une proposition : la surtaxation des CDD. « En 2013, il y avait eu une surcotisation pour limiter le recrutement en contrat court, a-t-elle expliqué. Mais elle n'a pas eu l'effet escompté. » Et pour cause : près de neuf contrats sur dix continuent aujourd'hui d'être signés en CDD (86 %), avec une durée qui ne cesse de raccourcir. En 2013, la moitié de ces contrats ne dépassait pas les dix jours, selon des chiffres du ministère du Travail.

« La proposition *(NDLR : d'une nouvelle surtaxation, mais concernant des durées de contrat plus longues)* existe », a admis la ministre. Une tentative pour calmer la contestation, notamment chez les jeunes ? En 2014, 63,6 % des 15-24 ans travaillaient en effet en CDD, contre 9,8 % pour les 25-49 ans.

Une revendication de la CGT et de FO

Une manière également de tendre la main aux syndicats. Car la CGT et Force ouvrière ont fait de la surtaxation l'une de leurs principales revendications dans les négociations sur l'assurance chômage. Ils demandent d'élever les cotisations patronales pour tous les contrats inférieurs ou égaux à six mois dans une fourchette allant de 8,4 à 12,4 % selon la durée du contrat. Une proposition allant bien au-delà du système actuel, qui exclut l'intérim et ne concerne que les CDD de trois mois ou moins avec des taux de surcotisation plafonnés à 7 %. Si la ministre du Travail n'a pas donné plus de détails sur sa proposition, l'annonce a pourtant déjà provoqué la colère du patronat. « Il faut arrêter de penser que la solution passe par l'augmentation des taxes », s'est insurgé le président du Medef, Pierre Gattaz.

Les économistes, eux, sont mitigés. « Il faudrait aussi assouplir le CDI. Sinon, cela risque de favoriser le recours à l'intérim, aux stages, voire d'inciter à ne pas recruter », analyse Nicolas Bouzou, fondateur du cabinet Asterès. « Ce n'est qu'un pis-aller, estime pour sa part Marc Ferracci, professeur d'économie à l'université Panthéon-Assas (Paris). En théorie, la surtaxation peut marcher mais il faudrait qu'elle soit bien plus forte pour compenser le coût perçu d'un CDI. »

FLORIAN MAUSSION

Loi travail

Hollande veut réformer dans la douceur

En déplacement en Seine-et-Marne, le chef de l'Etat a essayé de convaincre la jeunesse qui a manifesté contre lui mercredi.

Par **LILIAN ALEMAGNA** et **LAURE BRETTON**

Ranger les allumettes, ne plus attiser le feu social. Au lendemain d'une première mobilisation plutôt réussie des jeunes contre le projet de loi travail, François Hollande a joué à fond la carte de l'écoute et du dialogue. Dans la bataille médiatique qui s'est engagée sur la réforme du code du travail, chaque image compte. Le chef de l'Etat s'est rendu à Moissy-Cramayel (Seine-et-Marne), jeudi, flanqué de sa seule ministre du Travail, Myriam El Khomri, pour une visite officiellement consacrée au nouveau dispositif d'aide à l'embauche pour les PME, mis en place fin janvier. Exit le ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, qui a été la cible avec Manuel Valls d'une partie des pancartes les plus virulentes, mercredi. En plus des négociations avec les partenaires sociaux et les socialistes, le Premier ministre va finalement recevoir les syndicats d'étudiants et de lycéens à Matignon, vendredi. La jeunesse, *«c'était ma priorité et elle ne changera pas»*, a souligné François Hollande devant les salariés de Forsee Power, PME de 250 salariés – dont 90 en France – qui fabrique des systèmes de batterie. Mais le Président a bien voulu parler d'un *«moment difficile pour se projeter»* pour les jeunes Français dans un univers secoué par la crise des réfugiés, le terrorisme, la mondialisation, le chômage… *«Une bonne partie de la jeunesse s'interroge sur son avenir et je la comprends […]. Quand on sait la précarité, la difficulté d'accéder au marché du travail»*, a poursuivi le chef de l'Etat avant de dérouler l'argumentaire officiel de l'exécutif sur les bienfaits supposés du texte pour la jeunesse : son esprit c'est *«qu'il y ait plus d'embauches, plus d'emplois et qu'il y ait plus de jeunes qui entrent en CDI»*.

«Eviter la rupture». Par petites touches depuis son retour de sa tournée dans le Pacifique et en Amérique latine, François Hollande joue le contraste avec Manuel Valls, modelant son image de réformateur dans la douceur. *«Je pense que nous pouvons éviter la rupture»*, défendait-il à Venise, mardi soir, à la veille des manifestations. Pas de rupture, *«c'est déjà ça»*, souffle un député hollandais, pointant la responsabilité de Valls dans la fracture de la majorité et la cristallisation du mouvement social : *«Certains parlaient de gauches irréconciliables il n'y a encore pas longtemps»*.

Pour bon nombre de dirigeants de la majorité, cependant, le parallèle avec la bataille du CPE il y a dix ans est tentant mais abusif. A l'époque, les socialistes tapaient tous les jours sur le «dispositif jeunes» inventé par le gouvernement Villepin dans la foulée des émeutes de 2005. L'Assemblée relayait la contestation dans la rue, qui nourrissait l'Assemblée. Ce que la droite ne semble pas décidée à faire pour l'instant avec la loi El Khomri, au contraire, puisque plusieurs ténors du parti Les Républicains appellent le gouvernement à tenir bon. *«Les discussions sont plus fortes dans les sections socialistes que sur les marchés»*, assure le député PS de Marseille Patrick Mennucci.

Pour autant, avant une nouvelle journée de mobilisation jeudi prochain, la première salve de manifestations a été suivie de très près à l'Elysée. *«Au sommet de l'Etat, l'ambiance n'est pas du tout à "c'est un bide"*, rapporte un ténor de la majorité. *Vu l'accumulation d'erreurs, sur le fond comme sur la forme, depuis le début de cette histoire, tout le monde a décidé d'être prudent.»* La ministre de l'Education, Najat Vallaud-Belkacem, a donc parlé de *«mobilisation sérieuse qu'il faut écouter»* et l'entourage du chef de l'Etat s'est attaché à gommer l'image d'un pouvoir enfermé dans ses certitudes. *«Au-delà de la comptabilité [des manifestants], la jeunesse a toujours quelque chose à nous dire*, explique un conseiller présidentiel. *On passe notre temps à lire, écouter, regarder. Cette préoccupation-là se fait hors du champ des caméras.»*

«Rien de tangible». Dès mercredi soir, le gouvernement, qui doit dévoiler lundi sa feuille de route sur le nouveau projet de loi, a laissé fuiter ses premières pistes pour *«améliorer»* le texte : surtaxe des CDD et temps de travail des apprentis (*lire ci-contre*). Des *«zakouski, rien de vraiment tangible»*, estime un député de l'aile gauche. Surtout que la surtaxe des CDD existe déjà depuis la loi sur la sécurisation de l'emploi de 2013, et fait l'unanimité patronale contre elle. Les concessions devront être bien plus consistantes pour désamorcer la crise politique. *«Si on ne revient pas sur le plafond [des indemnités prud'homales], le groupe socialiste de l'Assemblée, qui est déjà très éprouvé par la déchéance, ne votera pas»*, prédit un de ses piliers, esquissant une issue de secours : un barème national sans plafond afin de lisser les très grandes différences d'indemnisation selon l'endroit où elles sont accordées en France. *«Quand on veut faire croire que ce texte protège plus qu'il ne dérégule, la première des modifications à faire c'est de réordonner le projet de loi pour mettre le compte personnel d'activité en premier»*, suggère un sénateur hollandais. *«Ils ne veulent pas revenir sur la primauté des accords d'entreprises donc je ne vois pas comment on s'en sort»*, lâche un député de la commission des affaires économiques. *«La loi peut être améliorée*, a assuré Hollande à Moissy-Cramayel. *Il y a forcément des éclaircissements à donner, des corrections à établir»*. Modifier oui, retirer non. Le message adressé à l'Unef, la CGT ou FO, qui réclament le retrait du texte, est limpide. *«La vie, ce n'est pas se retirer ni de retirer*, a insisté le chef de l'Etat, qui tient sa ligne. *La vie c'est d'avancer. Avancer toujours.»*

Déplacement de François Hollande à Moissy-Cramayel (Seine-et-Marne), jeudi. PHOTO MARC CHAUMEIL

Taxer les CDD, une mesure déjà tentée

Le gouvernement envisage d'augmenter les cotisations des contrats courts. Une piste déjà éprouvée, alors que d'autres existent.

C'est la petite concession faite par le gouvernement à l'issue de la mobilisation, mercredi, des opposants au projet de loi travail : taxer davantage les contrats courts afin d'en limiter l'utilisation par les employeurs. Car si 87 % des salariés en poste sont en CDI, les CDD et l'intérim représentent désormais plus de 90 % des embauches. Après avoir été évoquée dès mercredi soir par le secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement, Jean-Marie Le Guen, la piste a été confirmée par la ministre du Travail, Myriam El Khomri. Le sujet est *«sur la table»*, a-t-elle dit jeudi matin, mais *«dans le cadre de la discussion avec les partenaires sociaux sur la nouvelle convention assurance chômage»* actuellement en cours. Bref, aux syndicats et au patronat d'en décider. La question se pose d'autant plus que ces contrats pèsent lourdement dans le déficit de l'assurance chômage. En 2011, selon la Cour des comptes, CDD et intérim ont ainsi coûté 7,5 milliards d'euros à l'Unédic, alors que les CDI rapportaient 12,5 milliards. Reste que cette mesure n'est pas nouvelle. Et n'a pas, jusqu'à maintenant, produit de résultats très probants.

DÉCRYPTAGE

Quelle évolution dans la taxation des contrats courts ?

Jusqu'en 2013, les cotisations patronales d'assurance chômage pour les CDD étaient majorées de 4 % par rapport aux CDI. A la suite d'une négociation des partenaires sociaux, ce taux a été rehaussé, à compter du 1er juillet 2013, de trois points (soit 7 % au total) pour les CDD de moins d'un mois, de 1,5 point pour les CDD entre un et trois mois, et de 0,5 point pour les «CDD d'usage» de moins de trois mois. Au second trimestre 2013, c'est-à-dire juste avant l'entrée en vigueur de ces majorations, le nombre d'embauches en CDD de moins d'un mois (les plus nombreux et les plus surtaxés), était de 3 687 000, selon l'Acoss (la banque de la Sécurité sociale). Deux ans et demi plus tard, leur nombre était de… 4 107 000. Soit une hausse de 11,3 %. C'est peu dire que cette surtaxation n'a pas vraiment produit les effets escomptés… Tout juste devait-elle rapporter quelque 200 millions d'euros à l'assurance chômage, utilisés pour financer une aide à l'embauche des jeunes en CDI.

Pourquoi la mesure a-t-elle échoué ?

Si la surtaxation est inversement proportionnelle à la durée des CDD, elle contient cependant des «trous dans la raquette». L'intérim n'a pas été touché, et les fameux «CDD d'usage» ont été quasiment épargnés. Or, ces contrats courts, non soumis aux contraintes des CDD de droit commun (renouvellement limité, prime de précarité, délai de carence), sont précisément responsables, en partie, de l'explosion des embauches en contrat précaire. Alors que les professions – en nombre limité – qui peuvent y recourir représentaient 12 % de l'emploi salarié en 2014, elles représentaient 55 % des embauches en CDD de moins d'un mois. Pourquoi ce contrat a-t-il été quasiment exclu de la surtaxation ? Sur pression de Laurence Parisot, présidente du Medef à l'époque et actionnaire de l'Ifop, institut de sondage friand des CDD d'usage ? *«Je me souviens surtout des pressions exercées par la représentante de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), professionnelle dans l'hôtellerie, qui est aussi un secteur qui a largement recours à ces contrats»*, corrige un négociateur de 2013.

Quelles autres pistes ?

Face à cet échec, une piste serait de taxer les entreprises suivant le pourcentage de CDD ou d'intérim dans leurs effectifs, propose Stéphane Lardy (Force ouvrière). Avec un seuil, par exemple, à 20 %. Autre idée : faire décroître le taux de cotisation suivant la durée du contrat quel que soit son type. Des mesures dont devraient discuter syndicats et patronat dans les prochaines semaines.

LUC PEILLON

TAXER LES CDD POUR CALMER LES OPPOSANTS AU PROJET DE LOI TRAVAIL

JEAN-CHRISTOPHE CHANUT

Au lendemain des premières manifestations contre son projet de loi, Myriam El Khomri évoque une possible taxation supplémentaire des CDD pour calmer les esprits. Or, une nouvelle sur-cotisation patronale à l'assurance chômage relève non pas du gouvernement mais des partenaires sociaux.

L'opération déminage continue aprés le succès d'estime rencontré mercredi 9 mars par la première journée de mobilisation contre le projet de loi El Khomri (entre 224.000 et 500.000 manifestants selon les sources). La ministre du Travail Myriam El Khomri a estimé ce jeudi sur France Info qu'il fallait *"entendre les critiques"* et les *"incompréhensions"* sur son projet.

VERS UNE TAXATION DES CDD?

Invitée à dévoiler les pistes retenues par le gouvemement pour faire évoluer le texte, qui sera présenté le 24 mars en conseil des ministres, la ministre a confirmé qu'une nouvelle piste - déjà avancée par différents médias - était "sur la table": la surtaxation des CDD, via une augmentation de la cotisation patronale d'assurance chômage. Une déclaration étonnante car cette question des CDD n'était absolument pas prévue dans le projet de loi... Une belle façon de botter en touche. Et pour cause, il s'agit d'un sujet relevant des seuls partenaires sociaux dans le cadre de la renégociation actuellement en cours de la convention assurance chômage.

Mais pour la ministre, cette question *"a un lien avec le projet de loi parce qu'elle vise à réduire la précarité"*, estimant que la surtaxation de certains contrats courts adoptée en 2013 n'avait pas eu "*l'effet escompté*". Certes, mais, étrangement, ce sujet n'était initialement absolument pas envisagé par le gouvernement...

De fait, selon une note du Conseil d'analyse économique, 70 % des embauches en contrat court... sont des réembauches chez un ancien employeur. Et cela coûte très cher à l'Unedic. Le constat est sans appel. Entre 2000 et 2014, le nombre des contrats à durée déterminée (CDD) de moins d'un mois ont progressé de...146%. Autres données très parlantes : la durée moyenne d'une mission d'intérim est passée d'un peu plus d'un mois dans les années 1980 à... un peu moins de deux semaines en 2011 quand celle des CDD a été divisée par trois pour s'établir à environ cinq semaines.

UNE MESURE PARTIELLEMENT EN PLACE DEPUIS 2013

Certes, comme le souligne la ministre du Travail, depuis la loi du 14 juin 2013, le taux de contribution patronale d'assurance chômage (4%) est modulé en fonction du type de contrat de travail et de sa durée. La contribution est ainsi majorée pour les CDD courts de moins de trois mois. La majoration varie entre 0,5 et 3 points selon le type de contrat. Mais des pans entiers des contrats courts sont exonérés de cette majoration, tels les emplois saisonniers et les contrats d'intérim. Résultat, l'Unedic récupère moins de 100 millions d'euros sur un budget annuel de... 35 milliards d'euros. Cette question de la surtaxation de l'ensemble des contrats courts sera en effet l'un des éléments clés de la négociation. Une question notamment portée par le syndicat Force Ouvrière.

Par ailleurs, interrogée sur le possible abandon par le gouvernement de l'allongement du temps de travail des apprentis dans le cadre de sa réforme, la ministre a confirmé que "retirer" cette disposition était aussi une piste "sur la table".

> *"Aujourd'hui la possibilité de travailler 40 heures existe déjà avec une autorisation de l'inspection du travail", a rappelé Myriam El Khomri. "Ce qui était proposé dans le projet de loi, c'était de rester à droit constant et de passer à un régime de déclaration (...) de changer le procédure administrative", a-t-elle détaillé, reconnaissant que cela avait "provoqué en effet des questionnements légitimes".*

Alors que d'autres manifestations sont attendues, le gouvernement fera lundi 14 mars un "bilan" de ses rencontres bilatérales avec l'ensemble des organisations patronales et syndicales sur le projet de loi. On en saura alors davantage sur les évolutions apportées au texte initial, sachant que François Hollande et Manuel Valls ne sont pas exactement sur la même longueur d'onde sur ce sujet...

(Avec AFP)

Le gouvernement tente de rallier la CFDT à la réforme El Khomri

Manuel Valls se dit prêt à des « améliorations » du projet de loi sur le Code du travail.

GUILLAUME GUICHARD

MANUEL VALLS le sait bien : alors qu'une partie de la gauche et les syndicats contestataires rejettent en bloc le projet de loi El Khomri, il sera très difficile, voire impossible, de faire voter ce texte par sa majorité sans avoir obtenu auparavant l'aval de la CFDT, chef de file des syndicats réformistes. Mais, pour cela, il lui faut revoir sa copie. « *Ce texte est très déséquilibré* », a en effet déjà tranché Laurent Berger, le patron du deuxième syndicat français, dans une interview au *Monde*. *L'accueil de la CFDT est négatif.* » Ce « niet » est d'autant plus fâcheux que le premier secrétaire du PS, Jean-Christophe Cambadélis, a prévenu qu'il s'alignerait sur la position de la CFDT. C'est dire à quel point ce syndicat est devenu un allié indispensable pour le gouvernement dans le champ des réformes sociales en général, et dans la bataille autour du Code du travail en particulier.

Attaqué de toutes parts, tant sur le fond du projet El Khomri lui-même que sur la méthode qui a mis tout le monde devant le fait accompli, Manuel Valls s'efforce à présent de déminer le terrain. Après avoir reporté la présentation du texte de deux semaines, il va recevoir les syndicats dès ce lundi pour en discuter avec eux. « *Je veux répondre à toutes les questions, à toutes les inquiétudes et aux critiques de bonne foi* », affirme-t-il dans un entretien au *JDD*, en se disant prêt à « *enrichir et compléter cet avant-projet* ».

Le premier ministre n'ignore rien des sujets qui fâchent, sur lesquels la CFDT et les autres centrales réformistes de salariés et d'étudiants (CFE-CGC, CFTC, Unsa et la Fage) ne veulent intransigeantes. Ils feront « *l'objet d'améliorations* », promet-il. Au premier rang d'entre eux figure le plafonnement des indemnités qu'un ancien salarié peut obtenir aux prud'hommes pour licenciement abusif.

Le secrétaire de la CFDT Laurent Berger, le 11 janvier, à Matignon. MANUEL CHAMAGNY/SIPA

L'heure du troc

Le gouvernement n'a pas l'intention d'abandonner cette mesure, jugée indispensable pour atténuer la peur de l'embauche chez les chefs d'entreprise. Un accord pourrait-il se dégager autour d'un relèvement des plafonds qui figurent dans l'avant-projet de loi ? C'est loin d'être acquis, car après avoir critiqué ces plafonds, la CFDT exige désormais « *le retrait de la barémisation des indemnités prud'homales* ». Manuel Valls considère de son côté que « *des adaptations peuvent être possibles sans la remettre en cause* ».

L'intersyndicale réformiste veut aussi revoir l'article du projet de loi sur les licenciements économiques. En cas d'absence d'accord avec les représentants des salariés, une entreprise pourrait par défaut justifier des licenciements économiques après quatre trimestres de baisse des commandes ou un semestre de déficit d'exploitation. C'est trop peu, s'insurge la CFDT, qui veut, là encore, bouger les curseurs. De même, les syndicats réformistes refusent l'idée qu'une entreprise multinationale qui fait mal en France, mais serait rentable sur ses autres marchés, puisse elle aussi recourir aux licenciements économiques. Quant aux 35 heures, la CFDT n'oppose au projet de laisser la direction de l'entreprise prendre seule des décisions unilatérales concernant le temps de travail, comme la loi le propose notamment pour les forfaits-jour dans les entreprises de moins de 50 salariés.

Enfin, la CFDT ne veut pas seulement enlever des éléments du projet de loi qui flexibilisent trop le marché du travail à son goût, elle entend aussi en renforcer les aspects qui sécurisent les salariés. Principale revendication dans ce champ : renforcer le compte personnel d'activité, qui regroupera divers droits accumulés par le salarié au fil de sa carrière (temps de formation, points pénibilité). Le syndicat veut y ajouter le compte épargne temps (CET). Les éléments du grand troc sont désormais en place... ■

> « Ce n'est pas un, ni deux, ni quelques articles qu'il convient de modifier, mais bien l'ensemble du texte qui ne convient pas, en termes de conséquences dramatiques pour les salariés et pour nos droits sociaux »
>
> PASCAL PAVAGEAU
> SECRÉTAIRE CONFÉDÉRAL FO CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE

> « Aujourd'hui, c'est Gattaz qui est à l'Élysée et à Matignon. C'est regrettable de le dire ainsi, mais c'est l'histoire de ce quinquennat. Ce texte n'est pas amendable. C'est une attaque sans précédent sur le Code du travail »
>
> OLIVIER DARTIGOLLES
> PORTE-PAROLE DUPCT

CONTRE-POINT
PAR GUILLAUME TABARD @gtabard

"Le gouvernement tente ..."

L'impuissance de Hollande face à la gauche destructrice

La formule ne serait pas mortelle si elle reflétait uniquement la pensée d'un opposant. Mais quand il lance : « *François Hollande n'est plus le sujet pour les Français ; ils ont tiré un trait sur lui* », Bruno Le Maire fait un constat partagé plus sévèrement encore par une gauche qui ne croit plus en lui et qui a décidé de lui faire payer chèrement ses tournants de fin de quinquennat. C'est ce qui rend si compliquée la partition du chef de l'État à l'aube d'une semaine sociale et politique piégée de toutes parts.

Car que cherche la gauche radicale si ce n'est à précipiter l'échec de François Hollande ? L'intérêt des chômeurs, que les syndicats ne représentent pas, ou ceux des jeunes, que les apparatchiks vieillissant de l'Unef représentent encore moins, n'ont pas grand-chose à voir avec la dénonciation de la réforme El Khomri. Hostile à toutes les réformes économiques et sociales initiées depuis le début du quinquennat, cette gauche-là espère simplement tirer profit de l'affaiblissement du président. Avec d'autant plus de détermination que, contrairement à la déchéance de nationalité, elle pense avoir l'opinion avec elle.

De fait, le double traumatisme – sociétal sur la réponse au terrorisme, social sur le Code du travail – génère de la colère contre le gouvernement, du ressentiment contre le président, et mettra sans doute du monde dans la rue. Mais après ? La gauche contestataire peut éventuellement remporter une victoire symbolique, en contraignant l'exécutif à reculer sur son projet, sinon totalement le retirer. Elle peut aussi obtenir une satisfaction politique, en rognant un peu plus encore l'assise du chef de l'État. Mais elle n'a ni le temps ni les moyens de construire une alternative crédible à François Hollande. Cette gauche-là retrouve du tonus militant après avoir eu le sentiment de perdre tous ses combats depuis quatre ans. Mais il y a loin du tonus à l'unité d'organisation. Un adversaire commun – Hollande – ne fait pas un champion commun. Et un million de signataires ne fait pas un million de participants à une éventuelle primaire.

L'entreprise de démolition du chef de l'État n'aurait d'intérêt que si tout le spectre allant de Martine Aubry à Jean-Luc Mélenchon était capable à la fois de dissuader François Hollande de se présenter et de se rassembler derrière un unique candidat alternatif. Deux conditions qui sont à ce jour totalement irréalisables. C'est donc en toute connaissance de cause qu'en réclamant une politique plus à gauche, ils ne font que favoriser un candidat plus à droite. En d'autres circonstances, ce constat d'évidence pourrait susciter un réflexe de cohésion autour du président de la République. Mais François Hollande pâtit d'une impopularité qui semble avoir atteint un point de non-retour. Pour soutenir et sauver sa réforme du marché du travail, il ne peut plus compter sur l'adhésion minimale de son électorat de base. Et il ne peut plus façonner une majorité réformatrice de substitution. Double impuissance. ■

» Retrouvez Guillaume Tabard tous les matins à 8 h 10 sur Radio Classique

Cosse essaye de naviguer entre les différentes gauches

ARTHUR BERDAH @arthurberdah

TRAVAILLER au côté de François Hollande semble lui avoir appris à manier l'art de la synthèse. Invitée du « Grand Jury RTL-Le Figaro-LCI », l'ex-secrétaire nationale d'Europe Écologie-Les Verts (EELV), Emmanuelle Cosse, a passé en revue la quasi-totalité des sujets qui fracturent la gauche depuis plusieurs semaines. Déchéance de nationalité, aéroport de Notre-Dame-des-Landes, loi El Khomri, part du nucléaire, primaire à gauche… La ministre du Logement a abordé l'ensemble de ces questions, tentant chaque fois de nager entre plusieurs eaux.

Démissionnée mais pas démissionnaire, l'ancienne chef de file des écologistes a refusé de choisir entre les « *deux gauches irréconciliables* » récemment dénoncées par Manuel Valls. « *Je soutiens un premier ministre qui veut réformer son pays* », s'est-elle contentée de lâcher, renvoyant le Parti socialiste – où Martine Aubry et l'exécutif se livrent une guerre sans merci – à ses querelles intestines. « *Je n'en suis pas membre* », a-t-elle balayé, estimant « *qu'il fallait que la gauche soit ensemble, dans sa diversité* ».

« *Je ne suis pas venue pour imposer mes idées au gouvernement, mais je suis venue au gouvernement avec mes idées* », a-t-elle prévenu, « *remerciant* » le président de la République et le premier ministre d'avoir « *accepté qu'elle vienne avec cette position* ». « *Je m'appelle Emmanuelle Cosse et je me suis toujours appelée Emmanuelle Cosse* », a-t-elle encore rappelé. « *J'ai la conscience parfaitement tranquille* », a encore juré l'écologiste, en réponse aux nombreux détracteurs qui lui reprochent de s'être « *reniée* ».

Ainsi, l'élue francilienne a-t-elle tenté de ménager à la fois ses anciens amis écologistes et ses nouveaux partenaires socialistes dans chacune de ses réponses. Comme sur le très controversé projet de réforme du droit du travail, dont elle a dit « *comprendre* » les inquiétudes qu'il suscite : elle les juge « *normales dans un monde qui est très insécurisant* ». « *Il faut remettre du dialogue et expliquer les choses* », a-t-elle martelé. « *Mais je ne suis pas ministre du Travail* », s'est-elle défendue, comme pour ne pas avoir à trancher. Idem au moment d'évoquer la sortie de la ministre de l'Écologie, Ségolène Royal, selon qui certaines centrales nucléaires pourraient être prolongées de dix ans. « *C'est ce que la loi de transition énergétique implique* », a-t-elle assuré. Avant de promettre que le site de Fessenheim sera bien fermé « *fin 2016* ». « *Le chef de l'État s'y est engagé, il l'a dit en 2012 et répété en 2013, en 2014, en 2015, et encore en ce début d'année* », a-t-elle martelé, affirmant avoir « *toujours cru en la parole présidentielle* ».

Cette parole, Emmanuelle Cosse a d'ailleurs décidé de la porter et la défendre. Y compris dans le cadre d'une éventuelle primaire visant à désigner le candidat de la gauche pour 2017. « *C'est une très bonne idée pour avoir enfin un début à gauche. (…) Et si François Hollande est candidat, je le soutiendrai* », a-t-elle d'abord lancé. Avant de revoir son propos : « *Évidemment, si Nicolas Hulot me dit qu'il a finalement changé d'avis et qu'il veut y aller, je réfléchirais…* » ■

> « Je n'irai pas manifester mercredi, nous laisserons la liberté à nos militants, électeurs et sympathisants d'y aller ou pas. (…) Le changement, il ne viendra pas de la rue, il viendra des urnes, et on le verra probablement l'an prochain à l'occasion de la présidentielle et des législatives »
>
> FLORIAN PHILIPPOT
> NUMÉRO 2 DU FRONT NATIONAL

Emmanuelle Cosse, dimanche, au « Grand Jury RTL-LCI-Le Figaro ».
RTL/ROMAIN BOÉ/SIPA PRESS

Les secrets d'une négociation sous haute pression

LOI EL KHOMRI. Face à la contestation contre le projet de réforme du Code du travail, le Premier ministre, qui a promis des « améliorations », recevra les syndicats dès ce matin. Les enjeux d'une concertation très serrée.

OPÉRATION DÉMINAGE à Matignon. Dès 10 heures et jusqu'à 17 h 30, Manuel Valls reçoit à tour de bras aujourd'hui. Syndicats et patronat défileront l'un après l'autre. Une heure chrono chacun, le temps de sonder les esprits et d'esquisser de possibles ouvertures à l'avant-veille d'une journée sociale test. Celle de tous les dangers pour le sommet de l'Etat, qui redoute par-dessous tout un remake du scénario CPE (en 2006) sur la loi El Khomri. « Si un mouvement social part, cela voudrait dire que l'on entre dans une autre histoire. Et le dossier réforme du travail se refermerait pour longtemps », redoute le député PS Christophe Caresche, proche du Premier ministre. Mais on n'en est pas encore là. D'ailleurs, l'exécutif peut déjà se targuer d'avoir désamorcé l'unité syndicale, entre les réformateurs et ceux qui ne veulent pas entendre parler du projet de loi.

La séquence de consulation-négociation qui s'ouvre aujourd'hui doit durer encore une dizaine de jours. Avec, très vite, un moment clé : la manifestation du 9 mars. La CGT, qui coorganise avec les mouvements de jeunes et les pétionnaires de #loitravail-nonmerci (plus d'un million de signataires), prévoit déjà 169 défilés partout en France mercredi.

Le lendemain, jeudi, François Hollande et Manuel Valls déjeuneront ensemble pour tirer les premiers enseignements de la mobilisation. Une nouvelle journée de défilés aura lieu samedi à l'appel, cette fois, des syndicats réformistes. Durant le week-end et en début de semaine suivante, Hollande et Valls rendront leurs arbitrages. Ce sera l'heure de vérité. « Chacun attend le point de sortie de tout ça », commente avec une pointe d'ironie un frondeur du PS. « Valls n'est pas le plus enclin à faire des concessions. Si sa stratégie consiste à ne quasiment pas bouger les lignes pour ne pas froisser le patronat, et éviter de se mettre à dos une partie de la droite, ça va mal finir », lâche un poids lourd de la CGT.

> *« Si sa stratégie consiste à ne pas bouger les lignes pour ne pas froisser le patronat, ça va mal finir »*
> **Un cadre de la CGT, à propos de Manuel Valls**

Ce week-end, les téléphones ont d'ailleurs beaucoup sonné à l'Elysée pour mettre en garde l'entourage de François Hollande. Un visiteur du soir a mis les points sur les i : « Il faut aller très vite, donner des signaux très forts aux réformistes, sinon on ne répond plus de rien. » Mais du côté des deux têtes de l'exécutif, on tient aussi à garder « l'équilibre général de la réforme », histoire de ne pas donner l'impression de capituler en rase campagne. Matignon se préoccupe de ne pas froisser le Medef et d'assurer le vote de la loi, fusse avec l'appui de la droite. Tandis que l'Elysée, qui ne perd pas de vue la présidentielle de 2017, se prépare à plus de souplesse dans les négociations.

CATHERINE GASTÉ ET PHILIPPE MARTINAT

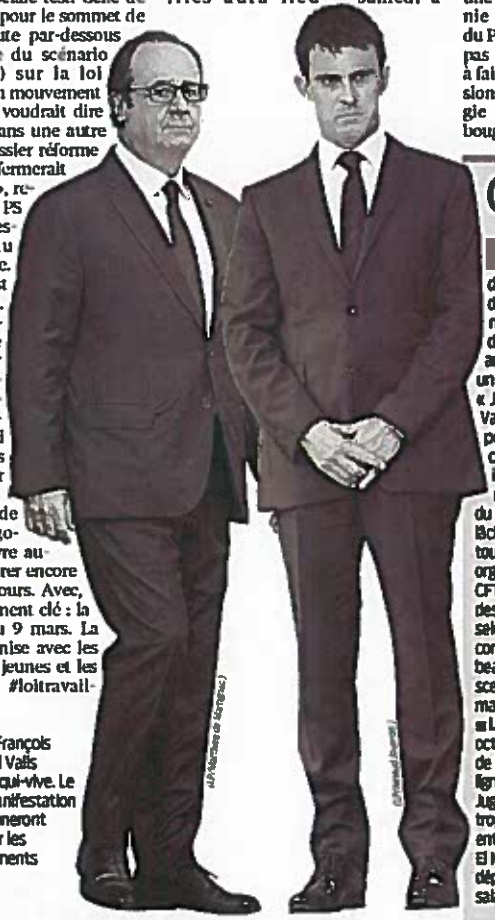

Toute la semaine, François Hollande et Manuel Valls devront être sur le qui-vive. Le lendemain de la manifestation du 9 mars, ils déjeuneront ensemble pour tirer les premiers enseignements de la mobilisation.

Ce qui pourrait bouger

Ne pas « dénaturer » la loi Travail tout en lâchant un peu de lest... Avec ses promesses d'« améliorations », le Premier ministre a fait hier un pas en direction des syndicats qu'il reçoit aujourd'hui en bilatérale, c'est-à-dire un par un. Dans un entretien au « Journal du dimanche », Manuel Valls s'est dit prêt à remettre « deux points » de blocage sur la table : la création d'un barème pour les indemnités prud'homales et les mesures touchant à la définition du licenciement. Qu'est-il prêt à lâcher réellement ? La question tourne en boucle dans les QG des organisations syndicales (CFDT, CGC, CFTC, Unsa) déterminées à obtenir des « modifications en profondeur », selon les termes de la déclaration commune signée jeudi dernier. Et beaucoup ne cachaient pas hier leur scepticisme sur les réelles marges de manœuvre imaginées par Matignon.

■ **Le plafonnement des indemnités octroyées par les prud'hommes en cas de licenciement abusif fait partie des lignes rouges de tous les syndicats.** Jugeant que la peur d'un contentieux trop coûteux peut dissuader une entreprise d'embaucher, le projet El Khomri prévoit un barème obligatoire dépendant de la seule ancienneté du salarié : de 3 à 15 mois de salaire maximum. Selon nos informations, Matignon serait prêt à augmenter le plafond jusqu'à 20 mois, voire 27 mois, et proposerait d'instaurer également un montant plancher.

■ **Le licenciement économique constitue l'autre point « dur »,** sur lequel le Premier ministre se dit prêt à quelques « concessions ». Pour rendre la France plus « attractive » et aussi sécuriser les patrons de PME, la loi El Khomri prévoit de définir plus précisément les « difficultés économiques » pouvant motiver ce type de licenciement : « Baisse des commandes ou du chiffre d'affaires pendant 4 trimestres consécutifs. » « Trop bas pour être acceptable », a fait savoir la CFDT. Matignon accepterait de pousser le curseur à 5 trimestres.

En revanche, pas question de revenir sur la mesure destinée aux multinationales – qui prévoit d'apprécier les difficultés économiques non pas au niveau du groupe, comme actuellement, mais « au niveau du secteur d'activité » des filiales implantées en France.

CATHERINE GASTÉ

Dès ce matin, les représentants syndicaux, comme Laurent Berger, numéro un de la CFDT, défileront dans le bureau du Premier ministre.

Ça tangue au PS

Sauf surprise, Martine Aubry *(à gauche)* et ses lieutenants, dont Jean-Marc Germain *(en haut)*, François Lamy *(en bas)* devraient annoncer qu'ils quittent le secrétariat du PS.

LE PIED sur une savonnette. C'est la position plus qu'inconfortable dans laquelle se trouve aujourd'hui Jean-Christophe Cambadélis. Entre posture critique et loyauté vis-à-vis de l'exécutif, le premier secrétaire du PS se démène depuis des mois pour garder l'équilibre. Ce soir, au bureau national (BN, l'une des instances dirigeantes du PS), il tentera d'éviter que le face-à-face entre Martine Aubry et Myriam El Khomri ne dégénère en combat de catch.

Entre l'ancienne ministre du Travail de Mitterrand et l'actuel titulaire du poste sous Hollande, chacune entourée de ses supporteurs, le débat promet d'être peut-être inégal mais rugueux. « Ce sera une explication franche », prévient Gilles Pargneaux, l'un des proches de la maire de Lille.

Au moment où s'ouvrent les négociations avec les partenaires sociaux, le climat n'est pas à la franche camaraderie au sein de la famille socialiste. Dans un entretien hier au « Journal du dimanche », Manuel Valls n'a pas hésité, hier, à flinguer une nouvelle fois l'auteur de la tribune au vitriol « Sortir de l'impasse », publiée le 24 février. « C'est un non-sens et même une faute que de parler d'affaiblissement de la France », accuse le Premier ministre.

Les aubrystes quittent la direction du parti

Voilà qui ne va pas faciliter la tâche de Cambadélis qui aimerait garder les aubrystes dans la majorité de son parti. Déjà difficilement gouvernable, le PS le deviendrait encore plus si son patron devait ne plus compter que sur une quasi-minorité pour le soutenir.

Las, sauf surprise, Aubry et ses amis devraient annoncer à Cambadélis, quelques heures avant le bureau national, qu'ils quittent effectivement le secrétariat du PS, comme ils en avaient averti au moment de la tribune. Jean-Marc Germain, François Lamy et Gilles Pargneaux, les principaux lieutenants de la maire de Lille, vont donc quitter la direction exécutive du parti. « La tribune de Martine a été très mal perçue globalement au PS, assure un des dirigeants du parti. Pourquoi maintenant ? A quoi ça sert ? Le résultat, c'est que tout ça crée un climat. » La soirée au BN en donnera sans doute un bon aperçu.

PH.M.

Le Monde
8 mars 2016

article suivant ▸
Entre Hollande, Macron et Valls, une...

L'autorité de Valls à l'épreuve de la loi travail

Le gouvernement amorce lundi des discussions avec les partenaires sociaux avant la mobilisation du 9 mars

C'est une semaine à hauts risques qui débute pour le gouvernement. Alors que plusieurs syndicats et des organisations de jeunes se mobilisent, mercredi 9 mars, contre la réforme du droit du travail, Manuel Valls tente de désamorcer la colère qui monte, y compris au sein de sa propre majorité, à l'égard d'un avant-projet de loi jugé beaucoup plus favorable aux employeurs qu'aux salariés. Derrière cette réforme se jouent aussi la fin du quinquennat et l'avenir politique du couple exécutif, entre un François Hollande contraint à l'équilibre pour ne pas hypothéquer ses chances en 2017 et un Manuel Valls décidé à faire le moins de concessions possibles s'il veut sauver son image de réformateur. Depuis plusieurs semaines, le premier ministre, en privé, ne cesse de pousser le chef de l'Etat à affirmer davantage sa volonté d'agir, comme il l'a notamment fait le 26 février, lors d'un dîner informel en présence d'une dizaine de ministres.

A partir de lundi et jusqu'à mercredi, M. Valls, flanqué de la ministre de l'emploi, Myriam El Khomri, et du ministre de l'économie, Emmanuel Macron, va donc recevoir, une à une, les organisations syndicales et patronales. Ces entretiens visent à recueillir les remarques des partenaires sociaux sur le texte avant sa présentation en conseil des ministres, le 24 mars.

LES DATES

Lundi 7 mars

Manuel Valls, Myriam El Khomri et Emmanuel Macron reçoivent la CFTC, FO, la CGT, la CFDT et la CGPME. Les entretiens se poursuivent, mardi, avec la CFE-CGC et le Medef, et s'achèvent, mercredi, avec l'UNSA et l'UPA. Le PS réunit son bureau national au cours duquel Mme El Khomri sera interrogée sur l'avant-projet de loi réformant le droit du travail.

Mardi 8 mars

Un séminaire se tient à l'Assemblée sur l'avant-projet de loi en présence du premier ministre.

Mercredi 9 mars

Des organisations étudiantes et lycéennes (UNEF, UNL, FIDL) se mobilisent contre le texte. La CGT, FO, la FSU, Solidaires soutiennent l'initiative. Des arrêts de travail sont annoncés à la

SNCF et à la RATP – pour des motifs internes.

Samedi 12 mars

Les syndicats dits " *réformistes* " (CFDT, CFE-CGC, CFTC) appellent à des rassemblements.

Jeudi 24 mars

Le projet de loi est présenté en conseil des ministres.

[-] fermer

La marge de négociation apparaît cependant très étroite. Dans le *Journal du dimanche* (*JDD*) du 6 mars, M. Valls a déclaré être prêt " *à corriger, là où c'est nécessaire, le texte* ". Mais son geste d'ouverture est très en deçà des attentes des organisations dites " réformistes " (CFDT, CFE-CGC, CFTC). Sur le barème obligatoire des indemnités prud'homales, le chef du gouvernement a indiqué que " *des adaptations peuvent être possibles* ", sous-entendant par là que des plafonds de dédommagements pourraient être relevés ; cependant, il a souligné qu'il était hors de question de " *remettre en cause* " le dispositif. Or l'intersyndicale, elle, réclame son retrait. Quant aux mesures inscrites dans l'avant-projet de loi sur le licenciement économique, il a parlé " *d'améliorations* " sans plus de précisions. Dernier point évoqué dans l'interview au *JDD* sur lequel des avancées sont envisagées : le compte personnel d'activité (CPA), que " *nous voulons renforcer (...), particulièrement pour les jeunes* ", a confié M. Valls. A ce sujet, les syndicats " *réformistes* " aimeraient l'inclusion d'un " *compte temps* " dans le CPA, mais l'exécutif, de son côté, semble privilégier d'autres pistes – notamment celles consistant à accorder des heures de formation supplémentaires, selon une source au cœur du dossier.

Le premier ministre fait mine d'adoucir son message. Reste que, sur le fond, il entrouvre peu d'espace de négociations. " *Ce qui serait terrible, c'est le statu quo. (...) Je ne donnerai pas une seule seconde à l'immobilisme* ", a-t-il prévenu, rappelant que " *réformer la France est vital* ".

Faire retomber la pression

Pas sûr que sa position concourt à apaiser les esprits. " *J'invite fortement le gouvernement à répondre à nos revendications, sinon il y aura une mobilisation de la CFDT* ", a mis en garde le secrétaire général de la centrale cédétiste, Laurent Berger, lundi sur Europe 1. Présidente de la CFE-CGC, Carole Couvert juge " *positif* " que M. Valls manifeste son intention de lâcher du lest, mais " *ce qu'il propose d'amender n'est pas suffisant par rapport à ce que nous portons* ". Joseph Thouvenel, vice-président de la CFTC, avoue être dans l'expectative : " *Je ne sais pas ce qui va être annoncé sur les indemnités prud'homales et les licenciements économiques.* "

Le premier ministre va devoir aussi s'employer pour faire retomber la pression exercée par de larges fractions du PS – bien au-delà du petit cercle des " frondeurs ". Mardi, un " *séminaire* " consacré à la réforme du droit du travail a lieu à l'Assemblée nationale, à l'initiative des députés PS – et en particulier de Christophe Sirugue (Saône-et-Loire). Celui-ci est pressenti pour être rapporteur du projet de loi, lors de son examen au Palais-Bourbon. Mais l'intéressé, pour l'heure, refuse de jouer ce rôle si le texte demeure en l'état. " *J'ai fait part des points sur lesquels je souhaite une évolution* ", confie-t-il. Parmi eux, le " *plafonnement* " des dédommagements versés par les prud'hommes et " *l'assouplissement* " des règles sur les licenciements économiques. Mais aussi la question du forfait jours qu'un patron d'une entreprise de moins de 50 personnes pourrait proposer à ses salariés, même en l'absence d'accord collectif. " *J'ai besoin d'y voir clair* ", complète M. Sirugue. " *Beaucoup de collègues de la majorité, y compris parmi les plus légitimistes, sont excédés par ce texte* ", enchaîne Catherine Lemorton, présidente (PS, Haute-Garonne) de la commission des affaires sociales. Même si le gouvernement parvenait à obtenir l'adhésion de la CFDT, " *cela pourrait ne pas suffire à emporter celle des députés socialistes* ", estime-t-elle.

Dans ce contexte, la journée d'action prévue mercredi pourrait être déterminante pour la suite. Plusieurs sources dans l'exécutif avouent ne pas savoir réellement quelle sera l'ampleur de la mobilisation. Depuis le début de son quinquennat, le spectre d'un mouvement social constitue l'inquiétude majeure du chef de l'Etat. A presque un an de la présidentielle, son effet n'en serait que plus dévastateur pour lui et pour le PS dans son ensemble. " *Le front syndical n'est pas totalement uni. Côté étudiants, l'UNEF n'est plus aussi puissante qu'avant, mais il faut toujours faire attention.*

Si la musique libérale autour de la loi ne s'éteint pas rapidement, cela peut être un catalyseur important pour mobiliser dans la population ", s'inquiète un proche de M. Hollande.

Au ministère du travail, on se lamente sur " *la communication du gouvernement* - qui - *a été catastrophique* ". En cause, la menace d'emblée agitée d'un possible recours au 49-3 en cas de blocage de la majorité socialiste, et la mise en avant des points les plus sociaux-libéraux du texte. " *Le gouvernement a braqué les syndicats, CFDT en tête, et avec le 49-3, il a avoué que son texte n'était pas très propre au regard de la gauche* ", n'en revient pas un poids lourd socialiste. " *On aurait dû faire cette loi plus tôt pour qu'elle ait des résultats vraiment efficaces en termes d'emplois dans le quinquennat,* regrette un ministre proche de M. Hollande. *Faire ça en 2016, un an avant 2017, ce n'est vraiment pas idéal.* "

Bertrand Bissuel et Bastien Bonnefous

© Le Monde

article précédent
Paris se prépare à la "...

article suivant
Entre Hollande, Macron et Valls, une...

LOI TRAVAIL: VALLS VEUT "REPONDRE AUX INQUIETUDES"

LATRIBUNE.FR

Alors que sept Français sur dix sont opposés à la loi El Khomri d'après un sondage, le Premier ministre promet dans le JDD des "améliorations" au projet de réforme du code du travail.

Opération déminage. Manuel Valls, qui débute lundi ses entretiens avec les partenaires sociaux, promet des *"améliorations"* au projet contesté de réforme du code du travail, tout en se disant déterminer à refuser "l'immobilisme". Dans un entretien au *Journal du Dimanche*, le Premier ministre s'engage à des "améliorations" de la loi Travail sur "deux points" contestés, la création d'un plafond pour les indemnités prud'homales et l'extension du licenciement économique. *"Concernant la barémisation pour les prud'hommes, disposition attendue par les chefs d'entreprise, des adaptations peuvent être possibles sans la remettre en cause. Nous allons en discuter"*, affirme-t-il.

Les syndicats réformistes (CFDT, CFE-CGC, CFTC, Unsa) demandent le retrait de l'article sur le plafonnement de ces indemnités lors de licenciements abusifs. Le texte initial prévoit que les dommages et intérêts ne dépassent pas 15 mois de salaire, selon l'ancienneté, alors que la pratique est un mois de salaire par année d'ancienneté. Concernant le licenciement économique, le texte prévoit que les difficultés économiques de l'entreprise soient caractérisées (baisse du chiffre d'affaires, commandes, pertes d'exploitation). Les réformistes veulent que les juges puissent continuer à *"apprécier la réalité des difficultés économiques"*.

"LEVER LES AMBIGUÏTÉS"

Avec ses promesses d'*"améliorations"*, le Premier ministre fait un pas en direction des syndicats alors que la semaine s'annonce tendue pour le gouvernement, qui doit modifier le projet de loi tout en évitant de froisser le patronat. Le passage en Conseil des ministres a été reporté de 15 jours, au 24 mars, pour tenter de trouver un compromis. Prêt à des concessions, Manuel Valls se dit toutefois déterminé à refuser "l'immobilisme" et à faire voter le texte par le Parlement "avec les amendements nécessaires".

"Il faut bien sûr répondre aux interrogations, aux inquiétudes, et lever les ambiguïtés, et faire évoluer ce qui doit évoluer. Il faut enrichir et compléter cet avant-projet de loi", concède-t-il. "Mais ce qui serait terrible, c'est le statu quo", met-il en garde. Interrogé sur un éventuel recours au 49-3 pour faire passer en force le projet de loi porté par la ministre du Travail Myriam El Khomri, il affirme n'avoir *"jamais évoqué l'idée de mettre en œuvre le 49-3"*.

"CONVAINCRE LES SOCIALISTES"

"Moi, je veux convaincre les socialistes, les radicaux de gauche, les écologistes d'approuver cette loi mais je veux que la loi recueille aussi l'assentiment de tous ceux qui veulent réformer le pays", affirme-t-il. Il se dit *"convaincu"* qu'il y a une majorité *"parmi les partenaires sociaux, comme au Parlement"* pour réformer.

Lundi, seront reçues tour à tour à partir de 10H00 à Matignon, la CFTC, FO, la CGT, la CFDT et côté patronal, la CGPME pour des concertations bilatérales, qui vont s'achever mercredi avec l'Unsa, avant une réunion plénière le 14 mars. Les numéros un de ces organisations ont rendez-vous à Matignon avec le Premier ministre, entouré de Myriam El Khomri et Emmanuel Macron (Economie).

MANIFESTATIONS ET GRÈVES

En parallèle, Manuel Valls devra essayer d'éteindre un deuxième départ de feu mardi soir chez les députés PS, qui ont imposé l'idée d'un séminaire consacré au projet de loi. Des manifestations et grèves sont prévues dès mercredi, à l'appel d'organisations de jeunesse et certains syndicats de salariés, dont FO et la CGT, contre une réforme *"écrite par le Medef"*.

- **Lire aussi: Loi El Khomri : semaine délicate en vue pour le gouvernement**

Sept syndicats réclamant le retrait pur et simple du texte, dont la CGT, FO et Solidaires, ont en outre appelé à manifester et à faire grève le 31 mars contre un projet qui constitue une "régression sociale". La pression n'est pas que dans la rue: la pétition en ligne contre le projet a franchi vendredi le cap du million de signatures, deux semaines après son lancement, une première. Et selon un sondage, deux Français sur trois s'attendent à une contestation sociale généralisée, tandis que selon un sondage Odoxa pour *Le Parisien*, sept Français sur dix sont opposés au projet de loi.

(avec AFP)

REFORME DES REGIONS : L'ABSENCE DE CONSULTATION INQUIETE LE CONSEIL DE L'EUROPE

LATRIBUNE.FR

Dans un premier rapport sur "l'état de la démocratie locale en France" qui sera discuté ce mois-ci, les rapporteurs de la commission de contrôle, un organe du Conseil de l'Europe, "se montrent préoccupés par l'absence de véritable consultation des collectivités locales avant le vote de la loi" portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République.

La réforme territoriale entrée en vigueur le 1er janvier en France inquiète le Conseil de l'Europe qui pourrait tancer Paris dans un rapport, en raison de *l'"absence de véritable consultation des collectivités locales"* avant le vote de la loi, a-t-on appris samedi auprès de l'organisation. Dans un premier rapport sur *"l'état de la démocratie locale en France"* qui sera discuté ce mois-ci, les rapporteurs de la commission de contrôle, un organe du Conseil de l'Europe, *"se montrent préoccupés par l'absence de véritable consultation des collectivités locales avant le vote de la loi"* portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la Rèpublique (loi NOTRe, NDLR), précise le projet de ce document publié sur le site internet du Conseil de l'Europe.

Les auteurs de ce rapport se disent également préoccupés par le *"déséquilibre financier entre les collectivités territoriales"* dû à *"un système inadapté de péréquation"* et à *"une recentralisation au niveau national des décisions fiscales locales"*. Ils recommandent aux autorités françaises de *"revoir le processus de consultation des représentants directs des collectivités locales pour toutes les décisions les concernant"*, notamment *"celles ayant trait à leurs frontières territoriales"*.

Au niveau fiscal, les auteurs du rapport demandent également à la France de *"revoir son système de péréquation afin de le rendre plus équitable"*, de *"décentraliser"* les décisions relatives aux assiettes d'impositions locales, mais aussi de *"clarifier les provenances des ressources financiéres des collectivités locales"*. Ils appellent aussi Paris à *"clarifier la répartition des compétences"* entre les différents niveaux d'autorités locales pour *"éviter tout chevauchement"* mais aussi à *"poursuivre l'augmentation de la part des ressources propres dans le budget des collectivités locales"*, précise ce document.

Le projet de rapport note par ailleurs *"un progrès, globalement, dans le processus de décentralisation en France"* et souligne *"les efforts déployés"* dans le domaine de la coopération entre collectivités territoriales, notamment en matière de coopération transfrontalière. Il constate aussi *"une plus grande autonomie financière"* des collectivités françaises *"grâce à une part croissante des ressources propres dans leur budget"*.

Ce document est le premier rapport sur *"l'état de la démocratie locale en France"* depuis que celle-ci a ratifié en 2007 de la Charte européenne de l'autonomie locale, un traité international contraignant qui garantit les droits des collectivités et de leurs élus. Il sera discuté les 22-24 mars au siège de l'organisation paneuropéenne à Strasbourg, pendant la 30e session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, une assemblée qui rassemble 648 élus - conseillers régionaux et municipaux, maires et présidents de région - qui représentent plus de 200.000 collectivités des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe (AFP).

Le gouvernement essaie d'amadouer la CFDT

Myriam El Khomri a admis jeudi que la possibilité d'une taxation des CDD était " sur la table "

Pour désamorcer le mécontentement contre sa réforme du droit du travail, le gouvernement réfléchit à des mesures qui permettraient d'obtenir le ralliement des syndicats dits " *réformistes* ", CFDT en tête. L'une des pistes à l'étude consisterait à taxer plus sévèrement les contrats à durée déterminée (CDD) très courts, dont le nombre a explosé au cours des dernières années. " *Cette question est sur la table* ", a reconnu, jeudi 10 mars sur France Info, la ministre de l'emploi, Myriam El Khomri.

Cette hypothèse correspond précisément à l'une des demandes formulées par le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger. " *On peut* (...) *imaginer que les contrats courts soient davantage taxés afin que les contrats longs soient encouragés*, a-t-il expliqué, mercredi, lors de l'émission " Questions d'info " sur LCP, en partenariat avec *Le Monde*, l'AFP et France Info. *C'est ce qu'on appelle la cotisation dégressive.* " La centrale cédétiste est hostile à plusieurs dispositions inscrites dans le texte (indemnités prud'homales plafonnées, assouplissement des règles sur les licenciements économiques), mais elle en approuve d'autres et partage sa philosophie générale – valoriser la négociation collective en faisant des entreprises un échelon privilégié pour définir les normes sociales. Elle pourrait donc finalement dire " oui " à l'avant-projet de loi et retirer, du même coup, une épine dans le pied de Manuel Valls, sous réserve que certains articles soient réécrits et que des mesures soient prises dans l'intérêt des salariés – parmi lesquelles le relèvement des prélèvements sur les CDD brefs.

UN PROJET PAS " ANTIJEUNES " POUR LA CFDT

Le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, conteste l'idée selon laquelle le projet de loi El Khomri serait dirigé -contre la -jeunesse. " *Il n'y a pas de mesures antijeunes dedans, alors qu'en 2006 le CPE était -clairement ciblé sur les jeunes. Cela ne rend pas pour autant la précarité qu'ils subissent supportable* ", a déclaré M. Berger, mercredi 9 mars, lors de l'émission " Questions d'info " sur LCP, en partenariat avec *Le Monde*, l'AFP et France Info. Il a -réclamé des droits nouveaux pour les jeunes dans le compte -personnel d'activité que le gouvernement s'apprête à créer.

[-] fermer

" Des questions légitimes "

" *Ce point-là n'est pas tranché* ", indique une source au sein de l'exécutif. Il l'est d'autant moins qu'initialement, cette idée avait émergé dans le cadre des négociations sur la convention relative à l'assurance-chômage (Unedic), engagées le 22 février par les organisations d'employeurs et de salariés. Plusieurs syndicats la dé-fendent pour dissuader les entreprises, qui abusent des CDD courts, à agir de la sorte. La CFDT prône une " *surcotisation* " dont le niveau varierait en fonction de la durée du contrat. FO, de son côté, milite en faveur d'un système de bonus-malus en fonction d'un " *taux pivot* " de CDD par sociétés.

Plusieurs économistes sont sur des positions voisines. Dans une note du Conseil d'analyse économique rendue en octobre 2015, Pierre Cahuc et Corinne Prost recommandent, entre autres, de moduler les cotisations des entreprises en fonction du coût qu'elles font supporter à l'assurance-chômage – du fait de la rupture ou du non-renouvellement du contrat de leurs salariés.

L'hypothèse d'une ponction majorée sur les CDD courts " *figurera dans la négociation Unedic mais certains syndicats posent la question de la traiter en partie dans l'avant-projet de loi* ", explique une autre source au sein de l'exécutif. " *Le plus probable est que le gouvernement nous demande d'aller dans cette direction et que nous le fassions dans la négociation Unedic, s'il tient sur l'article relatif aux licenciements économiques,* confie une source patronale. *Cela aurait du sens : tous les pays qui ont assoupli les règles sur les CDI ont taxé les contrats courts et inversement.* " Jeudi, Myriam El Khomri a laissé entrevoir que cette piste serait creusée dans le cadre des discussions sur l'assurance-chômage, puisqu'elle a précisé : " *Cela relève des partenaires sociaux.* "

Autre concession que le gouvernement serait prêt à faire : l'abandon de dispositions sur le temps de travail des apprentis mineurs. Pour pouvoir les faire travailler jusqu'à dix heures par jour et quarante heures par semaine, les employeurs sont tenus, à l'heure actuelle, d'obtenir le feu vert de la médecine du travail et de l'inspection du travail. Si le texte restait en l'état, ils n'auraient plus qu'à en informer ces deux services. La CFDT souhaite que, sur ce sujet, *" le droit reste tel qu'il est aujourd'hui,* - c'est-à-dire avec - *la demande d'autorisation* - préalable - *". " Cette question a provoqué desquestionnements légitimes,* a admis, jeudi, Myriam El Khomri. *C'est sur la table pour retirer cette proposition. "*

Bertrand Bissuel, et Françoise Fressoz

© Le Monde

article précédent
Etudiants et lycéens préparent...

article suivant
La CGT en quête d'un leadership...

Acteurs Publics du 10/03/2016

Le prélèvement de l'impôt à la source devrait être soumis au Parlement avant l'été

Cette réforme pourrait être inscrite dans un projet de loi de finances rectificative avant l'été, selon le ministre des Finances, Michel Sapin, pour une application au 1er janvier 2018. Mais les modalités sont loin d'être tranchées.

Le ministre des Finances, Michel Sapin, a indiqué, jeudi 10 mars, que le projet de prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu devrait être soumis au Parlement *"avant l'été"*, dans le cadre d'un budget rectificatif. *"Je peux vous confirmer que nous sommes à peu près prêts pour que les décisions politiques puissent être prises par le président de la République et le Premier ministre"*, a affirmé le ministre lors d'une conférence de presse. *"Je pense que le prélèvement à la source pourra trouver sa place dans sa traduction législative dans une loi de finances rectificative qui viendra avant l'été"*, a-t-il ajouté, refusant de donner plus de détails sur cette réforme. Ce dispositif devait être mis en œuvre au 1er janvier 2018.
Le 14 janvier dernier, Michel Sapin s'était dit favorable à ce que l'impôt soit prélevé à la source par *"celui qui verse"* les revenus, soulignant qu'il pouvait s'agir de l'employeur, mais aussi des *"caisses de retraite et d'assurance chômage"*. *"C'est la méthode utilisée dans les autres pays et même en France, puisque la CSG* [contribution sociale généralisée, ndlr] *est déjà prélevée par l'employeur"*, avait-il déclaré sur Europe 1.

Depuis 1925 en Allemagne

Actuellement, le contribuable s'acquitte de ses impôts sur les revenus de l'année précédente, alors qu'environ 30 % des contribuables voient leurs revenus diminuer d'une année sur l'autre. Avec le prélèvement à la source, l'impôt serait collecté au moment du versement du revenu, ce qui implique, pour passer d'un système à l'autre, une année de transition.

La retenue à la source a été adoptée par la plupart des pays depuis plusieurs décennies : elle a par exemple été instaurée en 1917 au Canada, en 1925 en Allemagne, en 1943 aux États-Unis et en 1944 au Royaume-Uni, en 1973 en Italie et en 1979 en Espagne.

Bruno Botella

Acteurs Publics du 10/03/2016

L'autorité au cœur de la présidentielle de 2017, selon une étude

Les Français font état d'un besoin d'autorité et ont à cœur de renouer avec une monarchie élective, relève le sociologue Luc Rouban dans une étude. Les clivages professionnels réapparaissent fortement au sein des fonctions publiques entre niveaux hiérarchiques.

La question de l'autorité de l'État sera placée au cœur de l'élection présidentielle de 2017. C'est le principal enseignement d'une étude du sociologue du Cevipof Luc Rouban, rendue publique le 9 mars, sur la prochaine échéance électorale de 2017. *"La montée en force électorale du Front national, la recherche d'un président « gaullien » au sein de la droite parlementaire comme la critique de l'impuissance publique sous la présidence de François Hollande en constituent les principaux signaux"*, estime le chercheur, qui rappelle aussi un contexte très porteur : les attentats terroristes de 2015, la critique de l'impuissance européenne face aux flux migratoires ou le spectre d'une nouvelle crise financière.
Il ne s'agirait plus de célébrer la démocratie participative ni les communautés au sein d'une gouvernance contractuelle, selon Luc Rouban, mais plutôt de renouer avec la "monarchie élective" qui caractérise la Ve République. *"Cette recherche de l'autorité ranime également le clivage droite-gauche que l'on s'est peut-être trop empressé de faire disparaître au détour du débat économique au profit d'un tournant social-libéral qui gommerait les différences politiques"*, poursuit le chercheur.

Son étude est bâtie autour de trois indices allant de chacun de 0 à 3. Le premier indicateur (régalien) interroge sur la nécessité de renforcer les moyens budgétaires de la police et des forces de l'ordre, les peines infligées aux délinquants et l'intérêt d'être dirigé par un *"homme fort qui n'a pas à se préoccuper du Parlement ni des élections"*. Le deuxième indice (sécuritaire) analyse les réponses à trois questions : faut-il renforcer les moyens budgétaires des armées ? Ceux des services de renseignement ? Et ceux consacrés au contrôle des frontières avec les autres pays de l'Union européenne ? Enfin, le troisième critère (identitaire) questionne la diminution du nombre d'étrangers autorisés à résider en France ou du nombre de réfugiés, et l'augmentation du nombre d'expulsions d'immigrés clandestins.

Différences de perception entre public et privé

La demande est forte sur l'ensemble des trois dimensions retenues, mais ne varie pas beaucoup en fonction des facteurs sociaux. La moyenne de l'indice "régalien", qui s'élève à 2,02, oscille entre 1,99 parmi les membres des catégories socioprofessionnelles supérieures et 2,11 parmi les membres des catégories populaires. On note une tendance similaire pour l'indice "sécuritaire". La dimension public-privé joue essentiellement pour les cadres, alors que les membres des professions intermédiaires et les employés ne se différencient pas d'un secteur à

l'autre, note Luc Rouban. Les cadres du public (notion intégrant ici les enseignants) se situent à 28 % sur l'échelon 3 de l'indice régalien contre 35 % des cadres du privé.

"*En revanche, les clivages professionnels réapparaissent fortement au sein des fonctions publiques entre niveaux hiérarchiques*", estime le chercheur. Les cadres de la fonction publique de l'État se situent à l'échelon 3 de l'indice régalien, à hauteur de 28 % (25 % seulement chez les membres du milieu enseignant) contre 37 % chez les employés de catégorie C.

Luc Rouban observe aussi que les mêmes divergences apparaissent dans les deux autres fonctions publiques et sont plus importantes sur l'indice identitaire : les cadres de la fonction publique de l'État sont fortement "identitaires", à concurrence de 28 %, contre 40 % des fonctionnaires de catégorie C. Dans la fonction publique territoriale, l'écart est de 26 % contre 38 % et dans la fonction publique hospitalière, de 29 % contre 39 %. Ces différences s'expliquent par le jeu du niveau de diplôme, un indicateur qui reste assez clivant sur les trois indices d'autorité dans tous les secteurs.

Pierre Laberrondo